

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Loi de finances pour 1997 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

ÉDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE

M. Gilles Carrez, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'éducation nationale.

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission des affaires culturelles.

M. Francisque Perrut, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement scolaire.

M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement supérieur.

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement supérieur.

MM. Alain Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la recherche ; François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la recherche.

M. François Grosdidier, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour la recherche.

MM. Serge Poignant,
Jean Glavany, le ministre,
André Rossinot,
Jean Urbaniak,
Guy Hermier,
Claude Barate,
Jean-Yves Le Déaut,
Claude Birraux,
René Carpentier,
Mme Simone Rignault,
MM. Michel Grandpierre,
André-Maurice Pihouée,
Ernest Moutoussamy,
Jean-Claude Etienne.

Le président.

2. **Ordre du jour** (p. 40).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD,
vice-président**

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 1997

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997 (n^{os} 2993, 3030).

ÉDUCATION NATIONALE,
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'éducation nationale.

M. Gilles Carrez, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* Monsieur le président, monsieur le ministre de l'éducation nationale, monsieur le secrétaire d'État à la recherche, mes chers collègues, avec 277 milliards de francs, le budget de l'enseignement scolaire est le premier budget de l'État. Un budget en augmentation de 1,5 %, soit une évolution moins rapide que les années précédentes. Un budget qui prévoit 5 000 suppressions de postes, ce qui marque aussi une rupture par rapport au passé.

A première vue, selon les critères habituels, il serait tentant d'en conclure que c'est un mauvais budget. Ce serait oublier que l'éducation nationale se tourne désormais davantage vers la qualité que vers la quantité, que le souci d'une plus grande efficacité, d'une meilleure utilisation des moyens est de plus en plus présent. Jamais l'enseignement scolaire ne s'est vu assigner un aussi grand rôle pour offrir à nos enfants une véritable égalité des chances dans une société exigeante et dure aux faibles. Jamais on n'a autant demandé à l'école pour instruire, mais aussi pour corriger les carences familiales et remédier aux difficultés sociales.

C'est la mission de plus d'un million de personnes, dont les trois quarts sont enseignants. Vous êtes ainsi, monsieur le ministre, le patron de la moitié des fonctionnaires qu'emploie l'État.

Cet énorme budget est constitué à 95 % de dépenses de personnel, puisque les collectivités locales ont à leur charge l'entretien des bâtiments. La gestion des personnels, leur motivation, leur formation jouent un rôle décisif dans la qualité de l'enseignement. Je m'attarderai un instant sur la condition des enseignants et des personnels techniques et administratifs, car c'est d'eux que dépendent les performances de notre système scolaire.

Premier point à souligner : le projet de budget pour 1997 respecte scrupuleusement les engagements pris par l'État au titre de la revalorisation des enseignants. Quel chemin parcouru depuis 1989 ! Alors qu'un instituteur en milieu de carrière ne gagnait que 7 800 francs nets par mois il y a sept ans, un professeur des écoles, également en milieu de carrière, percevait aujourd'hui 11 800 francs, soit 50 % de plus. En moyenne, en valeur constante, la rémunération des enseignants s'est accrue de 20 %. Les autres personnels, d'éducation, d'orientation, d'inspection et de direction, ont bénéficié eux aussi des nécessaires revalorisations. Depuis 1989, l'ensemble des rémunérations et pensions s'est accru de près de 40 milliards de francs. C'est un effort considérable de la part de la nation, mais qui n'est que l'expression des fortes attentes de nos concitoyens envers l'éducation nationale.

D'ailleurs, les jeunes ne s'y trompent pas et les candidatures aux concours de professeur des écoles, du CAPES ou de l'agrégation se sont multipliées ces dernières années, rendant désormais inutiles des incitations comme l'allocation de première année d'IUFM ou de première affectation, supprimées dans ce projet de budget.

C'est dans ce contexte d'un recours de plus en plus large à des titulaires que se pose aujourd'hui le problème des maîtres auxiliaires. Grâce au concours qui leur est réservé, grâce aux mesures particulières prises dans le cadre du plan général de résorption de l'emploi précaire dans l'administration, des réponses acceptables devraient être apportées dès cette année à ce problème.

Second point important du projet de budget : l'inflexion dans l'évolution des postes. Mais 5 239 suppressions d'emplois pour 313 créations, ce n'est pas, comme certains l'ont prétendu, la rançon d'une rigueur budgétaire tous azimuts. Le blocage du point d'indice de la fonction publique en 1996 est beaucoup plus efficace, en termes d'économies, que 5 000 suppressions nettes d'emplois. C'est tout simplement la prise en compte normale et nécessaire d'une baisse importante et régulière des effectifs scolaires : moins 200 000 élèves entre la rentrée 1990 et la rentrée 1996 ; moins 50 000 à la rentrée 1996 et moins 60 000 prévus en 1997.

La réduction des effectifs d'enseignants dans l'enseignement scolaire permet un redéploiement au bénéfice de l'enseignement supérieur : 2 700 postes sont créés là où le nombre d'étudiants augmente.

Surtout, ces suppressions d'emplois, presque toutes concentrées sur des postes de stagiaires, ne portent en rien atteinte à ce que l'on appelle les moyens « devant les classes », c'est-à-dire le nombre d'enseignants effectivement présents devant les élèves. La marge est d'ailleurs importante. Dans le premier degré, par exemple, on dénombre 311 000 emplois d'instituteurs pour 260 000 classes. Je précise du reste dans mon rapport la répartition fonctionnelle des emplois de personnels enseignants et, en particulier, des mises à disposition. Cette information permet de relativiser le mythe de ces cohortes d'enseignants qui seraient mis gracieusement à la disposition de mutuelles ou d'organismes sociaux et syndicaux divers.

L'effort en faveur des zones rurales et des zones urbaines sensibles est considérable. Le projet de budget permet d'amplifier fortement les actions qui leur sont consacrées. Sait-on, par exemple, que grâce au moratoire des fermetures d'écoles en milieu rural, ce sont 350 écoles qui, à la rentrée de 1997 auront été sauvegardées ? Sait-on que plus de 1 300 écoles à classe unique accueillent aujourd'hui moins de treize élèves ?

Dans les zones urbaines sensibles, de multiples initiatives ont été prises. Ainsi, le budget de 1997 permettra de réaliser l'un des objectifs du nouveau contrat pour l'école, à savoir l'abaissement à vingt-cinq élèves de l'effectif des classes maternelles en zone d'éducation prioritaire. Par ailleurs, l'effort de scolarisation des enfants de deux ans sera amplifié.

De même, dans le second degré, les taux d'encadrement par les enseignants dans les établissements situés en ZEP sont renforcés et, surtout, la présence d'adultes dans les collèges et lycées est accrue, en particulier dans les 175 établissements classés sensibles en raison de problèmes de violence : 250 postes de maîtres d'internat, surveillants d'externat et conseillers principaux d'éducation sont créés dans le projet de budget. S'y ajoutent 50 emplois d'assistantes sociales et d'infirmières.

Je veux souligner l'importance de la prise en compte, au sein de l'école, des problèmes de santé et des problèmes sociaux. Plus les quartiers sont difficiles, plus l'éducation nationale doit mettre l'accent sur la prévention sanitaire, au-delà de sa mission naturelle d'instruction.

Si l'on cumule les efforts entrepris depuis 1993 sous votre autorité, monsieur le ministre, il apparaît que les 6 185 établissements scolaires des 563 ZEP, qui accueillent 1 200 000 élèves, bénéficient d'un renfort en personnels titulaires, enseignants, administratifs ou techniques de plus de 10 % par rapport à ce que seraient des effectifs normaux. S'y ajoutent, pour l'année scolaire 1996-1997, 4 700 appelés du contingent, contre 2 500 présents l'an dernier. Cette présence de jeunes adultes dans les établissements est ressentie très positivement.

Au-delà de la quantité, l'effort doit porter sur la qualité, celle d'enseignants expérimentés et motivés. Or force est de constater que, malgré les incitations mises en œuvre – bonification indiciaire, par exemple, de l'ordre de 7 000 francs par an – ce sont trop souvent des enseignants en début de carrière ou des anciens démotivés qui exercent dans les collèges et lycées des quartiers difficiles, tant les conditions y sont dures. Cette situation contraste avec celle des écoles du premier degré, où les instituteurs effectuent un travail remarquable et trop souvent méconnu.

L'éducation nationale joue un rôle primordial dans la politique de la ville. La circonscription du Val-de-Marne dont je suis l'élu juxtapose, sur moins de cinq kilomètres, deux villes aisées et résidentielles et une partie d'une troisième localité, située depuis l'origine en zone d'éducation prioritaire et qui sera bientôt érigée en zone franche. Si l'on compare ces deux secteurs géographiques, la notion d'égalité des moyens et des normes d'encadrement, voire des missions, n'a pas de sens. L'équité, dans ce premier des services publics qu'est l'école, commande, exige une concentration des moyens, une approche nouvelle, des méthodes différentes au bénéfice de ces quartiers à la dérive pour obtenir, par exemple, qu'aucun enfant ne quitte le CM 2 sans avoir acquis les savoirs primordiaux : maîtrise de la langue parlée, de l'écriture, de la lecture et du calcul élémentaire. Objectif simple à formuler, mais mission ô combien difficile, que nos enseignants, grâce à leurs qualités et à leur dévouement, sont pourtant capables de remplir.

Puis-je vous livrer une suggestion pour ces établissements, monsieur le ministre ? Il faudrait donner davantage de responsabilités à l'ensemble chef d'établissement – équipe pédagogique, en permettant au chef d'établissement de constituer des équipes performantes et motivées où le travail collectif vienne conforter la pratique individuelle de l'enseignement devant la classe.

J'ai voulu insister sur l'enseignement dans les quartiers difficiles car, à mes yeux, c'est le défi majeur de l'école de demain. C'est là que se jouera l'intégration. C'est là que se résorberont les désordres et les violences sociales ou qu'au contraire ils s'exacerberont. Le service scolaire fonctionne globalement bien sur la majeure partie du territoire national. C'est pourquoi on doit exiger beaucoup plus de lui dans les quelques zones urbaines en difficulté.

Revenant à la gestion de cette immense maison qu'est l'éducation nationale, je tiens à souligner qu'elle est beaucoup moins centralisée, beaucoup plus déconcentrée qu'on veut bien le dire. Les services centraux parisiens ne représentent que 0,5 % des effectifs. Si l'on y ajoute les services rectoraux et départementaux, on constate que les personnels de gestion n'atteignent que 4 % du total des fonctionnaires du ministère. Cela signifie que quatre personnes suffisent à en gérer cent et que 96 % des personnels s'occupent directement des élèves. Ce ne sont pas des ratios dont a à rougir une éducation nationale jadis comparée, fort injustement, à l'Armée rouge.

Evoquons aussi le fameux « mouvement » qui, dans le second degré, brasse chaque année des dizaines de milliers d'enseignants pour les affecter à chaque rentrée dans les établissements, selon leurs disciplines et leurs souhaits géographiques. Une grande partie, plus du tiers, est en réalité déconcentrée à l'échelon des rectorats par le biais du système des titulaires académiques et des affectations particulières.

Il serait injuste de ne juger l'efficacité de l'immense machine scolaire que sur deux événements phares : la rentrée avec, à l'instant « t », l'obligation d'avoir les enseignants requis devant les 500 000 classes et, neuf mois après cet acte fondateur, le baccalauréat avec 500 000 élèves à évaluer. Mais, même si l'on s'en tenait à ces deux événements, la performance mériterait d'être saluée. Reconnaissons au passage les excellentes conditions dans lesquelles s'est déroulée la rentrée 1996. Pas une fausse note dans ma circonscription, comme d'ailleurs dans la plupart !

M. Jean Glavany. Vous êtes pistonné !

M. Gilles Carrez, rapporteur spécial. Des améliorations sont bien sûr nécessaires, notamment, je l'ai déjà évoqué, la recherche d'une plus grande déconcentration à l'échelon des établissements scolaires et surtout le renforcement du couple chef d'établissement-équipe pédagogique. Il n'est pas normal, par exemple, qu'aucune pression ne puisse être exercée, et *a fortiori* aucune sanction prononcée, vis-à-vis d'un enseignant qui refuse de participer ou qui s'oppose ouvertement à un projet d'établissement.

Je veux enfin, monsieur le ministre, évoquer le nouveau contrat pour l'école, qui couvre la période 1995-1999, et les propositions au-delà de 1997.

Vous venez de publier un bilan des deux premières années d'application – 1995 et 1996 – de la loi de programmation du 13 juillet 1995. Il en ressort clairement que les engagements pris sont, pour l'essentiel, respectés.

J'ai déjà évoqué la réduction du nombre d'enfants dans les classes maternelles des ZEP. Je voudrais aussi insister sur la mise en place progressive des nouveaux cycles d'études à l'école primaire et au collège, sur la mise en œuvre des études surveillées centrées sur l'apprentissage des méthodes de travail, sur l'adaptation des rythmes scolaires, sur la simplification des programmes, sur le développement des langues vivantes, sur la réintroduction du latin en cinquième. Les choses bougent dans l'éducation nationale, mais pas à coup de grandes réformes imposées. Les choses avancent grâce à l'expérimentation, grâce à l'encouragement des initiatives locales. Dès que l'expérience se révèle positive, il devient possible de la généraliser.

Toutes ces avancées ne se traduisent pas forcément par des moyens supplémentaires en crédits ou en personnels. Beaucoup se réalisent par redéploiement de moyens existants, par un effort d'adaptation ou un engagement accru des enseignants, comme en témoigne le premier bilan du nouveau contrat pour l'école. Ces progrès dans l'efficacité de notre système scolaire s'appuient sur une méthode de participation, de concertation avec l'ensemble des partenaires, méthode qui vous est chère et qui est d'ailleurs la seule possible.

L'éducation nationale fait un gros effort de redéploiement à la fois au titre du nouveau contrat pour l'école et du projet de budget pour 1997. Elle participe indiscutablement au double objectif de maîtrise de la dépense publique et d'amélioration du service public. Mais il ne faut pas non plus trop exiger d'elle.

C'est pourquoi, dès ce budget voté, je serai le premier à vos côtés, monsieur le ministre, pour préparer le prochain, celui de 1998. Les Français investissent plus que jamais leurs espérances dans l'éducation nationale. La priorité absolue qui doit lui être accordée exige qu'elle bénéficie des moyens nécessaires pour que soit préservée, en 1998 comme en 1997, l'intégralité des effectifs présents devant les classes au contact direct de nos enfants.

Monsieur le ministre, le budget que vous nous présentez est un bon budget. La commission des finances, sur ma proposition, l'a adopté, sans lui apporter d'amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je dois avouer que le budget

de l'éducation nationale n'est pas, cette année, celui sur lequel il est le plus difficile de s'exprimer : les deux sections – enseignement scolaire, enseignement supérieur – bénéficient en effet d'une progression globale de 2 %. Dans un contexte budgétaire marqué par la volonté de réduire les déficits publics, qui se traduit notamment par la diminution des dépenses du budget général de l'Etat hors charges de la dette, la priorité ainsi accordée à l'éducation, dont le caractère d'investissement pour l'avenir est clairement affiché, ne peut que recueillir notre adhésion.

Nous connaissons tous la rigueur des arbitrages budgétaires. Nous savons qu'il existe dans notre pays d'autres besoins eux aussi légitimes, d'autres actions publiques nécessaires. C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous nous devons d'adresser au Gouvernement nos plus sincères remerciements pour avoir su faire prévaloir, dans un contexte budgétaire tendu, l'absolue nécessité pour une nation de toujours afficher clairement, à travers l'effort consenti à l'éducation, son option préférentielle pour la transmission du savoir.

Au sein de l'éducation nationale, tous les besoins exprimés ici ou là ne pourront, bien sûr, être financés. Les deux rapporteurs pour avis de la commission des affaires culturelles, M. Perrut et M. Dubernard, se chargeront certainement de le rappeler. Je ne doute pas non plus que le rapporteur pour avis du budget de la recherche, M. Foucher, fera une analyse de même nature.

Mais l'essentiel est bien que, globalement, le budget permette de financer tant la réforme des écoles et des collèges, que vous avez initiée en 1993, que la mise en œuvre des orientations dégagées par les états généraux de l'enseignement supérieur.

Les deux sections budgétaires que vous nous présentez progressent de manière différenciée. Alors que la progression des crédits de l'enseignement supérieur s'élève à près de 5,5 %, celle des crédits destinées à l'enseignement scolaire est de 1,5 %. Une telle évolution est bien sûr favorisée par les perspectives démographiques des effectifs scolarisés. En effet, la baisse des effectifs tant dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire, constatée déjà l'an dernier et à nouveau cette année, s'amplifiera l'an prochain. En 1997, elle atteindra 50 000 élèves, en raison de la baisse démographique sensible que connaîtront les écoles et les collèges, baisse non compensée par les besoins nouveaux qui apparaissent dans les lycées et les classes post-baccalauréat.

Cette évolution permet un redéploiement de postes vers l'enseignement supérieur, dont les effectifs continueront de croître l'an prochain, certes à un rythme inférieur à celui constaté lors des dernières années. Ce redéploiement n'affectera pas les conditions d'accueil des élèves dans les établissements d'enseignement scolaire, les effectifs d'enseignants devant élèves demeurent constants, comme l'a souligné Gilles Carrez.

On raille souvent l'inertie des dépenses budgétaires. Monsieur le ministre, votre projet de budget nous démontre qu'une volonté politique forte permet, sans que la satisfaction des besoins en soit affectée, de réintroduire des marges de manœuvre trop souvent sous-estimées. Que n'a-t-on pas dit sur ceux qui proposaient une meilleure répartition des moyens du ministère de l'éducation ? C'est bien dans une nouvelle répartition des masses financières du budget du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur que l'on peut trouver les moyens de nos ambitions. La baisse démographique dans le primaire et le secondaire permet de dégager des moyens qui seront réaffectés à l'enseignement supérieur.

Moyens en progression, meilleure répartition des crédits permettant de mieux répondre aux besoins dans un contexte de rigueur budgétaire : le projet de budget que vous nous présentez ne peut que recueillir notre adhésion.

Quelques mots maintenant sur les deux sections, bien qu'il n'entre pas dans mon propos de déflorer les interventions des deux rapporteurs pour avis de la commission.

Concernant l'enseignement scolaire tout d'abord, je veux rappeler que la volonté de bonne gestion, de gestion maîtrisée dont vous faites preuve en nous présentant ce budget vous honore. C'est bien dans le « dépenser mieux » plutôt que dans le « dépenser plus » que réside la solution pour notre pays. Et ce qui est vrai pour le ministre de l'éducation devrait l'être pour beaucoup d'autres ministères. Le système éducatif ne peut être exonéré d'un examen de conscience sur ses missions et ses modalités de fonctionnement. La réflexion et l'action sur ces deux plans, vous les conduisez avec une réelle efficacité depuis quelques années.

A cet égard, le budget de l'enseignement scolaire pour 1997 permettra de prolonger l'action de réforme progressive engagée. On l'oublie trop souvent, il reste le plus important de tous les budgets. Cela souligne bien le caractère prioritaire de l'effort d'éducation pour la préparation de l'avenir. Il permettra – et il faut s'en féliciter – de préserver les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs prioritaires et de poursuivre la réalisation du Nouveau contrat pour l'école.

Il faut le dire et le redire aux familles qui ont pu s'inquiéter de certaines informations, l'encadrement des élèves ne sera pas affecté par la légère adaptation des emplois. Bien au contraire, la baisse démographique permettra une amélioration des conditions d'accueil des élèves à tous les niveaux de l'enseignement scolaire. Le ralentissement de la progression des crédits n'affectera donc pas la qualité de l'enseignement délivré.

Quelques mots maintenant sur l'enseignement supérieur et sa réforme, à laquelle je suis très attaché. Je ne m'attarderai pas sur les aspects budgétaires, tant seule une lecture particulièrement attentive du « bleu » permettrait de trouver un article qui ne soit pas en augmentation. Toutefois, monsieur le ministre, je souhaiterais obtenir quelques précisions sur la mise en œuvre des mesures annoncées lors des états généraux. Et ces questions vous seront à nouveau posées par le rapporteur pour avis, Jean-Michel Dubernard.

Les premières portent sur le calendrier d'application des différentes réformes annoncées le 18 juin, étant entendu que si certaines d'entre elles s'inscrivent dans une perspective à moyen terme – je pense notamment à la mise en place d'une filière technologique – bien peu seront effectivement, semble-t-il, mises en place en 1996 ou 1997. Vous avez, au début de ce mois, installé cinq groupes de réflexion chargés de la mise en œuvre concrète des grands axes de la réforme. Etes-vous toutefois en mesure de nous préciser aujourd'hui quelles sont, parmi la quarantaine de réformes annoncées en juin, celles qui sont susceptibles d'être concrétisées dans un proche avenir...

M. Jean Glavany. Très bonne question !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission des affaires culturelles. ... et notamment les plus importantes d'entre elles : autonomie des universités, réforme des aides sociales, réforme du 1^{er} cycle ?

La seconde interrogation porte sur la place du Parlement dans la mise en œuvre de cette réforme. Je connais votre réticence à engager de grands chantiers législatifs – mes fonctions de président de la commission des affaires culturelles ne m'interdisent pas de vous dire que je la comprends. Il serait cependant incompréhensible que le Parlement ne soit pas, d'une manière ou d'une autre, associé à la réflexion en cours, comme cela a été le cas aux mois de mai et juin derniers lorsque des débats avaient été organisés à l'Assemblée nationale et au Sénat, avant l'annonce des mesures du 18 juin. Pourriez-vous, sur ce point, nous préciser vos intentions ? Je crois que, dans ce domaine, les parlementaires ont beaucoup de choses à dire et que leur point de vue est tout aussi intéressant que celui des autres partenaires de la réforme.

Voilà en quelques mots, monsieur le ministre, ce que je souhaitais dire sur ce budget qui, je le répète encore une fois, répond pleinement à nos attentes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement scolaire.

M. Francisque Perrut, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement scolaire. Selon vos propres termes, monsieur le ministre, les maîtres mots de la réforme progressive du système éducatif sont l'expérimentation, le dialogue et la concertation. Le temps du passage en force est révolu. La réforme doit être progressive et s'inscrire dans une démarche lucide, concertée et acceptée par les différents acteurs.

Si l'on en juge par les bonnes conditions dans lesquelles s'est effectuée la rentrée 1996, on peut considérer que vous avez vu juste et que l'action entreprise depuis ces dernières années est positive. La réforme du système éducatif apparaît bien engagée et, dans un contexte budgétaire particulièrement rigoureux de quasi-stagnation, voire de réduction des dépenses de l'Etat, le projet de budget de l'enseignement scolaire pour 1997 permettra de poursuivre cette action de réforme.

Alors que la plupart des budgets sont en diminution, les crédits de l'enseignement scolaire proprement dit, qui s'élèvent à 277 milliards, sont en augmentation de 1,5 %. C'est peut-être peu mais, dans ce contexte, c'est quand même appréciable. Ce budget, le plus important de tous, rappelons-le, marque donc la volonté du Gouvernement de maintenir à l'enseignement scolaire le caractère de priorité nationale.

Dans un premier temps, je survolerai quelques-uns des points les plus importants du budget lui-même avant d'analyser quelques éléments du fond de votre politique en matière d'éducation, dans les domaines de l'enseignement primaire et secondaire qui font l'objet de ce rapport, au nom de la commission des affaires culturelles.

Et, d'abord, je poserai la question fondamentale, valable pour tout budget prévisionnel : les crédits prévus sont-ils suffisants pour atteindre les objectifs et respecter les engagements pris ? L'analyse des chapitres permet de répondre par l'affirmative. L'augmentation de 1,5 %, représentant 4 milliards de francs, qui se conjugue avec la poursuite de la baisse démographique constatée depuis plusieurs années, permet, en effet, d'améliorer de manière sensible les conditions d'accueil et l'encadrement des élèves.

Dans l'enseignement primaire, le nombre des élèves a baissé de près de 200 000 depuis 1990, dont 50 000 pour cette dernière rentrée, et c'est encore une diminution de 60 000 élèves qui est attendue pour la rentrée 1997. De telles conditions favorables permettent d'atteindre dès cette année l'objectif d'abaisser à 25 élèves l'effectif moyen des classes en zone d'éducation prioritaire.

La réduction se traduit également dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Sans doute cette situation autorise-t-elle en même temps une diminution du nombre de postes. Vous en annoncez 5 200. Certes, c'est beaucoup. Mais vous avez pris l'engagement que le personnel devant élèves ne serait pas concerné. Cette précision capitale doit être rappelée aux familles.

Sur ce plan des effectifs, je voudrais également signaler comme très positive la décision de maintenir le moratoire rural. L'école apporte, en effet, un concours important à la politique d'aménagement du territoire, et le maintien des écoles dans les zones rurales n'est pas seulement un impératif économique et social. Il témoigne également de la volonté de garantir les chances de tous les Français. C'est en milieu rural profond qu'on trouve la majorité des 8 000 écoles à classe unique, et aucune dernière classe d'une commune n'a été fermée à ce jour contre la volonté du maire au seul regard des effectifs. Cette politique a eu un autre avantage, celui de favoriser la concertation entre communes proches pour mettre en place des regroupements scolaires concertés, afin de constituer des rassemblements d'élèves plus homogènes.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, la baisse des effectifs est sensible dans les collèges – moins 25 000 en 1996 et moins 20 000 prévus en 1997 – et un peu moindre dans les lycées professionnels : moins 5 000 en 1996.

Un mot de la politique de recrutement des enseignants. On ne connaît plus aujourd'hui les difficultés de recrutement des années précédentes et il y a lieu d'apporter un ajustement en gérant au mieux les besoins en emplois.

A ce propos, il convient d'éviter toute équivoque de nature à faire naître de faux espoirs et à engendrer des déceptions comme ce fut le cas pour les candidats ayant passé le concours et qui ont été inscrits sur une liste complémentaire d'admission. Certes, on le sait, cela n'assure pas un droit à l'obtention d'un poste, mais cette situation a créé des cas parfois désespérés. Il est heureux que le problème ait pu être réglé favorablement et que le plus grand nombre ait pu être intégré grâce aux nombreux désistements enregistrés. Peut-être, à l'avenir, faudrait-il éviter un trop grand écart entre le nombre de candidats au concours et celui des postes ouverts. Comment faire ? Comment atteindre une meilleure adéquation ? Est-il possible d'établir un *numerus clausus* à l'entrée ? Cette question est délicate.

Le problème se pose également pour les maîtres auxiliaires, dont le besoin se réduit du fait de l'intensification du recrutement de professeurs titulaires depuis quatre ans. Les concours permettent toutefois d'intégrer plusieurs milliers d'entre eux chaque année : 4 400 en 1995. Des facilités leur sont accordées pour leur permettre de préparer le concours. Ils peuvent aussi bénéficier d'une affectation provisoire à des postes de surveillance. Ainsi, l'effectif des suppléants et maîtres auxiliaires est passé de 44 000 en 1993 à un peu plus de 32 000 en 1996. C'est déjà une diminution de près de 18 %.

Enfin, en ce qui concerne toujours le personnel, nous notons que la revalorisation de la carrière est un élément très important et surtout très attractif. Les plans et protocoles prévus aux différents niveaux ont pu être appliqués. Je signale que les maîtres de l'enseignement privé ont également bénéficié de certaines mesures, en vertu des dispositions de la loi Guermeur. Il en sera de même pour la fonction de directeur d'école, au plus tard à la rentrée de 1997.

Quelques mots rapides sur le domaine social de l'aide aux familles pour rappeler que les mesures existantes, pour importantes qu'elles soient, ne sont pas forcément toujours suffisantes face aux besoins.

Il y a, bien sûr, les bourses nationales d'études de lycée : 3 milliards en 1996, et une augmentation de 26 millions pour 1997. C'est un petit progrès.

Il y a le fonds social collégien créé dans le cadre du nouveau contrat pour l'école : plus 30 millions en 1997, ce qui le portera à 180 millions.

Il y a l'allocation de rentrée scolaire, qui concerne 3 millions de familles et 7 millions d'élèves.

Il y a encore l'aide à la scolarité qui s'est substituée aux bourses des collèges et qui est versée par les caisses d'allocations familiales en une seule fois à la rentrée. Cela pose un problème aux familles en situation difficile qui, souvent, après avoir dépensé l'allocation reçue en début d'année scolaire, n'ont plus les moyens de payer les frais de cantine. Peut-être faudrait-il revoir les modalités du dispositif actuel. En effet, même si les crédits du fonds social collégien pourraient, dans certains cas, favoriser le règlement des problèmes les plus urgents, cela ne sera pas suffisant.

Nous devons encore ajouter à cette liste les aides indirectes, comme les prêts de livres scolaires et les transports scolaires, pour 7,5 milliards.

J'en arrive maintenant à l'examen de votre politique telle qu'elle ressort de l'analyse de ce budget. C'est, d'abord la poursuite de la mise en place du nouveau contrat pour l'école. Le rapport d'étape qui vient d'être publié témoigne que les objectifs définis pour les années 1995 et 1996 ont été atteints dans leur plus grande partie, voire dans leur totalité. Les prévisions pour 1997 laissent espérer qu'il en sera de même pour satisfaire les mesures anciennes et nouvelles prévues dans le programme initial.

Je m'arrêterai sur quelques points essentiels. Dans l'enseignement du premier degré, priorité a été donnée cette année à l'apprentissage de la langue, pour la lecture et l'écriture. C'est la condition de base pour éviter l'échec scolaire et mettre en meilleures conditions les élèves pour la poursuite d'une formation de quelque nature qu'elle soit. L'observatoire national de la lecture doit jouer pleinement son rôle. Par ailleurs, et c'est positif, le plan de développement des bibliothèques scolaires et des centres documentaires a été mené à son terme en 1996.

J'en arrive à l'initiation aux langues étrangères. La priorité donnée à la langue française n'est pas en contradiction avec le souci d'initier dès leur jeune âge les élèves à la pratique d'une langue étrangère, ne serait-ce que pour intégrer dans l'éducation la dimension européenne.

La première évaluation de cette expérience est très positive, avec un pourcentage de 82 % pour l'anglais et 11 % pour l'allemand, le reste étant réparti entre l'espagnol et l'italien. L'utilisation des méthodes et du matériel moderne doivent permettre d'étendre l'expérience aux classes de CE 1 et de CE 2. Cette année, 250 000 enfants

sont concernés dans chacun des cycles. Les premières connaissances acquises doivent plus tard permettre à ces jeunes de tirer sur les plans linguistique et culturel le meilleur profit de leur étude des langues au collège.

Dans les collèges, la rentrée 1996 marque le début de la mise en place progressive des trois cycles du nouveau collège : observation et adaptation en sixième, approfondissement en cinquième et quatrième, orientation en troisième. Le temps limité dont je dispose ne me permettra pas d'entrer dans les détails. Je me bornerai à signaler cependant la mise en place des enseignements adaptés par la rénovation des sections d'enseignement général et professionnel adaptées les SEGPA, qui s'adressent aux élèves ayant besoin d'une formation particulière.

Dans les lycées d'enseignement général et technologique, notons la revalorisation de la voie technologique et la création de nouveaux enseignements optionnels. L'enseignement professionnel bénéficie, lui aussi, d'aménagements pour faciliter le cursus depuis le CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur : création de passerelles pour faciliter l'orientation, meilleure préparation à l'entrée dans la vie active.

Je ne saurais passer sous silence l'importance donnée à l'orientation – domaine de plus en plus capital – en application de la décision 125 du contrat pour l'école. Il est nécessaire de la mettre en œuvre progressivement, dès la cinquième et la quatrième des collèges, avec un temps privilégié en troisième. Cette action doit être poursuivie au lycée pour lui donner toute son efficacité. Trop souvent, l'échec de l'entrée dans le monde du travail est dû, en effet, à une orientation mal faite au départ. Il faut donc attacher un intérêt extrême, dès le jeune âge, dès les classes de collège.

Je veux évoquer en quelques mots la nécessité de développer certaines structures d'accueil pour les enfants en difficulté – là encore, les moyens sont un peu justes – pour certains handicapés, notamment ceux atteints du syndrome autistique. Les essais sont encore très timides et bien souvent dus uniquement à des initiatives bénévoles. Les structures sont presque inexistantes et le personnel médico-social aurait besoin d'être renforcé.

En matière de rythmes scolaires, les expériences doivent être poursuivies, en liaison avec le ministère de la jeunesse et des sports. Pour autant, ne sous-estimons pas les difficultés qu'entraînerait une généralisation par trop rapide, car les besoins en infrastructures pourraient excéder les possibilités des collectivités qui doivent fournir les stades, les gymnases, les locaux de rassemblement des élèves. Dans ma ville, par exemple, où la population scolaire est nombreuse, des classes utilisent des gymnases dès huit heures du matin parce qu'il faut répartir les créneaux d'occupation des locaux. Il faudra bien du temps avant que l'on puisse mettre tous les enfants sur le stade les après-midi.

M. Jean Glavany. Qu'ils aillent déjà au stade !

M. Francisque Perrut, *rapporteur pour avis.* Cela étant, monsieur le ministre, vous avez raison de poursuivre ces expériences dans les communes et les départements volontaires.

Je tiens également à insister sur la nécessité d'accorder une place plus importante à l'enseignement artistique dans la formation scolaire, alors qu'elle est très limitée, pour ne pas dire inexistante. Pourtant, c'est dès le jeune âge qu'il faut apprendre à l'enfant à développer sa sensibilité, à s'ouvrir au monde extérieur, à affiner ses goûts par la musique, le chant, la danse, la pratique des arts

plastiques. Très souvent, cette partie de la formation de la personne doit être assurée par les collectivités locales, qui assurent le relais au prix de lourds sacrifices financiers, notamment en aidant des écoles de musique ou de danse, des ateliers d'arts plastiques.

Il est évident que l'école doit non seulement dispenser le savoir, mais aussi aider à l'épanouissement de tous les éléments qui constituent la personnalité. Nous ne sommes plus au temps où l'on opposait la tête bien pleine à la tête bien faite, comme au XVI^e siècle, mais rien n'a changé sur le fond. Si le savoir est une chose, l'homme a d'autres potentialités en lui-même et il faut pouvoir l'aider à former tout ce qui constitue la personne.

Cela m'amène au dernier point de mon intervention, qui portera sur un thème que vous avez vous-même privilégié, monsieur le ministre, dans votre programme d'enseignement : la formation du citoyen, au sens le plus large.

L'enfant est destiné à vivre dans la société. Il doit donc être préparé à cette exigence en apprenant à la fois ses droits et ses devoirs de futur citoyen. L'éducation civique est plus que jamais nécessaire afin de le mettre progressivement en face de ses responsabilités.

Devant la recrudescence des actes de violence dans le milieu scolaire, le Gouvernement a décidé de conduire une action déterminée pour prévenir la violence à l'école et lutter contre elle. Il a arrêté un ensemble de mesures pour renforcer et améliorer l'encadrement des élèves, avec une augmentation du nombre de surveillants et le recours à des appelés du contingent, pour protéger les établissements, améliorer leur environnement et apporter un soutien aux enseignants confrontés à ce problème. Certes les manifestations de violence ne sont heureusement que des cas exceptionnels. Mais la prévention suppose que soit développée une véritable politique de la formation du citoyen.

Dans le monde difficile, changeant, parfois dangereux, où nous vivons aujourd'hui, il est nécessaire de mieux préparer les jeunes à faire face à certains fléaux, comme le racket, la drogue, le tabac, l'alcool. On ne peut certes pas tout demander à l'éducation nationale, monsieur le ministre, car vous n'êtes pas seul en cause. Cependant, il serait souhaitable de mieux intégrer la dimension de prévention dans les programmes afin d'amener les jeunes à devenir de futurs citoyens, mieux avertis et plus responsables.

La prévention est préférable à la répression et, en dehors de la famille souvent insuffisamment présente, l'école est la mieux à même de remplir ce rôle de formation. Apprendre à vivre en société à des enfants qui ont parfois perdu tout repère suppose la mise en place d'une pédagogie du comportement adaptée qui doit irriguer toutes les disciplines enseignées.

De ce point de vu j'approuve la possibilité de faire appel à des personnalités extérieures. Il y a dix ou vingt ans, il eût été impensable même d'en parler, au moment où l'éducation était renfermée sur elle-même, vivait en vase clos, comme celle que j'ai connue lorsque j'étais moi-même enseignant. Aujourd'hui l'éducation est ouverte, ouverte au monde, ouverte à la société. Nous-mêmes, lorsque nous sommes invités, par un enseignant ou par un directeur d'école, à nous présenter devant des élèves, comme cela se produit par exemple à l'occasion du Parlement des enfants, nous sommes surpris de voir avec

quel intérêt ils nous écoutent parler de la fonction du député, de l'Assemblée nationale, de la façon d'élaborer une loi.

Cela peut être généralisé. L'école peut aussi faire appel à des personnes du monde juridique, du monde du travail, du monde de la santé. Cela ne coûte rien, car il n'est besoin d'aucun financement supplémentaire. Il s'agit simplement d'une question d'organisation. En la matière, on pourrait accroître l'aide aux enseignants, car, s'il est évident que leurs compétences, auxquelles nous devons rendre hommage, sont grandes...

M. Jean Glavany. Vous nous rassurez !

M. Francisque Perrut, rapporteur pour avis. ... il n'est pas possible de tout leur demander. Ils ne peuvent pas être polyvalents.

Préparer les jeunes à leur entrée dans la société afin de parvenir à une bonne insertion doit être l'une des missions fondamentales de l'école. Peut-être faudra-t-il amplifier les moyens, notamment dans le domaine de la médecine scolaire et de l'accompagnement social des enfants.

Monsieur le président, j'en ai terminé. Vous voudrez bien me pardonner d'avoir dépassé un peu mon temps de parole, mais quand on parle de la formation des jeunes, il est difficile de s'arrêter, tant le sujet est passionnant.

Monsieur le ministre, après avoir examiné le détail de votre budget et après avoir écouté les réponses aux nombreuses questions que vous ont posées les membres de la commission, après avoir adopté quelques observations sur les points de détail que j'ai évoqués dans mon rapport, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donné un avis favorable à l'adoption de vos crédits. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Merci, monsieur Perrut, pour cette présentation passionnée de votre rapport.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour l'enseignement supérieur.

M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour l'enseignement supérieur. Il est toujours bon d'entendre notre ami Francisque Perrut, emporté par la conviction de la passion qu'il porte à ce sujet !

Monsieur le ministre, la crise universitaire de l'automne 1995 s'est conclue, dans un premier temps, par l'adoption de mesures budgétaires d'urgence dont le bien-fondé n'est pas contestable. Nous avions d'ailleurs, dans le rapport que nous avons présenté avant la fin de l'année dans ce même cadre, souligné combien nous estimions insuffisants les crédits, notamment de fonctionnement, ainsi que les dotations et les créations de postes, surtout d'ATOS. Cependant, l'élément le plus novateur du règlement de la crise a été le lancement d'une réflexion, en concertation avec la communauté universitaire, sur les insuffisances et les nécessaires réformes du système. Chacun a alors pris conscience qu'il ne suffisait pas de dépenser plus pour régler les problèmes, mais que l'on devait aussi s'attacher à dépenser mieux ou différemment.

Les états généraux de l'université ont ainsi permis d'aboutir à un programme de réformes solide et précis. Nous avons d'ailleurs été associés à la réflexion dans le cadre de la préparation de ces états généraux, et nous

vous en remercions. D'importants principes ont été définis dans les domaines du statut de l'étudiant, de l'organisation de l'année universitaire, de la modernisation de la gestion des universités, et le projet de loi de finances que nous examinons honore les engagements pris vis-à-vis de la communauté universitaire dans le cadre du plan de rattrapage. Il compte aussi la traduction budgétaire de certaines mesures adoptées lors des états généraux, par exemple le tutorat.

Pour sa part, votre rapporteur a souhaité, mes chers collègues, pleinement s'inscrire, comme cela est son devoir, dans cette réflexion sur l'efficacité de la dépense publique, en présentant des analyses, parfois critiques, des procédures existantes, mais en reconnaissant les progrès accomplis dans certains secteurs. Pour ce faire, il s'est appuyé notamment, sans complaisance ni sévérité excessive, sur les travaux de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale, dont la vocation même est de relever les dysfonctionnements et de proposer des remèdes.

En tout état de cause, il est réconfortant de constater que l'ensemble de la communauté universitaire reconnaît la légitimité de la réflexion sur la productivité ou la rationalité de l'effort d'investissement public et que d'utiles dialogues peuvent être engagés sur ces thèmes. Le rapport mis à votre disposition, chers collègues, comme tous ceux de la commission des finances, donne de très nombreux chiffres sur les principaux agrégats et sur leurs évolutions. Aussi me bornerai-je à relever les points forts de ce projet de budget, à appeler l'attention du Gouvernement sur quelques enjeux de gestion jugés importants.

Le budget de l'enseignement supérieur apparaît clairement comme la priorité du Gouvernement. En effet, en se situant à 47 milliards de francs, en augmentation de 5,5 %, il connaît la plus forte progression des budgets de l'Etat, la hausse moyenne des budgets civils étant de 0,8 %. L'accroissement est de 4,5 % pour les dépenses ordinaires et de 13,7 % pour les dépenses en capital, en crédits de paiement.

Relevons que cet effort de l'Etat est d'autant plus significatif que, pour la première fois cette année, les effectifs des premiers cycles baisseront de 1,4 %. Certes, nous observons encore une légère augmentation de l'ensemble des effectifs de l'université française, mais le constat de leur diminution dans les premiers cycles marque un tournant historique.

Le projet de budget tient les engagements pris antérieurement par le Gouvernement. La dotation de fonctionnement aux universités progresse de 223 millions, soit 5,3 %. Ajoutés aux 435 millions de francs supplémentaires votés en loi de finances initiale en 1996 – car il faut replacer cette augmentation dans la perspective du plan de rattrapage – ces moyens financeront l'application de ce plan, arrêté en décembre 1995.

Les créations d'emplois, sujet sensible, portent sur 1 428 postes d'enseignants, répartis en 206 professeurs d'université, 654 maîtres de conférence, 588 professeurs agrégés et certifiés. Parallèlement, 1 000 emplois supplémentaires de personnel IATOS sont prévus. Ces mesures s'ajoutent à celles qui avaient été prises en loi de finances initiale de 1996 dans le cadre du plan d'urgence qui s'était conclu, rappelons-le, par la création de 2 000 emplois d'enseignants et de 2 000 emplois de personnels IATOS.

Il s'agit d'une amélioration sensible du taux d'encadrement des étudiants, lequel est un garant de la qualité de l'enseignement. Il passera en effet d'un enseignant pour 22,14 étudiants à la rentrée de 1995, à un pour 21,86 à la rentrée de 1997.

La forte croissance en crédits de paiement, 13,7 %, traduit la double préoccupation d'honorer les engagements de construction pris dans le cadre des contrats de plan avec les régions et de financer le plan de mise aux normes de sécurité, dont le déroulement est accéléré. Ce plan, doté de 2 milliards de francs d'autorisations de programme et de 500 millions de francs en crédits de paiement au 30 décembre 1995, est abondé, dans le cadre de ce projet de budget, de 500 millions de crédits de paiement.

Je tiens à souligner l'importance de l'enjeu, car l'estimation des travaux à réaliser s'élève à quelque 5 milliards. Les négociations menées avec les établissements ont abouti à mobiliser leurs réserves à hauteur de 911 millions, souhait que nous avions exprimé à cette tribune, l'année dernière, dans le cadre des réflexions menées sur la mobilisation des réserves des universités.

Sur le cas particulier de l'amiante, un effort exceptionnel est entrepris, notamment à Jussieu, opération coûteuse et complexe, qui s'achèvera en 1999. Mon rapport écrit précise les phases de cette opération.

Monsieur le ministre, vous avez engagé, dans la concertation avec les établissements, un plan de réduction des inégalités de traitement, tant en dotations qu'en personnels. Cette démarche est conduite dans un souci d'équité, mais elle n'est réellement possible que parce que, conjointement, vous vous êtes attaché à définir des règles du jeu précises et plus rigoureuses. L'université française en avait besoin. Enfin, ce budget engage l'application de certaines conclusions des états généraux. Ainsi, 100 millions de francs financeront la généralisation du tutorat, mesure unanimement souhaitée et reconnue comme utile à l'accompagnement des étudiants de premier cycle.

Pour l'action sociale, le rendez-vous de 1997 sera déterminant. Il a déjà été dit à cette tribune que toutes les actions prévues dans le cadre des états généraux n'étaient pas engagées. Certes, cela est exact, mais l'année 1997 verra la mise en place de la plupart des réformes que vous avez définies. De ce point de vue, l'aboutissement de la réflexion conduite pour la mise en place de l'allocation sociale d'études – projet attendu par tous – vous permettra d'opérer des redéploiements importants de crédits.

Dans notre rapport, nous avons bien fait apparaître l'effort que notre pays consacre aujourd'hui à l'action sociale en faveur des étudiants. Il représente, y compris la compensation versée aux caisses de sécurité sociale étudiante, plus de 23 milliards de francs. Il s'agit d'un enjeu financier important. Nous devons donc veiller avec attention, tout au long de cette année, à la mise en place dans les meilleures conditions financières possible, de l'allocation sociale d'études.

Au-delà de la présentation financière du budget, monsieur le ministre, je souhaite appeler votre attention sur les enjeux essentiels que sont l'orientation, l'utilisation plus rationnelle des locaux et l'amélioration du contrôle de gestion.

Le rejet très net de toute idée de sélection, réaffirmée avec force et conviction à l'occasion des états généraux, confère à l'orientation l'exigeante et incontournable obligation de réussir. On peut s'interroger sur la prise en compte par l'étudiant, au moment de ses choix, de la réa-

lité des débouchés professionnels. Chaque rentrée universitaire est, en effet, le théâtre d'effets de mode plus ou moins prévisibles sans grande préoccupation de rationalité ou d'insertion professionnelle.

Ainsi, nous constatons actuellement un engouement exagéré pour les filières de sciences et techniques des activités physiques et sportives. Alors que les effectifs de première année étaient de 2 960 en 1992 et de 6 900 en 1995 la prévision est de 11 000 cette année. Or 830 places seulement sont mises au concours pour l'enseignement physique et sportif. C'est pourquoi je soutiens les efforts déjà accomplis et ceux que vous annoncez dans le domaine de l'orientation dès le lycée. Les journées « portes ouvertes » des universités facilitent, par exemple, l'information des lycéens.

Dans le même esprit, 600 000 fiches d'information sur les contenus et les débouchés des filières universitaires, ainsi que sur les taux de réussite en fonction des séries de baccalauréat, auront été distribuées en 1995-1996 dans les lycées.

Vous étudiez aussi la possibilité de donner une information précoce, dès la seconde, sur les filières universitaires, en réservant des plages horaires spécifiques dans le programme des élèves. Cependant, les efforts entrepris, seront-ils suffisants pour mieux maîtriser l'irrationalité des comportements et réduire les échecs du premier cycle ? Nous sommes en droit de poser cette question, car il n'est pas certain que, même informés, les lycéens changent d'attitude dans leurs choix de filières universitaires.

Il est clair également que les incertitudes pesant sur les carrières professionnelles, et sur leur capacités à offrir des emplois, contribuent à une plus lente maturation des choix des étudiants.

Toutes les décisions que vous prenez, qu'il s'agisse du développement des filières technologiques, de l'amélioration de l'accueil à travers le tutorat, de l'organisation de l'année universitaire en semestres, donnent à la politique d'orientation une cohérence globale fort souhaitable.

L'excellente décision de la semestrialisation devrait avoir une autre vertu, celle de faciliter une utilisation plus rationnelle des locaux universitaires, deuxième point que je veux évoquer.

Les investissements massifs consentis par la nation dans le patrimoine immobilier des universités doivent en effet avoir une contrepartie évidente dans le domaine de la rationalisation de l'utilisation des équipements et des bâtiments. Or la situation actuelle n'est pas pleinement satisfaisante sur ce point. D'abord, les universités ne disposent pas toujours d'une connaissance détaillée de leur patrimoine immobilier. Il devient urgent d'entreprendre un travail d'inventaire précis, la connaissance détaillée du patrimoine étant la première condition de sa bonne gestion.

La deuxième piste de travail relève de l'utilisation des locaux universitaires. A l'heure actuelle, ils font trop souvent l'objet d'une utilisation irrationnelle et très irrégulière dans le temps. Dans un rapport de synthèse de juillet 1996 fondé sur l'observation d'un quart des universités, l'inspection générale confirme ce constat, donnant à l'appui de nombreux exemples relevés sur place.

L'utilisation imparfaite des locaux relève d'un mal plus général, c'est-à-dire de l'insuffisante capacité de pilotage des services centraux des universités et de la réticence de la communauté universitaire vis-à-vis de toute procédure de contrôle systématique sur les agissements des uns et des autres.

L'organisation de l'année universitaire ne facilite pas non plus l'utilisation optimale des locaux. Sur ce point, on peut espérer que l'étalement de l'année universitaire sur deux semestres conduirait, à volume horaire équivalent pour les formations, à étaler les enseignements sur un plus grand nombre de semaines et donc à mieux utiliser les locaux. Cela passerait nécessairement par une réforme du système des examens universitaires, dont la deuxième session devrait être allégée ou supprimée. Je ne peux qu'appeler de mes vœux la mise en place rapide de cette « semestrialisation » universitaire. Elle apportera une révolution dans les comportements. Sa mise en place sera, elle aussi, délicate. Nous y prêterons la plus grande attention. Cette pratique est déjà largement mise en œuvre dans de nombreuses universités de l'Union européenne.

Enfin, s'agissant des personnels, le projet de loi de finances pour 1997 traduit un réel effort budgétaire ; je souhaite à nouveau insister sur la nécessité d'assurer un meilleur contrôle de l'exécution des obligations de service.

Le rapport de l'inspection générale sur la gestion des heures complémentaires semble montrer que le système est en roue libre, sans suffisamment de contrôle. Cette situation ne saurait perdurer. Par ailleurs, certaines observations plus ponctuelles peuvent être faites sur les sucoux ou les inconvénients de certains statuts universitaires particuliers.

Pour être équitable, il faut préciser que le volume horaire annuel d'enseignement ne représente qu'une partie des obligations de service des enseignants-chercheurs. En effet, les missions de ces personnels sont variées. Loin de se limiter à la délivrance d'enseignements, l'enseignant-chercheur doit aussi assurer l'orientation, les jurys pédagogiques, l'administration et la gestion de l'établissement auquel il est affecté, les activités de recherche, bref, de nombreuses tâches.

Toutefois, l'inspection constate que l'on trouve très rarement un dispositif cohérent de pilotage et de contrôle au niveau de la direction, voire de la présidence. Les heures complémentaires constituent même parfois un domaine réservé dans lequel le personnel administratif est simplement chargé de mettre en paiement, après s'être assuré du respect de l'enveloppe, sans contrôle possible sur la réalité du service fait.

L'inspection émaille son rapport de nombreux exemples que je n'exposerai pas ici, mais je ne peux que partager sa conclusion pour rappeler les responsabilités de chacun.

La répartition des services d'enseignement est arrêtée chaque année par le président de l'université sur proposition du conseil de l'unité de formation et de recherche. Le président est le responsable et le garant de l'exécution des obligations statutaires, comme l'a confirmé un avis du Conseil d'Etat en date du 29 avril 1975. Le système de contrôle du service fait doit être précis et rigoureux, l'engagement de la responsabilité du directeur de l'UFR devant être réelle. Il est bien évident qu'il revient au ministère d'impulser une politique de contrôle rigoureuse.

En conclusion, monsieur le ministre, nous pensons que ce projet de budget donne à l'Université les moyens d'évoluer, de s'adapter. Vous avez tracé, en 1996, les grandes lignes de cette adaptation, de ces profondes réformes et nous nous attacherons, dans le courant de l'année 1997, au sein de la commission des finances, à en suivre l'application budgétaire et toutes les incidences financières qu'elles ne manqueront pas d'avoir.

La commission des finances a donné à ce bon budget un avis tout à fait favorable et a voté sans réserve les crédits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement supérieur.

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement supérieur. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, qui ne serait pas satisfait de voir les crédits affectés à l'enseignement supérieur progresser l'an prochain de près de 5,5 % ? Cette progression est nettement supérieure, comme l'a rappelé mon collègue Jacquemin, à celle du budget de l'Etat, limitée pour 1997 à 0,8 %, et même au taux global d'augmentation de l'ensemble des crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui atteindra 1,5 %.

Je tiens, avant tout, à souligner l'ampleur de l'effort consenti en faveur de l'enseignement supérieur et à vous féliciter, monsieur le ministre, d'avoir su le défendre aussi bien dans un contexte budgétaire tendu.

Le projet de budget engage une amélioration concrète des conditions d'études. En effet, l'effort, en termes d'emplois, va améliorer l'encadrement des étudiants. Ce sont, au total, 2 700 créations d'emplois que le projet de budget financera, 1 500 d'enseignants, 1 200 de personnels non enseignant, dont 200 postes budgétaires de personnel de bibliothèque. Ces emplois nouveaux contribueront à l'amélioration de l'encadrement des étudiants, également favorisé par la décélération des effectifs et, pour l'Université, par la mise en place du tutorat qui permettra aux étudiants inscrits en première année de premier cycle, près de 250 000, de bénéficier d'un encadrement par des étudiants de deuxième ou troisième cycle. La rémunération des tuteurs a été prévue à hauteur de 100 millions de francs. Rappelons que, si tous les étudiants souhaitaient un tel encadrement, 116 000 tuteurs seraient nécessaires.

L'amélioration globale de la situation ne doit toutefois pas occulter les difficultés d'accueil dans certaines filières qui, pour des raisons économiques ou sociologiques, attirent un nombre d'étudiants largement supérieur à celui des places offertes. Je pense, comme mon collègue Jacquemin, à la filière sportive.

Au-delà des mesures d'urgence et avant que les actions structurelles portant sur l'amélioration de l'orientation n'aient pu produire leurs effets, il convient, en étroite collaboration avec les parties concernées, d'étudier tous les moyens pour que ce genre de situation inacceptable ne se reproduise plus.

Les crédits affectés aux conditions de vie et de travail des étudiants progressent de façon significative.

La dotation globale de fonctionnement des établissements augmente de 115 millions de francs. Dès 1996, tous les établissements ont bénéficié d'une dotation réelle au moins égale à 80 % de leur dotation théorique. Cet effort sans précédent sera poursuivi de manière qu'en 1999 tous les établissements bénéficient enfin d'une dotation réelle égale à leur dotation théorique.

En ce qui concerne l'action sociale en faveur des étudiants, le projet de budget prévoit pour les bourses une augmentation de 3,6 % et les taux des différents échelons sont réévalués de 2 % en moyenne.

L'augmentation de la subvention de fonctionnement en faveur des œuvres universitaires atteint 15 millions de francs. J'apprécie que la subvention globale de fonctionnement attribuée au service de médecine préventive soit cette année en augmentation de 5 %.

Enfin, l'effort d'investissement immobilier est maintenu et on constate une augmentation relative des moyens de la recherche universitaire.

Monsieur le ministre, le projet de budget – nous l'avons bien compris – s'inscrit dans le cadre d'une politique universitaire ambitieuse. Les réformes proposées à l'issue des états généraux, au-delà de quelques mesures d'application immédiate comme le tutorat, engagent à long terme l'avenir de l'Université française sur des sujets aussi essentiels que le statut de l'étudiant, la nouvelle architecture des premiers cycles fondée sur la semestrialisation et l'institution d'un semestre d'orientation, l'insertion professionnelle, la mise en place d'une véritable filière technologique, l'autonomie des universités et la modernisation de leur gestion.

J'adhère, pour l'essentiel, à la philosophie des mesures annoncées. Toutefois, certaines réformes doivent être précisées ou complétées voire accélérées.

En premier lieu, il est nécessaire de centrer la réforme de l'Université sur l'insertion professionnelle des étudiants, fort préoccupante aujourd'hui sur le plan tant quantitatif que qualitatif.

Les modules de professionnalisation annoncés devraient être définis de façon plus précise. J'aurais souhaité que puisse être rapidement étudiée l'opportunité de réorienter vers le concret quelques enseignements parfois trop théoriques, comme certaines disciplines juridiques ou économiques dispensées dans le premier cycle.

De même, il serait utile de prévoir, à toutes les étapes du cursus universitaire, des modules qui permettraient la préparation des concours de la fonction publique, qui nécessitent souvent une méthodologie à laquelle les étudiants sont peu familiarisés.

Enfin, la possibilité de valider séparément des modules de professionnalisation permettrait à l'étudiant, en cas d'échec au diplôme général, de disposer d'une reconnaissance minimale de ses compétences.

Il convient aussi de conforter l'entreprise comme partenaire de l'enseignement supérieur.

Le temps d'adaptation des programmes de formation doit être réduit. L'Université devrait s'ouvrir davantage qu'elle ne le fait aujourd'hui à la formation en alternance, qui a depuis longtemps démontré ses avantages et ses mérites. De plus en plus répandue dans les grandes écoles, cette formation gagnerait à être étendue à de nombreuses disciplines universitaires. Les établissements devraient être incités à délivrer des diplômes de niveau bac + 3 ou bac + 4 à l'issue d'une formation en alternance.

En deuxième lieu, il serait souhaitable d'adopter une approche plus volontariste de la définition d'un statut de l'étudiant.

Une étude qualitative du système actuel des bourses montre notamment la dégressivité très rapide de l'échelle de celles-ci. Elle pénalise gravement les familles aux revenus moyens. Je tiens à rappeler que l'un des objectifs que devrait s'assigner le système d'aide aux étudiants devrait être de favoriser, outre les familles les plus pauvres, les familles à revenu moyen. Offrir à tous les étudiants la possibilité de choisir librement leur cursus pédagogique relève aussi des objectifs de cette aide aux étudiants. La

diversification des établissements, la variété des formations, la répartition hétérogène des établissements sur le territoire ne doivent pas être un obstacle au libre choix des études.

Autre objectif : permettre aux étudiants suffisamment avancés dans leur cursus d'opter pour l'autonomie complète à l'égard de leur famille afin de mieux prendre en compte leur désir d'émancipation à une époque caractérisée notamment par l'allongement de la durée de formation et par une tendance à la cohabitation juvénile. Il va de soi qu'un tel système sera coûteux, puisqu'il implique d'aider mieux les quelque 60 % d'étudiants dont les parents disposent d'un revenu compris entre 60 000 et 240 000 francs par an et qui sont les grands perdants du système actuel. Dans un contexte de rigueur budgétaire, il serait donc indispensable de revenir sur certains avantages acquis et de réintroduire plus d'équité dans l'octroi des aides.

En troisième lieu, le rôle central de l'Université dans la continuité des formations doit mieux apparaître ou être réaffirmé. Les missions de service public de l'Université lui imposent aujourd'hui de devenir ou de redevenir un outil de reconquête de la mobilité sociale dont l'absence actuelle nuit à la compétitivité de notre pays, de devenir ou de redevenir un recours en matière de formation, une référence pour les citoyens engagés dans une remise à niveau de leurs compétences. L'Université doit devenir l'instrument d'une nécessaire seconde chance offerte à tous. Pour ce faire, deux voies devraient être approfondies : assouplir les possibilités de fractionnement des formations initiales, d'une part, mettre en valeur le rôle essentiel de l'Université dans la formation continue des adultes, d'autre part. La formation continue n'est pas suffisamment l'instrument de promotion sociale qu'elle devrait être.

Dans cette optique, pour s'adresser à tous, il est nécessaire qu'elle reconnaisse mieux l'expérience professionnelle, qu'elle tienne compte, pour chaque candidat, de l'expérience concrète et des compétences réelles. C'est l'objet de la politique de validation des acquis professionnels. Il convient cependant de l'améliorer dans le sens d'une meilleure prise en compte de ces acquis tant pour l'obtention des diplômes que pour les modalités d'inscription, aujourd'hui trop complexes.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Jean-Michel Dubernard, *rapporteur pour avis.* Reste enfin la nécessité d'une plus grande personnalisation des parcours universitaires.

Au-delà des systèmes actuellement en place des modules optionnels, il est souhaitable que l'Université s'ouvre à une plus grande pluridisciplinité afin que chaque étudiant puisse personnaliser son diplôme avec des matières qu'il pourrait choisir librement dans d'autres filières. A la diversité des emplois sur le marché du travail correspondrait celle des parcours d'enseignement adaptés offerts par l'enseignement supérieur.

Il reviendrait à l'administration universitaire, au corps professoral, aux représentants du monde économique de définir quels types et quels degrés de personnalisation sont compatibles avec la professionnalisation des filières.

Ces propositions sont évidemment indissociables de la nécessaire réduction du nombre d'exams, dont le caractère excessif conduit certains à comparer les études à une incessante course d'obstacles, peu propice au véritable travail universitaire fondé sur l'approfondissement des compétences et la réalisation de travaux personnels.

J'apprécie enfin que les groupes de réflexion – le président de la commission des affaires sociales l'a signalé –, chargés de mettre en œuvre les grands axes de la réforme annoncée lors des états généraux soient enfin installés. Les conclusions de leurs travaux sont très attendues. Il leur faudra donc travailler vite et bien.

Pour conclure, ce projet de budget pour l'enseignement supérieur pour 1997 ne décevra que ceux qui confondent le souhaitable et le possible.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donc, sur ma proposition, décidé de donner un avis favorable à son adoption. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour la recherche.

M. Alain Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour la recherche. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avant d'aborder l'examen des crédits de la recherche inscrits au budget de 1997 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, je commenterai rapidement à la fois le budget civil de la recherche et du développement, qui regroupe l'ensemble des interventions de l'Etat affectées à la recherche civile, et l'effort national de recherche apprécié par rapport au produit intérieur brut.

Depuis 1994, on assiste à une inflexion de notre effort de recherche. En 1994, la dépense intérieure de recherche-développement – DIRD – représentait 2,45 % environ du produit intérieur brut. Depuis cette date, elle est repassée assez nettement au-dessous de ce seuil. On estime qu'en 1996 elle sera à peine supérieur à 2,35 %. Or il faut noter que, de 1981 à 1992, la dépense intérieure de recherche, développement a augmenté en moyenne deux fois plus vite que le produit intérieur brut.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Puis-je vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

M. Alain Rodet, rapporteur spécial. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le rapporteur, nous trouvons, le secrétaire d'Etat à la recherche et moi-même, regrettable que l'agrégat auquel vous faites allusion ne prenne pas en compte un des principaux postes de dépenses de la nation en matière de recherche, l'activité des enseignants-chercheurs, qui en constitue une part essentielle ; c'est un des trois modes d'exercice de la recherche.

M. Jean-Michel Dubernard. C'est évident !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Or le nombre des enseignants-chercheurs – 40 000, si ma mémoire est exacte –, qui consacrent une part importante, parfois la moitié de leur activité, à la recherche, devrait, en toute justice, pour apprécier la réalité de l'effort de la nation, être pris en compte dans l'agrégat que vous évoquez.

M. Jean Glavany. Ça ne changerait rien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je suggère d'en tenir compte dans les calculs : l'augmentation très importante du nombre des enseignants-chercheurs, ces dernières années, et singulièrement cette année, devrait, me semble-t-il, corriger à la hausse l'indice considéré.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur.

M. Alain Rodet, rapporteur spécial. J'allais précisément, monsieur le ministre, faire cette observation.

Je m'en tenais pour l'instant à la valeur relative « DIRD rapportée au PIB », mais je souhaitais opérer quelques comparaisons internationales.

En effet, si l'effort « DIRD par rapport au PIB » est actuellement de 2,35 %, il avoisine dans d'autres pays de l'OCDE, tels les Etats-Unis ou le Japon, les 2,70 %. Et l'on peut considérer que, pour imparfait que soit cet indicateur, il reste une façon de mesurer l'effort effectué par le pays dans le domaine de la recherche.

Or, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, dans les comparaisons effectuées au sein du groupe des pays de l'OCDE, lesquels consacrent le plus de crédits à la recherche, il faut prendre en compte le nombre de chercheurs, et l'on peut ainsi corriger le chiffre français.

Le nombre de chercheurs en France est actuellement estimé à 146 000. Le chiffre de 40 000 que vous avancez permettrait d'aboutir à un total compris entre 180 000 et 190 000 chercheurs. Mais on doit noter que les Etats-Unis ont pratiquement un million de chercheurs, le Japon près de 550 000 et que l'Allemagne, qui a un taux d'effort à peu près comparable au nôtre – mais il faut, dans ce dernier cas, prendre en considération le fait que l'effort de recherche était moins développé dans la partie orientale – compte tout de même 230 000 chercheurs.

M. René Carpentier. Nous sommes en retard ! Nous manquons de moyens !

M. Alain Rodet, rapporteur spécial. Je tenais à corriger l'impression qu'on pourrait retirer d'un simple rapport du nombre de chercheurs sur le produit intérieur brut.

On constate également, si l'on regarde la zone OCDE, qui constitue un bon indicateur, que les Etats-Unis y assurent à peu près 43,5 % de l'effort de recherche, le Japon 18 %, l'Allemagne environ 10 % et la France 6,8 %. Ces comparaisons permettent de mieux mesurer l'effort de recherche.

En 1994, lors de la consultation organisée par le ministère de la recherche, il avait été fixé comme objectif de rattraper les trois premiers pays de l'OCDE, qui étaient les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne.

J'en viens au budget civil de la recherche et du développement. L'effort effectué à ce niveau en faveur de la recherche est en stagnation, voire en légère diminution.

S'agissant des évolutions générales et des grands thèmes retenus, on observe que l'exploration de l'espace, la protection et l'amélioration de la santé et le secteur de l'énergie restent les trois premiers secteurs. Les industries de la communication et de l'informatique marquent, au moins en valeur relative, une certaine régression. Pour l'aéronautique et les industries de transformation, il y a une régression, qui peut d'ailleurs s'expliquer par la fin de certains programmes, s'agissant par exemple de l'aéronautique.

Si l'on s'en tient à une stricte analyse des chiffres, on observe que la réduction des crédits du budget civil de la recherche et du développement pour 1997 par rapport à ceux de 1996 est de 730 millions de francs.

Certes, on peut avoir une vision un peu extérieure et considérer que les crédits de la recherche universitaire augmentent. Mais cette augmentation est principalement due à des reports de crédits de 1996 sur 1997.

Un élément important du budget civil de la recherche, et qui se traduit plus particulièrement dans le budget de votre ministère, messieurs les ministres, est la réduction du décalage entre les autorisations de programme et les crédits de paiement.

La Cour des comptes l'avait, c'est vrai, souligné dans son rapport sur l'exécution du budget 1995. Ce décalage, qui a commencé à être réduit l'an dernier, est en voie de résorption dans le présent projet de budget.

Les crédits de paiement sembleraient, en effet, être supérieurs de 355 millions par rapport aux autorisations de programme. C'est un bon point, qu'il faut effectivement signaler et qui avait valu notamment à certains établissements publics scientifiques et technologiques, en particulier au CNRS, des difficultés en 1995.

Cela dit, un élément aussi important, et plutôt négatif, est la situation du Commissariat à l'énergie atomique pour ce qui concerne la recherche civile. On en reparlera en examinant la situation de certains EPIC, mais le financement de la recherche civile du CEA devra encore faire appel à un compte d'affectation spéciale, nourri par des recettes de privatisation. Il s'agit là d'une débudgétisation qui va obliger le groupe CEA à trouver, d'une façon peut-être un peu acrobatique, des recettes exceptionnelles par des cessions d'actifs du groupe CEA-Industries, pour un montant important, de l'ordre de 550 millions de francs. En effet, les crédits du CEA inscrits au titre VI chutent de 600 millions de francs à 100 millions de francs ce qui est tout de même préoccupant. Sans doute m'objecterez-vous que 200 millions de francs pourraient être trouvés dans des reports de crédits en provenance du ministère de la défense au titre de la recherche duale.

S'agissant des crédits de personnels, on note une suppression de 600 postes d'ingénieurs, techniciens et personnels administratifs de recherche. Cette réduction est heureusement moins forte en ce qui concerne les chercheurs. Et, bien que nous ne méconnaissions pas les contraintes budgétaires, nous pouvons nous étonner que certaines mesures de transformation d'emplois indiciaires n'aient pas été prises, afin, notamment, de revaloriser davantage la carrière de certains personnels ITA ou d'inciter certains chercheurs à la mobilité, notamment vers l'enseignement supérieur.

C'est un problème difficile, auquel se heurtent certains chercheurs. En effet, ceux-ci n'ont pas toujours intérêt – c'est même rarement le cas – à quitter leur organisme, alors même que leur carrière est bloquée et que les besoins universitaires sont connus de tous.

Si l'on considère plus particulièrement la section « recherche » du ministère, on s'aperçoit qu'il y a une faible progression en francs courants – 0,16 % – et que l'enveloppe générale s'établirait, pour 1997, à 28,905 milliards de francs.

Si l'on essaie de détailler rapidement cette dotation, on s'aperçoit que les crédits de personnels progressent de 2 %, avec, malgré tout, certaines situations qu'il convient de signaler et sur lesquelles la Cour des comptes, dans son analyse du budget de 1995, a insisté.

Si, dans certains domaines, en particulier pour ce qui concerne le ministère, les dépenses de personnel diminuent, cela n'est pas significatif, puisque les moyens du ministère sont très fréquemment abondés par la présence

de personnels détachés en provenance des EPST – ce qui ne permet pas toujours une bonne lecture de la situation budgétaire et des documents budgétaires qui nous sont remis.

Le Cour des comptes insiste, d'ailleurs, dans son rapport sur la décroissance du nombre de postes budgétaires et souligne que cette décroissance, en affichage, peut avoir certaines vertus, mais qu'elle n'est pas significative du mouvement général.

Pour ce qui concerne les actions d'information, de consultation et les crédits d'études, on observe une réduction, qui ne représente sans doute pas des sommes considérables en chiffres absolus, mais qui ne permet pas d'être très optimiste sur les effets que ces crédits peuvent avoir là où ils sont affectés.

Dans le domaine de l'aide à la formation à la recherche, notamment des allocations permettant à des titulaires de DEA de préparer un doctorat, on note une légère croissance du nombre de ces allocations, mais le problème se pose de l'insertion professionnelle de ces étudiants en doctorat. C'est un problème difficile. Le nombre des étudiants qui ne trouvent pas d'emploi au terme de leurs études de doctorat est préoccupant, et, selon certaines prévisions, le nombre des allocations diminuerait à l'avenir. C'est un point sur lequel il convient de s'interroger, mais qui n'est pas facile à régler compte tenu des difficultés d'insertion. Car, aujourd'hui, le chômage touche même les « bac + 7 » et les « bac + 8 ».

Sur les crédits incitatifs et, sans faire une analyse exhaustive, il serait peut-être utile, s'agissant des centres régionaux d'innovation et de transfert de technologiques, qui font l'objet, dans le projet de budget pour 1997, d'une dotation de 48,5 millions de francs, de voir comment l'évaluation du dispositif, qui devait être menée par le Comité national d'évaluation, pourrait être rapidement entreprise, de manière à mesurer l'efficacité des 130 centres installés sur le territoire national.

S'agissant des organismes de recherche, les établissements publics à caractère scientifique et technologique, dits EPST, il convient de revenir sur la situation du CNRS. J'ai parlé, voici un instant, de la réduction du décalage entre autorisations de programme et crédits de paiement. Cette situation semble en voie de résorption. Pour autant, des problèmes demeurent dans la mesure où cela se traduit par la résorption de 100 postes de chercheurs en surnombre. Cela n'augmente pas le potentiel de recherche et supprime en outre 413 postes d'ITA sur un total de 14 879.

Le problème de la mobilité des chercheurs est à nouveau posé. Il convient, en effet, de s'interroger sur le principe de la promotion et de la mobilité des chercheurs. Des mesures ont été prises récemment. Les chercheurs affectés dans les entreprises peuvent désormais toucher un salaire représentant 150 % de leur salaire de base, au lieu de 130 %. Cette mesure n'est peut-être pas suffisante, mais elle représente un pas dans le bon sens. D'après les informations qui nous ont été transmises, le ministère semble décidé à apporter son aide financière à certains groupes industriels dans le cadre de grands programmes technologiques, à condition qu'ils accueillent des chercheurs en provenance d'organismes publics.

Pour les dépenses en capital, l'évolution reste préoccupante. Les autorisations de programme baissent de 3 % et les crédits de paiement de 4 % par rapport à la loi de finances initiale pour 1996.

Si l'INRA semble à peu près préservé, le CNRS et l'INSERM semblent encore fortement concernés par les réductions.

La Cour des comptes a, là encore, insisté fortement, dans son rapport sur le budget de 1995, sur ce décalage entre les autorisations de programme et les crédits de paiement, qui avait entraîné une crise de financement du CNRS en 1995.

Le CNRS n'est pas le seul organisme concerné. D'autres EPST semblent, en effet, subir le même décalage, notamment l'INSERM et l'ORSTOM.

S'agissant des établissements publics industriels et commerciaux – les EPIC –, je veux insister à nouveau sur la situation du CEA. J'ai indiqué que la réduction des dépenses en capital en matière de recherche civile était très importante. Les dépenses correspondantes seront obligatoirement couvertes par un compte d'affectation spéciale, avec là aussi cet aspect assez désagréable de « débudgétisation », qui oblige le groupe CEA-Industries à solder parfois des activités qui pourraient être maintenues dans son giron et se révéler par la suite très profitables.

L'ADEME, elle aussi, connaît des problèmes de financement. C'est ce qui ressort des documents budgétaires que vous nous présentez. Certes, vous notez que l'insuffisance des crédits accordés à l'ADEME peut être compensée soit par l'intervention d'autres ministères, soit par des taxes parafiscales. Il conviendrait cependant d'affecter à l'ADEME des crédits plus réguliers, de manière à lui permettre de poursuivre ses missions avec une plus grande régularité.

En conclusion, s'il convient effectivement de mieux coordonner les efforts de la communauté scientifique, et donc de faire en sorte que les pouvoirs publics puissent mieux coordonner l'effort national de recherche, il faut cependant éviter d'entraver la liberté d'initiative de la communauté scientifique, qui reste le meilleur garant de son efficacité.

En ce qui concerne certains redéploiements de crédits, il conviendrait de faire en sorte que les crédits de la recherche appliquée et ceux de la recherche fondamentale évoluent dans le même sens, car accorder une priorité trop marquée à la recherche appliquée en sacrifiant un peu trop la recherche fondamentale, c'est peut-être se priver demain de produits nécessaires, qui pourraient trouver des débouchés. La recherche fondamentale et la recherche appliquée restent qu'on le veuille ou non, intimement liées.

J'évoquerai, en terminant, quelques problèmes d'actualité.

Au moment où l'on parle beaucoup du groupe Thomson, il faut signaler à la fois l'effort de certains grands groupes industriels français et leur collaboration avec les laboratoires universitaires. Parmi les groupes français qui interviennent le plus dans la recherche, il faut citer, bien sûr, Elf et EDF, mais aussi Thomson, qui a de nombreux programmes de recherche, tant militaires que civils, et qui, naturellement, mériterait qu'on porte une plus grande attention à l'effort que ce groupe a consenti en direction des laboratoires universitaires, dans des collaborations souvent exemplaires.

J'ajouterai, monsieur le secrétaire d'Etat, une dernière observation, qui concerne votre réaction à la suite d'une déclaration polémique et intempestive de M. Dominique Machet de La Martinière. Votre mise au point, monsieur d'Aubert, a été appréciée dans le bulletin qu'édite votre département ministériel. M. Machet de La Martinière,

ancien directeur général des impôts et très haut fonctionnaire devant l'Eternel, avait, en effet, dans une déclaration fort imprudente, mis en cause l'activité et la fiabilité du CNRS. Il convient, à cet égard, de rappeler que, si le CNRS a connu des problèmes de financement, notamment dans les années 1994-1995, il n'en reste pas moins un organisme original, puissant, qui porte une grande partie des espérances de la recherche française. La qualité de ses laboratoires, les résultats qu'il a obtenus indiquent, à l'évidence, que ce serait une grave erreur de le démanteler, même si des réformes de structure et des adaptations semblent encore nécessaires. On pourrait rappeler à M. de La Martinière ce vieux proverbe péruvien : « Les frelons ne sucent pas le sang des aigles, mais pillent la ruche des abeilles. » (*Sourires.*)

Sous réserve de ces observations, la commission des finances a adopté, à la majorité, les crédits de la recherche pour l'exercice 1997, à l'occasion de la réunion qu'elle a tenue le 3 octobre dernier.

(M. Didier Bariani remplace M. Loïc Bouvard au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENT DE M. DIDIER BARIANI, vice-président

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche.

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget de la recherche est un excellent indicateur de la manière dont un pays envisage son avenir.

Cette année, les crédits qui sont alloués à la recherche française restent à un niveau acceptable : l'ensemble du budget civil de recherche et de développement, subit une baisse globale de 1,4 % et est fixé à 52,3 milliards de francs. Dans le contexte général de rigueur budgétaire qui est de mise cette année, cette baisse est modérée. Mais attention à ne pas sacrifier ce budget à l'avenir !

Néanmoins, le budget propre relevant du ministère de la recherche, qui représente environ 60 % du BCRD, est en très légère hausse de 0,4 %. Ses 28,9 milliards de francs permettront de poursuivre le rattrapage commencé en 1993 et dont la Cour des comptes s'est tout récemment félicitée.

En tant que rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, je tiens à souligner la sincérité avec laquelle le budget est présenté cette année, comme cela avait déjà été fait l'an dernier, notamment en ce qui concerne les autorisations de programme et les crédits de paiement, et particulièrement pour le Fonds de la recherche et de la technologie, le FRT. Une clarification était nécessaire. Car à quoi bon annoncer des autorisations de programme qui, en raison de difficultés budgétaires, ne pourraient que subir des gels de crédits en cours d'année ? Cette méthode a été trop employée par le passé, et c'est l'ensemble de la recherche française qui en subit maintenant les conséquences. Ce procédé de sincérité budgétaire doit être désormais complété par une gestion saine et rigoureuse, afin de ne pas compromettre les programmes en cours et d'assurer la poursuite des objectifs définis.

La baisse des crédits du BCRD s'explique par trois facteurs principaux : le recentrage des actions de recherche industrielle, l'effet de report de crédits de l'ANVAR et la

diminution conjoncturelle du budget de l'aéronautique civile. Cette baisse n'affecte donc pas, il faut le souligner, la capacité de soutien à l'innovation dans les secteurs concernés, puisque la recherche fondamentale bénéficie de 19,1 milliards de francs, soit 34,5 % des crédits, avec des priorités clairement affichées, comme la biologie, la recherche clinique, les sciences physiques et les sciences liées à la préservation de l'environnement.

Les crédits de la dépense nationale de recherche et de développement - DNRD - sont estimés, quant à eux à 180 milliards de francs, dont 90,6 milliards provenant de l'initiative privée. Cette évolution favorable et progressive du secteur privé envers la recherche doit être soutenue et amplifiée par des procédés simples mais efficaces sur lesquels nous avons déjà appelé votre attention l'année dernière : encourager les financements croisés, proposer des incitations fiscales et surtout accroître la mobilité entre chercheurs, entreprises et Université.

Trois axes particuliers ont semblé, à notre commission, résumer la recherche pour 1997.

En premier lieu, des priorités sont clairement établies et concernent les importants travaux du Comité interministériel de la recherche scientifique et technique, le CIR, et la mobilisation des moyens d'action qui en déroulera.

La réunion du CIR, à l'initiative du Premier ministre, marque un pas essentiel en ce sens qu'il n'avait pas été réuni depuis 1982. Or la recherche a profondément évolué, tant dans ses objectifs que dans ses moyens.

La nécessité d'un effort soutenu en faveur de la recherche fondamentale a été dégagée pour encourager les secteurs créateurs d'emplois et de richesses, tels les industries agro-alimentaires, avec une forte demande sociale de sécurité du consommateur ; les transports terrestres et aéronautiques, avec 12,9 % des brevets européens ; les industries électroniques et les technologies de l'information ; enfin, la chimie de formulation qui correspond à une demande industrielle forte et ciblée.

Sont également définis les secteurs dans lesquels la France doit consolider son potentiel, c'est-à-dire la recherche médicale, la recherche dans les domaines de l'environnement et du cadre de vie, enfin les recherches technologiques de base et l'innovation pour les entreprises.

Les travaux du CIR accordent une attention particulière à la mise en place de ces axes par le développement des programmes de recherche.

La France possède un tissu industriel important qui pourrait exploiter avec plus d'efficacité les résultats de la recherche. A cette fin, il est nécessaire de mieux cibler la recherche vers des applications précises, utiles aux industries, comme le fait le programme REACTIF, financé conjointement par le secrétariat d'Etat à la recherche, le ministère de l'industrie et les organismes de recherche.

La recherche médicale a profondément évolué au cours de ces dernières années, notamment la recherche sur le sida, qui réunit de nombreux partenaires publics et parapublics, tout particulièrement l'Agence nationale de recherche pour le sida - l'ANRS - l'Institut Pasteur, l'INSERM et le CNRS. La maladie provoque 6 000 nouveaux cas chaque année. Cette recherche doit donc être prioritaire, comme le montre ce budget.

Le secteur de l'environnement, quant à lui, correspond à une demande sociale croissante. Le programme fédérateur qui est prévu pour les secteurs économiques de la santé, de l'agro-alimentaire et des technologies de l'envi-

ronnement, programme qui fait appel à un financement mixte, permettra de créer des activités et des emplois dans un domaine représentant un marché de plus de 400 milliards de francs d'ici à l'an 2000. La coordination assumée par le ministère chargé de la recherche et la participation d'experts en la matière donneront à ce programme une assise supplémentaire.

La mobilisation importante des moyens d'actions contenus dans le budget répond à un souci de stabilité. Le financement public pour la recherche industrielle s'établit en effet à 2 514 millions de francs pour les autorisations de programme et 2 756 millions de francs pour les crédits de paiement.

En ce qui concerne le Fonds de la recherche et de la technologie, le FRT, l'effort de redressement, ou mieux, de désendettement, est très net sans que soient remis en causes les principaux centres d'action du fonds, ce qui est très positif. Rappelons que jusqu'en 1995, les autorisations de programme dépassaient nettement les crédits de paiement. La tendance est maintenant inversée. L'aide sur projet constitue désormais le cadre commun des subventions allouées aux entreprises qui mènent majoritairement ces programmes de recherche. Cependant, la réduction modérée des crédits de paiement oblige à un recentrage des interventions du fonds, le FRT devenant désormais exclusivement un instrument d'incitation au développement de la recherche industrielle et du transfert de technologie. Corrélativement, le développement des conventions est souhaitable.

La diversification des moyens incitatifs est un outil de développement de la recherche qui prend sa place dans un contexte de partenariat et de concertation entre Etat, organismes et entreprises. Au mécanisme traditionnel du crédit d'impôt recherche, dont les effets positifs sont patents - même s'il faut s'interroger sur les mécanismes d'attribution - il faut ajouter la création de fonds communs de placement dans l'innovation, les FCPI, prévue par l'article 70 de la loi de finances pour 1997, qui permettra vraisemblablement d'injecter 400 millions de francs d'argent privé dans la recherche. Cela est important et novateur ; il faut s'en réjouir.

Deux autres moyens agiront dans un sens très profitable : les conventions de formation pour la recherche des techniciens supérieurs, appelées CORTECHS, gérées de manière décentralisée, et les CIFRE, c'est-à-dire les conventions industrielles de formation par la recherche, passées entre un jeune diplômé et une entreprise, lesquelles sont très créatrices d'emplois, puisque près de 73 % des CIFRE terminées en 1995 ont débouché sur un emploi.

Ce tour d'horizon démontre le rôle essentiel qu'assurent les organismes dans le développement de la recherche. De plus en plus associés à l'élaboration et au suivi des programmes, les grands organismes entrent en partenariat avec les entreprises et les universités.

C'est ainsi que le CNRS recevra une dotation totale de plus de 13 452 millions de francs, pour soutenir 1 325 unités propres réparties sur l'ensemble du territoire, 76 unités propres de l'enseignement supérieur associées, 38 équipes en réaffectation et 312 structures fédératives ou groupements de recherche. En outre, en 1995, 1 400 contrats ont été signés avec 450 entreprises et la concertation avec de nombreuses universités se développe.

L'INSERM, quant à lui, avec une dotation globale de 2 467 millions de francs, pourra développer de nouveaux programmes en accord avec les priorités ministérielles, notamment la recherche contre le cancer qui fait l'objet d'une attention particulièrement vive.

En ce qui concerne l'ORSTOM – l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer – le CNES et l'INRA, la commission des affaires culturelles souhaite que la régulation budgétaire ne remette pas en cause l'achèvement des grands programmes pour les années à venir.

M. Jean Glavany. C'est une bonne initiative !

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur pour avis. Enfin, la commission s'est attardée sur le problème récurrent de la mobilité des chercheurs. Elle tient à souligner que le seuil minimum de jouvence et le renouvellement des générations ne peuvent prendre corps que par un flux de recrutement régulier. Cela est fondamental. Le présent projet de budget permettra, pour les principaux organismes, de préserver un taux de recrutement de 2,5 %, qui est tout juste suffisant, voire faible hors le CNRS et l'INRA. En effet, le vieillissement de la pyramide des âges n'est pas favorable à la recherche française et devient préoccupant.

Quant à la mobilité, qu'elle soit faite au sein des organismes ou à l'extérieur de ceux-ci, c'est-à-dire vers les entreprises et l'Université, elle doit être nettement encouragée, car son niveau actuel est insuffisant. Des mesures incitatives, telles les redevances perçues sur les inventions, la diffusion de l'information scientifique et technique, la participation des chercheurs à la création d'entreprises, sont mises en place.

Je vous félicite, monsieur le ministre, d'avoir amélioré le système de participation des chercheurs au fruit de leurs recherches. Cette disposition réglementaire était attendue depuis longtemps. Toutefois, des moyens supplémentaires à la mobilité doivent encore être mis en place.

Il semble également important d'encourager et d'améliorer le système des indemnités de départ volontaire qui, tout en préservant le chercheur « partant », libère des postes pour les plus jeunes et donc assure le renouvellement. Rappelons que la mobilité des chercheurs est une condition vitale du maintien à haut niveau de la recherche française et de son existence même.

Pour conclure, notre commission souhaite faire observer que l'accroissement des moyens destinés à la mobilité des chercheurs vers les entreprises et vers les universités est indispensable au rajeunissement et au renouvellement des équipes au sein des organismes. Cela doit être lié en contrepartie à la mobilité des universitaires vers la recherche et les entreprises. C'est un enjeu vital pour les prochaines années.

Ces remarques étant faites, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, a émis, monsieur le ministre, un avis favorable à l'adoption du budget que vous nous soumettez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la recherche.

M. François Grosdidier, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, alors que la compétition entre

les plus grands Etats industriels connaît une accélération continue, l'un des signaux forts du dynamisme d'une économie est sans conteste l'importance qu'un pays accorde à sa recherche.

Le dynamisme de la recherche développement et de l'innovation au sein des entreprises, l'importance de l'effort de recherche publique caractérisent en effet des économies qui peuvent espérer voir s'accroître leurs parts sur les grands marchés mondiaux. A ce titre – et c'est particulièrement significatif – la France continue de faire partie du peloton de tête : en consacrant plus de 2,4 % de son PIB à la recherche, elle se classe à égalité avec l'Allemagne, derrière seulement les Etats-Unis et le Japon.

Les succès remportés au cours de ces dernières années dans les domaines de la recherche civile, notamment dans l'aéronautique, l'astronautique, la biologie et les autres sciences du vivant, démontrent que la recherche représente un investissement indispensable pour le développement des pôles d'excellence de notre tissu industriel.

C'est dans cette optique que, dans le débat souvent évoqué qui oppose les partisans de la recherche fondamentale à ceux de la recherche appliquée, il convient de rappeler le principe qu'un Etat important se doit de disposer d'une recherche de haut niveau, à tous les stades de celle-ci et dans l'ensemble du spectre des disciplines, sauf à condamner son avenir. La recherche appliquée et la recherche fondamentale doivent s'épauler mutuellement dans cet ensemble. On ne peut donc pas les opposer, même si notre recherche peut encore fortement progresser dans le domaine de la valorisation.

Je suis heureux de pouvoir souligner que cet objectif constitue une priorité dans ce projet de budget. Dans un contexte budgétaire difficile, face à une dette qui a décuplé en deux septennats (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), le budget de la recherche pour 1997 témoigne de la volonté de promouvoir une politique publique audacieuse.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous avez parfois un tort, c'est celui de ne pas suffisamment insister sur l'héritage qui vous a été laissé (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste*), ...

M. Jean Glavany. Comique !

M. François Grosdidier, rapporteur pour avis. ... et sur le fait que le montant de la dette publique est passée en deux septennats de 400 milliards à 3 600 milliards de francs, soit de 7 800 francs à 60 000 francs par habitant !

M. Jean Glavany. On va en parler !

M. François Grosdidier, rapporteur pour avis. En même temps, ce budget contribue à restaurer la crédibilité de la signature de l'Etat, mise à mal dans ce secteur par des autorisations de programme non couvertes par des crédits de paiement suffisants. En outre, les crédits envisagés serviront, par un meilleur ciblage, à renforcer la recherche dans les entreprises, notamment dans les PME-PMI. De surcroît, des dispositions sont envisagées pour mieux valoriser les découvertes et les travaux des chercheurs des laboratoires.

M. Jean-Claude Bateux. Ce sont vos dispositions testamentaires !

M. Didier Boulaud. Vous confondez l'héritage socialiste et le viager de Jeanne Calment !

M. François Grosdidier, rapporteur pour avis. Messieurs les socialistes, pendant quinze ans, toutes les semaines, vous avez acheté au Crazy George's !

S'agissant des crédits du BCRD, qui seront en légère baisse – de 1,37 % – en 1997 par rapport à l'exercice en cours, je note que les dotations aux principaux établissements publics à caractère scientifique et technique progresseront légèrement en francs courants : ce sera le cas pour le CNRS dont les crédits augmenteront de 1,12 %, pour l'INRA, avec 1,1 % de plus, pour l'INRIA et pour l'INSERM. Les crédits de la recherche en génie rural progresseront même de 10 % par rapport à 1996.

En revanche, les dotations de l'INRETS, de l'Institut national des études démographiques, de la recherche en outre-mer reculeront respectivement de 1,6 %, 2,67 % et 1,76 %.

Pour ce qui concerne les établissements publics à caractère industriel et commercial, les EPIC, force est de constater que, même si les crédits consacrés au CEA sont pratiquement reconduits à 2,13 milliards en moyens d'engagement, il sera encore fait recours, comme il y a deux ans, au compte d'affectation spéciale des recettes de privatisation pour financer l'effort de recherche civile de l'établissement.

Globalement, il convient de se féliciter que les dotations aux organismes privilégient le soutien aux moyens des laboratoires. Les efforts porteront essentiellement sur les frais de structure et d'administration et sur les effectifs des ingénieurs, techniciens et personnels administratifs qui reculeront de 600 postes sur un total de 34 073. En revanche, les emplois de chercheurs seront préservés, la diminution des effectifs représentant moins de 1 % en 1997.

En contrepartie de cette priorité donnée aux laboratoires, la commission a noté que les dotations des grands équipements, notamment celle du Centre européen de recherche nucléaire à Genève, le CERN, seront réduites. Cette mesure, qui peut se comprendre pour le fonctionnement, est néanmoins inquiétante, car elle pourrait traduire l'affaiblissement de la volonté de la France de s'engager résolument dans le projet international *large hadron collider* – LHC – en cours d'élaboration au sein de l'organisation européenne. Ainsi que cela a été souligné lors de la discussion de ce budget par la commission de la production et des échanges, un engagement insuffisant de notre pays en faveur de ce très grand équipement risquerait de priver la France de retombées économiques importantes, notamment en incitant l'Allemagne, comme elle l'avait fait lors des discussions sur le *large electron-positron ring* – LEP – à attirer cette installation sur son propre territoire. Je serais sensible, monsieur le ministre, aux apaisements que vous pourriez m'apporter sur cette question importante.

Compte tenu des départs naturels, les recrutements statutaires de chercheurs dans les organismes ne pourront, à eux seuls, assurer un taux de renouvellement de 3 % des équipes, taux qui correspond au plancher défini au terme de la consultation nationale de 1994 comme nécessaire pour conserver à la recherche un afflux suffisamment dynamique de nouveaux arrivants. Malgré les différents dispositifs mis en place pour favoriser la mobilité des chercheurs, la réalité n'a pas été jusqu'à présent à la hauteur des espoirs.

En ce qui concerne les établissements publics à caractère scientifique et technique, les EPST, le renouvellement naturel par les retraites demeurera conjoncturellement faible, s'établissant à 1,2 % par an jusqu'en 2003. Les mobilités volontaires sont, elles aussi, réduites et représentent 1,4 % si l'on exclut les retours dans l'enseignement supérieur des enseignants-chercheurs venus en détachement.

C'est pourquoi je considère que seul un plan de développement de la mobilité, qui prendra en compte les difficultés rencontrées jusqu'à présent, permettra de préserver un taux suffisamment dynamique de recrutement de chercheurs.

Trois axes sont actuellement explorés pour définir un tel plan : la mobilité vers l'enseignement supérieur ; l'abrogation du maintien en activité en surnombre jusqu'à soixante-huit ans des directeurs de recherche ; la mobilité vers l'entreprise. Je développerai plus spécialement ce dernier point.

Les chercheurs ne songent guère spontanément à une réorientation de leur carrière vers l'entreprise pour valoriser les compétences qu'ils ont acquises.

Les organismes de recherche français doivent se mobiliser sur toutes les missions qui leur sont imparties : transferts vers les entreprises sous forme de valorisation d'invention ou, mieux encore, essaimage de chercheurs vers la création d'entreprise.

Un puissant moyen d'incitation pour mieux valoriser le potentiel de recherche est évidemment l'intéressement des chercheurs aux redevances perçues sur leurs inventions par les organismes publics auxquels ils appartiennent. D'après les informations dont je dispose, des dispositions réglementaires devraient permettre prochainement d'atteindre cet objectif.

En outre, un tel dispositif vient compléter l'une des nouveautés annoncées dans le cadre du projet de loi de finances, qui permet de ne taxer qu'au terme de cinq années l'apport en nature sous forme de brevet lors de la création d'une PME-PMI.

L'essaimage constitue, à l'heure actuelle, l'un des moyens déterminants pour assurer le transfert de la recherche dans l'économie. A ce jour, une quarantaine d'entreprises de haute technologie sont créées chaque année à l'initiative de chercheurs.

En matière d'essaimage, il serait utile de s'inspirer des méthodes mises en œuvre dans les bassins industriels en restructuration où sociétés de conversion et pépinières d'entreprises accompagnent les candidats chefs d'entreprise dans l'aventure de la création et du développement, en leur permettant d'éviter les écueils trop souvent rencontrés lors de ces phases difficiles.

Si l'on souhaite encourager ces opérations d'essaimage, il est nécessaire de laisser au chercheur le choix de quitter ou non son organisme. Mais, en l'état actuel de la législation, il pourrait se voir opposer l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et l'article 432-13 du nouveau code pénal. Il est important de clarifier et d'assouplir ces règles, notamment lorsque le chercheur apporte son expérience dans une entreprise, comme actionnaire lors de la création ou comme consultant.

Enfin, la mobilité des chercheurs vers les services de recherche des entreprises doit également être encouragée, dans le cadre des grands programmes technologiques menés en partenariat entre l'Etat et les entreprises. En effet, la recherche reste encore trop concentrée dans un petit nombre d'entre elles. Son renforcement et son extension seraient porteurs des activités et des emplois de demain.

Pour cela, il faut avant tout que les entreprises, notamment les PME, disposent d'hommes et de femmes possédant les compétences techniques indispensables pour mener des développements internes et s'intégrer à des recherches coopératives. A cette fin, les procédures de for-

mation mises en place, notamment les conventions industrielles de formation par la recherche, les CIFRE, et les conventions de formation par la recherche des techniciens supérieurs, les CORTECHS, ainsi que les aides au recrutement pour l'innovation assurées par l'ANVAR, ont démontré leur efficacité. Il faut dès lors se féliciter que le niveau de leurs dotations ait été maintenu dans le projet de budget.

Les nombreuses expériences réussies au cours des dix dernières années dans le domaine des coopérations entre la recherche publique et les entreprises ont doté la France d'un réel savoir-faire. Mais il s'agit encore trop souvent d'opérations ponctuelles. La faiblesse du Fonds de la recherche et de la technologie n'a pas permis de faire de la force de notre dispositif de recherche publique un véritable atout pour la compétitivité de notre économie. Il faut, là encore, plutôt qu'envisager la création de nouvelles mesures, améliorer l'efficacité des dispositifs existants. Je souligne à cet égard des efforts conduits par le ministère pour améliorer la circulation de l'information et intensifier les relations Etat-entreprises.

Je terminerai mon intervention en traitant de l'un des dispositifs essentiels en faveur de la recherche au sein des entreprises, le crédit d'impôt recherche, lequel a été reconduit l'an dernier jusqu'au 31 décembre 1998. Rappelons cependant qu'à compter de l'exercice 1995, l'exonération de l'impôt sur les bénéfices et la restitution immédiate du crédit éventuel ne concernent que les entreprises installées dans les territoires ruraux de développement prioritaire ou dans les zones d'aménagement du territoire.

L'avantage du crédit d'impôt recherche réside dans le fait qu'il s'agit d'une mesure fiscale d'ordre général, qui contribue à promouvoir une recherche compétitive et concourt à offrir un environnement stable à l'innovation technologique des entreprises françaises. Pour elles, il fonctionne comme un apport en trésorerie ou en fonds propres. Il est donc totalement neutre du point de vue des choix techniques, tout en ancrant la recherche des entreprises dans les secteurs compétitifs et en la détachant de plus en plus des commandes publiques des marchés de défense.

Le crédit d'impôt recherche concerne largement les entreprises moyennes. En effet les grandes entreprises, c'est-à-dire celles qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 500 millions de francs, totalisent 70 % des frais de recherche mais ne bénéficient que de 52 % du crédit d'impôt total.

Toutefois, il faut noter, pour le dernier exercice clos de 1994, un certain tassement du nombre des entreprises concernées et du montant du crédit d'impôt recherche dans de nombreux secteurs.

En revanche, ce dispositif est en progression dans l'agriculture, le secteur de l'énergie, l'industrie pharmaceutique, les constructions automobile et navale et le secteur de l'habillement.

En fonction des premières exploitations des déclarations fiscales des entreprises transmises au cours du premier semestre 1996, le montant des crédits d'impôt relatifs aux dépenses exécutées en 1995 est évalué à 2,4 milliards de francs. L'examen de la ventilation des dépenses de recherche déclarées confirme que ce dispositif favorise l'embauche de chercheurs et de techniciens.

L'efficacité du système pourrait être améliorée par une simplification des mécanismes et des conditions d'accès au crédit d'impôt recherche. Cette simplification favoriserait davantage la diffusion de la recherche dans nos entreprises, et singulièrement parmi les plus petites.

En conclusion, je dirai que le budget de la recherche est, compte tenu de l'environnement économique et financier qui contraint à des choix difficiles, un bon budget, car il privilégie les moyens des laboratoires, poursuit la restauration des financements des autorisations de programme, incite à renforcer la recherche dans les entreprises et stimule l'investissement dans les PME innovantes, notamment par le truchement des nouveaux fonds communs de placement innovation.

C'est pourquoi, suivant en cela l'avis de son rapporteur, la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la recherche pour 1997. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en arrivons aux interventions d'ordre général. Il serait souhaitable que tous les orateurs inscrits s'expriment ce matin, de façon que M. le ministre puisse intervenir dès le début de la séance de cet après-midi. C'est la raison pour laquelle, bien que je ne sois pas particulièrement porté, comme vous le savez, au caporalisme, je demande à chacun de respecter son temps de parole. A une police de la séance, je préfère une discipline librement consentie.

La parole est à M. Serge Poignant.

M. Serge Poignant. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est au nom du groupe RPR que je m'exprimerai sur le budget de l'éducation nationale, qui regroupe pour la deuxième année consécutive l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et la recherche.

Dans le contexte de rigueur budgétaire que nous devons tous nous imposer pour réduire concrètement les déficits publics, je me plais à constater, comme l'année passée, la priorité que le Gouvernement a bien voulu accorder à ce budget. L'éducation nationale est en effet au cœur des débats et des enjeux de notre société.

Dans ce contexte de rigueur, il faut souligner que le budget de l'enseignement scolaire et supérieur progressera de plus de 2 %, pour atteindre 324,2 milliards de francs.

Vous avez mis l'accent, monsieur le ministre, sur l'enseignement supérieur, dont le budget est en augmentation de 5,5 % et atteint 47 milliards de francs. C'est un choix que je partage eu égard aux besoins, notamment ceux induits par l'augmentation du nombre des étudiants.

Il n'en demeure pas moins que la plus grosse masse financière est consacrée à l'enseignement scolaire, avec 277,2 milliards de francs, et que l'augmentation de 1,5 % par rapport à 1996 représente une somme de près de 4 milliards de francs, que je considère comme très significative.

Pour ce qui est de la recherche, le simple examen de la masse financière annoncée interroge davantage, car une augmentation de 0,44 % et un montant de 31,14 milliards de francs peuvent sembler faibles eu égard à l'importance que j'ai toujours attachée, et que vous reconnaissez, à la recherche, laquelle a constamment contribué au rayonnement de notre pays sur le plan international.

Au-delà des masses budgétaires, nous devons donc nous poser les bonnes questions. Votre budget permet-il de répondre aux objectifs prioritaires et de respecter les engagements pris ?

Dans l'enseignement primaire, je constate avec vous une diminution du nombre des élèves, de 50 000 en 1996, de près de 60 000 en 1997. Les suppressions d'emplois d'enseignants peuvent donc être comprises, surtout si vous nous confirmez que les emplois dans les classes, devant les élèves, ne seront pas affectés.

Vous avez par ailleurs annoncé que, dans les ZEP, l'effectif moyen des classes de maternelle descendrait à vingt-cinq. Vous respectez ainsi l'objectif du Nouveau contrat pour l'école.

M. Jean Glavany. Non !

M. Serge Poignant. Permettez-moi cependant d'insister sur la nécessité de prendre en compte aussi bien les milieux ruraux que les milieux urbains difficiles.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Serge Poignant. L'aménagement du territoire implique en effet le maintien des services publics dans les petites communes ; or l'école est le premier de ces services. Je me réjouis donc que vous proposiez le maintien du moratoire en milieu rural, avec classe unique s'il le faut.

En ce qui concerne les rythmes scolaires, comment comptez-vous poursuivre la réforme et quelles expériences entendez-vous développer ?

Par ailleurs, pouvez-vous faire le point sur les décharges de classe pour les directeurs d'école ?

Tout en ayant conscience du coût engendré par la réforme, je vous interrogerai sur un point qui préoccupe grandement les intéressés, surtout depuis la création des IUFM, je veux parler de l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs d'école. A quel rythme pensez-vous pouvoir procéder ? Quelle échéance vous fixez-vous ?

Je constate avec vous une diminution des effectifs dans l'enseignement secondaire : 50 000 en 1996, près de 20 000 en 1997. Vous proposez un redéploiement des moyens pour faire face aux besoins des lycées et classes post-doctorales. J'appuie cette proposition. Vous avez néanmoins décidé de conserver suffisamment de moyens pour poursuivre la diminution du nombre d'élèves par classe dans les établissements situés en zone difficile, et je m'en félicite.

Vous proposez de poursuivre la rénovation pédagogique des collèges et des lycées. Non seulement j'adhère à cette proposition, mais j'appelle de mes vœux une accélération. Il faut en effet faire évoluer de façon déterminée notre système d'éducation, le rapprocher du monde de l'entreprise et du travail, l'adapter aux besoins d'une société en pleine évolution, orienter nos jeunes au mieux et dès que possible.

Vous avez prévu des crédits pour renforcer l'encadrement sanitaire et social des élèves ainsi que le fonds social collégien. Il me plaît de le souligner, car l'importance de cette action s'est accentuée ces dernières années.

Restent quelques points sur lesquels je m'interroge et auxquels vous ne manquerez pas, j'en suis persuadé, d'apporter des réponses.

Pensez-vous par exemple que l'effectif des maîtres-auxiliaires se résorbera comme les autres années en fonction du remplacement des titulaires ?

Par ailleurs, je ne méconnais pas l'inadéquation d'un simple calcul mathématique ni les conséquences à long terme des recrutements, mais ne pensez-vous pas possible de transformer progressivement en emplois une partie des 800 000 heures supplémentaires du second degré ?

M. Jean Glavany. Très bonne question !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vos amis auraient pu le faire, monsieur Glavany ! Vous n'avez pas effectué de transformations !

M. Serge Poignant. Vous avez commencé, monsieur le ministre, mais le groupe du RPR souhaiterait que vous accélériez le mouvement.

J'ai bien noté par ailleurs la mesure budgétaire qui permet chaque année l'application de la loi Guerneur, c'est-à-dire du principe de parité entre les enseignants du public et ceux du privé.

La qualité de l'enseignement m'importe autant que son évolution et j'ai cru comprendre que, malgré la diminution des crédits de formation continue des personnels enseignants, les accords en ce domaine continueraient néanmoins à être respectés.

J'en arrive au budget de l'enseignement supérieur.

Je l'ai dit dans mon introduction, celui-ci est en forte progression, puisqu'il augmente de 5,5 %. C'est le budget qui augmentera le plus en 1997, ce qui témoigne de votre ferme volonté et de celle du Gouvernement de faire face aux besoins des universités.

En deux ans, il aura progressé de 10 %, répondant à deux objectifs clairs : création d'emplois pour faire face à l'augmentation du nombre des étudiants, mais aussi aux besoins d'accueil et d'encadrement ; mise en œuvre des grandes orientations dégagées par les états généraux de l'Université.

Vous avez en effet prévu la création de 2 700 emplois, enseignants et IATOS, et la mise à disposition de 300 agents de l'administration centrale pour faire suite aux 4 000 postes créés à la rentrée de 1996 dans le cadre du plan d'urgence que vous avez annoncé en 1995.

Vous avez par ailleurs prévu des crédits qui devraient permettre de poursuivre ou d'amorcer certaines grandes orientations des états généraux : poursuite du plan de rattrapage en faveur des universités, 250 millions ; poursuite du plan de sécurité, auquel vous nous avez dit l'an passé que vous étiez attaché ; mise en place du tutorat, 100 millions ; augmentation des crédits alloués aux bourses, 225 millions ; augmentation des crédits aux étudiants, etc.

Mais comment comptez-vous développer le tutorat, qui est une idée à laquelle je souscris ?

Pensez-vous être en mesure de faire aboutir rapidement le statut de l'étudiant, que j'appelais déjà de mes vœux l'année passée et sur lequel j'ai personnellement travaillé avec mon collègue Claude Barate ? Au-delà de l'augmentation des bourses, c'est ce que les étudiants attendent.

Comment entendez-vous développer les passerelles entre enseignement et recherche ? Elles ne peuvent qu'être bénéfiques, et cela correspondrait à une évolution attendue.

Ne peut-on développer les relations Université-entreprise, recherche-entreprise, et favoriser la création d'entreprises à partir du monde universitaire ?

Comment envisagez-vous de développer une filière technologique, conformément au souhait exprimé par les états généraux, en concordance avec les actuels IUT ?

Je suis conscient de l'important travail de rattrapage qui devait être entrepris et qui commence à être effectué, mais pensez-vous pouvoir engager en 1997 la réforme universitaire que chacun attend ?

Nous nous réjouissons du montant des crédits de la recherche universitaire, mais je vous ai cependant fait part de mes interrogations quant à la relative stagnation du budget global de la recherche. Avez-vous les moyens permettant d'atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés ?

M. Jean Glavany. Non !

M. Serge Poignant. Pour ce qui est des engagements de l'Etat, je crois qu'il faut d'abord régulariser les dettes dues au décalage croissant, constaté entre 1988 et 1993,...

M. Jean-Pierre Foucher. Dramatique !

M. Claude Barate. Eh oui !

M. Serge Poignant. ... entre les autorisations de programme et les crédits de paiement.

C'est ce que vous faites en abondant les crédits du FRT de 400 millions de francs, comme en 1996, pour combler l'impasse financière qui, rappelons-le, s'élevait à 2,2 milliards de francs en 1993.

M. Claude Barate. Absolument !

M. Serge Poignant. C'est ce que vous faites également pour le CNRS.

Permettez-moi de poser la question du CEA, dont les investissements n'avaient été que partiellement rebudgétisés en 1996.

Quant aux engagements financiers pris pour les programmes stratégiques en cours – nucléaire, espace, aéronautique – ils me semblent être respectés, mais j'aimerais obtenir une confirmation.

Vous nous apportez la preuve que le soutien aux équipes de recherche, recouvrant des domaines variés incluant la recherche médicale, l'environnement, l'agroalimentaire, la chimie, la technologie de l'information, les transports, sera en progression.

J'ai bien noté les prévisions de créations de postes, notamment au CNRS : 285 chercheurs et 298 ITA. Je m'en félicite, mais je me permets d'insister sur la nécessité absolue de rajeunir la pyramide des âges, car la moyenne est plus proche de cinquante ans que de trente ans.

Au-delà, pouvez-vous garantir un recrutement suffisant de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, développer les allocations de recherche et les bourses post-doctorales ? J'ai bien noté que vous menez des expériences en ce sens avec certaines régions.

Le groupe du RPR a accueilli très positivement l'initiative de création d'un fonds commun de placement à l'innovation, le FCPI, et il espère que ce fonds contribuera au nécessaire effort que le pays doit faire en faveur de l'innovation.

Enfin, je me réjouis que le comité interministériel de la recherche scientifique et technique ait bien voulu lancer, le mois dernier, quatre programmes prioritaires pour un total de 9 milliards de francs : application de la chimie aux techniques industrielles futures ; biotechnologies appliquées à la santé, aux agro-industries et à l'environnement ; microbiologie orientée vers les maladies infectieuses et le sida ; création d'un centre de séquençage du génome.

Je pense que les réponses aux questions que j'ai posées dans mon propos introductif ne peuvent être que positives, en ce qui concerne tant le budget global du ministè-

re que les différents crédits. Les objectifs prioritaires ont été bien définis et seront atteints. Les engagements pris seront respectés.

Le groupe du RPR, tout en attendant avec intérêt les réponses aux questions que j'ai posées, considère très favorablement ce budget et le votera. Nous vous apporterons le soutien que vous attendez afin de parvenir à la meilleure efficacité dans un domaine essentiel pour l'avenir de notre jeunesse, qui cherche souvent dramatiquement un premier emploi, et pour l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Je remercie M. Poignant d'avoir respecté son temps de parole.

La parole est à M. Jean Glavany.

M. Jean Glavany. Monsieur le ministre, comment lire votre budget ? En égrenant la litanie des chiffres, en dénonçant telle ou telle évolution, en relayant dans cet hémicycle les revendications et les protestations qui montent du système éducatif ou en déjouant les maquillages et les manipulations budgétaires ?

Tout cela est bien sûr nécessaire et, si je pose cette question de méthode, c'est parce que je me la suis posée en toute bonne foi, ...

M. Pierre Lequiller. Parlons-en !

M. Jean Glavany. ... et que j'aurais sans doute beaucoup hésité si vous n'aviez eu l'obligeance de nous offrir une réponse, une méthode d'approche et d'appréciation.

Car, au moment où vous nous présentez ce budget, sort en librairie votre livre *Le droit au sens*, monument littéraire tant attendu qui nous éclaire et nous rassure : désormais, nous n'avons pas seulement droit à votre politique et à vos budgets, nous avons droit au sens, indiqué par vous, octroyé par vous. Soyez-en chaleureusement remercié !

Paraphrasant Camus, je dirai qu'il s'agit de savoir si la vie – politique en l'occurrence – doit avoir un sens pour être vécue.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Bien sûr !

M. Jean Glavany. Ce sens, le sens de votre politique, nous sommes donc partis à sa recherche dans le budget que vous nous présentez.

Serait-ce le sens de l'histoire ?

Permettez-moi de vous renvoyer l'écho des propos que vous avez tenus ici-même il y a deux ans, lors de la discussion de la loi de programmation budgétaire ; c'était le 21 décembre 1994.

Vous disiez : « C'est une première historique que nous sommes en train de vivre puisque, après des années et des années d'appels sans réponse et de vœux pieux, nous nous trouvons pour la première fois devant un texte qui programme l'effort budgétaire de la nation dans le domaine de l'éducation nationale. [...] « Historique parce que c'est la première programmation budgétaire au bénéfice de l'école. Cela, j'en prends le pari, sera repris par mes successeurs qui, un jour, défendront ici de nouveaux budgets pour l'éducation nationale ».

Historique, en effet, ce pari que vous vous gardez bien de renouveler puisque, par exemple, vous aviez pris il y a quelques mois l'engagement d'une loi de programmation pour l'enseignement supérieur – c'est en tout cas ce que les étudiants ont entendu –, mais que vous vous gardez bien de le tenir.

Historique, cette loi de programmation qui prévoyait de programmer 5 milliards de francs sur cinq ans, et non 15 milliards, car vous repreniez cinq fois des mesures qui ne sont plus nouvelles, en nous proposant un calcul qui prétendait nous apprendre à compter les bougies sur un gâteau d'anniversaire. Cinq milliards de francs, c'est-à-dire à peine 1 % de la dépense éducative du pays !

Historique une loi qui, dès la première année, ne prévoyait d'accorder que 262 millions sur les 685 annoncés, soit moins du tiers !

Historique une loi dont le bilan dressé au bout de trois ans est édifiant : elle n'a été appliquée qu'à 2 % pour l'enseignement public, mais à 92 % pour l'enseignement privé, ce qui vous permet de conserver précieusement le titre de ministre de l'enseignement privé ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Lequiller. Ça commence à bien faire !

M. François Grosdidier. Quelle mauvaise foi !

M. Jean Glavany. Mes chers collègues, si vous contestez ces chiffres, et c'est après tout votre droit, que tous ceux qui nous écoutent soient juges !

M. Pierre Lequiller. C'est nul !

M. Jean Glavany. Monsieur Lequiller, le Nouveau contrat pour l'école prévoyait, sur les trois années écoulées, la création dans l'enseignement public secondaire de 4 449 postes programmés. Combien ont été créés ? Quatre-vingt-douze, soit 2 %.

M. Jean-Yves Le Déaut. Eh oui !

M. Jean Glavany. Dans le privé, 420 postes ont été créés pour 456 programmés, soit un taux de réalisation de 92,5 %. Ce sont les chiffres qui parlent, vous ne pouvez m'accuser de mauvaise foi ou prétendre que je vous fais un procès d'intention.

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. Jean Glavany. Historique, votre revirement d'aujourd'hui pour expliquer que vous n'avez jamais dit qu'il s'agissait de créations de postes, que c'était un affichage des postes nécessaires pour le Nouveau contrat pour l'école.

M. François Grosdidier. Historique est votre dette !

M. Jean Glavany. Cette mise au point est contradictoire avec ce que vous disiez à l'époque. Vous parliez de programmer l'effort budgétaire et non de procéder à un redéploiement.

Historique, cette idée découverte *a posteriori* : on avait en fait programmé les redéploiements !

Historique, une loi qui est purement et simplement abandonnée cette année.

En réalité, s'il y a eu quelque chose d'historique dans cette loi de programmation, c'est bien le point final qu'elle a mis à l'histoire chaotique des lois de programmation et que certains d'entre nous avaient annoncé à l'époque ; un tel fiasco sonnait le glas des lois de programmation !

Est-ce un bien, est-ce un mal ?

Je vais vous surprendre, mais je vous remercie d'en avoir montré les limites à vos dépens, confirmant par une formule simple et nette le sens que l'on peut donner à l'action politique : mieux vaut ceux qui agissent concrètement, année après année, que ceux qui promettent et disent qu'ils agiront un jour, mais ne font jamais rien !

Première conclusion : le sens de votre budget et de votre politique ne semble pas être le sens de l'histoire, puisque, à l'effort qui aurait été consubstantiel à la notion de loi de programmation, vous substituez le renoncement.

Les mesures prises au titre du Nouveau contrat pour l'école ont presque toutes été enterrées.

L'aide personnelle aux élèves – proposition n° 31 –, qui prévoit deux heures d'études, n'a pas été mise en place.

La sixième de consolidation – proposition 27 – a été abandonnée.

L'option latin en cinquième et le soutien dispensé aux élèves dans les matières où ils rencontrent des difficultés sont très inégalement assurés.

Dans le secteur médico-social, la situation est plus catastrophique encore !

M. Didier Boulaud. Absolument ! Du jamais vu !

M. Jean Glavany. L'enseignement secondaire dispose d'un médecin de prévention pour 8 000 élèves, c'est-à-dire pour 69 écoles, 8 collèges et 2 lycées.

M. Claude Barate. C'est faux !

M. Jean Glavany. Ce sont les chiffres du budget et de la direction de l'évaluation !

Pour les infirmières, le Nouveau contrat pour l'école avait prévu la création de 300 postes. Mais 30 postes seulement ont été alloués dans le cadre de ce budget,...

M. Didier Boulaud. C'est effrayant !

M. Jean Glavany. ... alors qu'un retard de milliers de postes s'est déjà accumulé. De plus, 750 postes destinés aux infirmières ont été transformés en postes de CPE.

Comment faire face, dans ces conditions, avec si peu de moyens aussi bien humains que financiers, aux cas de toxicomanie, d'anorexie ou de détresse morale qui se multiplient de façon dramatique en raison de la violence sociale sans précédent que la société fait subir aux plus jeunes et aux plus fragiles ?

Ah ! Vous voulez donner du sens à la politique ! Mais quand on regarde le sens de ce budget, on y découvre plutôt l'illusion des sens : « Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais ! »

Poursuivant ma recherche du sens et n'ayant pas rencontré le sens de l'histoire, je me suis demandé si ce n'était pas le sens de l'avenir qui vous mobilisait.

Cela fait quatre ans que vous êtes ministre, et l'on vous entend, vous et vos collègues, chanter année après année, mois après mois, la rengaine de l'héritage des socialistes,...

M. Claude Barate. Il est lourd !

M. Didier Boulaud. Eh oui !

M. Jean Glavany. ... et M. Grosdidier en a fait tout à l'heure la démonstration amusante.

Peut-on dire un mot de cet héritage ?

La dette de la France était de 2 000 milliards de francs en 1993 ; c'était l'une des plus faibles d'Europe. Avec M. Balladur – vous étiez déjà là – elle est passée de 2 000 à 3 000 milliards de francs en deux ans. Un record !

M. Didier Boulaud. Eh oui !

M. Jean Glavany. L'héritage Juppé : la dette sera de 4 000 milliards de francs en trois ans. Un nouveau record !

Je comprends, mes chers collègues, que le débat sur l'héritage vous fasse mal.

M. Didier Boulaud. Eh oui !

M. Jean Glavany. C'est le débat sur l'héritage que vous allez laisser et qu'il faudra des années pour payer.

M. Didier Boulaud. Enfin la vérité !

M. Jean-Michel Dubernard. C'est de la provocation !

M. Jean Glavany. On peut faire les mêmes remarques pour l'éducation. Permettez-moi de vous rappeler en quoi consiste l'héritage socialiste de ce point de vue : un budget de l'éducation en hausse de 40 % entre 1988 et 1993, de 7 % pour la seule année 1993, plus de 11 000 emplois créés par an en moyenne.

Votre héritage ? C'est l'abandon au cours des trois dernières années de la priorité nationale accordée à l'éducation ; les chiffres sont là, implacables.

Et, avec la suppression de 5 000 postes d'enseignants et la réduction de moitié de leur recrutement, le budget de 1997 apparaît comme le plus mauvais que la France ait connu depuis la Libération ! Le fardeau sera lourd à porter pour vos successeurs !

En ce qui concerne les emplois, vous nous affirmez qu'aucun poste devant les élèves ne sera supprimé.

Si vous avez un tant soit peu le sens de la rigueur, vous savez que c'est triplement faux.

D'abord, que signifie « aucun poste devant les élèves » ? Cela voudrait-il dire qu'il y aurait des postes « derrière » les élèves ? De quoi s'agit-il ? Des postes de remplacement pour les enseignants qui sont en congé maternité, en congé-maladie ou en formation continue.

De deux choses l'une : ou ces remplacements seront rendus plus difficiles, ou la formation continue sera réduite de façon drastique.

J'ai le regret de dire que les deux hypothèses seront vérifiées en même temps. En effet, nous constatons depuis un an ou deux que les remplacements sont de plus en plus difficiles, que les délais sont de plus en plus longs et que la formation continue est réduite dans des proportions invraisemblables.

Dans le premier degré, il y aura bien 500 suppressions de postes « devant les élèves » à la rentrée de 1997, après 450 à la rentrée de 1996 par le biais des emplois de stagiaire.

Surtout, il y aura une ardoise pour la suite : supprimer des prérecrutements aujourd'hui, c'est supprimer des postes en 1998 et 1999. A la rentrée de 1998, après les élections législatives, qui sera là, à votre place ?

Vous ne vendez pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué, mais vous dites : « Après moi le déluge ! ». Tel est en tout cas le sens que l'on donne à votre budget.

Vous prenez prétexte, pour justifier ces suppressions, de la baisse des effectifs. Or cet argument n'est pas recevable.

En effet, puis-je vous rappeler qu'en 1993, par exemple – l'héritage ! –, les effectifs baissaient et des postes étaient créés dans le dernier budget de l'éducation de la gauche ? C'est une question de volonté politique !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. On en reparlera tout à l'heure !

M. Jean Glavany. Vous souvenez-vous que vous avez dit il y a trois ans, vous et le Premier ministre de l'époque, M. Balladur, exactement le contraire de ce que

vous faites : « Je prends l'engagement, déclarait ce dernier à la Sorbonne, que l'on mettra à profit la baisse des effectifs non pas pour se désengager, mais pour améliorer l'encadrement. »

M. René Carpentier. Un mensonge de plus !

M. Jean Glavany. Encore une promesse oubliée, à moins que vous nous expliquiez que, le Premier ministre ayant changé, le ministre d'aujourd'hui n'est pas obligé de respecter la parole du ministre d'hier.

M. Didier Boulaud. Eh oui !

M. Jean Glavany. Enfin, il faut savoir de quoi l'on parle. Qu'est-ce que cette « baisse des effectifs » ? Elle représente en moyenne un enfant par école, un par collège, 0,15 enfant par classe.

M. René Carpentier. Exact !

M. Jean Glavany. Cela justifie-t-il 5 000 suppressions de postes ?

M. René Carpentier. Absolument pas !

M. Jean Glavany. S'agissant de l'enseignement supérieur, c'est aussi : « Après moi le déluge ! » Vous nous faites observer que les crédits de paiement augmentent de plus de 6 % – Jean-Yves Le Déaut y reviendra tout à l'heure. Mais vous vous gardez bien de dire que les autorisations de programme diminuent de 700 millions ces autorisations de programme garantissent des crédits de paiement de demain !

M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat à la recherche. Et même d'après-demain !

M. Jean Glavany. Votre sens de l'avenir se traduit bien par cette formule simple : « Après moi le déluge ! »

On en arrive à la même constatation au vu de l'inquiétante inflexion des crédits de la recherche, démontrée par notre collègue Alain Rodet et sur laquelle Jean-Yves Le Déaut reviendra. D'ailleurs, la Cour des comptes n'a-t-elle pas dénoncé la gestion du dossier depuis 1993, et non avant ?

M. Didier Boulaud. C'est vrai !

M. Jean Glavany. C'est encore : « Après moi le déluge », avec l'inquiétante évolution de la pyramide des âges des enseignants-chercheurs, qui obligera, dans quelques années, à consentir un effort de recrutement considérable. A cet égard, je joins mes propos à ceux qu'a tenus M. Poignant. Voyez que je ne suis pas sectaire ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Ni sens de l'Histoire, ni sens de l'avenir ! Guidé par votre livre, je poursuis donc ma quête d'un sens. Ne s'agirait-il pas du sens des réalités, en particulier des réalités sociales ?

Personne ne peut ignorer le fait que la malnutrition d'enfants et d'adolescents, notamment dans les quartiers difficiles, s'aggrave aujourd'hui.

Je citerai, à titre d'exemple, une étude récente du conseil régional d'Ile-de-France, qui a fait état de plus de 16 000 cas d'élèves pour lesquels l'accès à la demi-pension est limité pour des motifs d'ordre financier. Et c'est le moment que choisit le Gouvernement, en dépit de la situation de crise sans précédent dans laquelle se trouve plongé notre pays, pour réduire l'allocation de rentrée scolaire et supprimer la réduction d'impôt pour frais de scolarité !

Les aides sociales, bourses et secours d'études, subissent une régulation budgétaire de 117 millions de francs, qui atténuée d'une manière plus que singulière l'inscription des 26 millions supplémentaires accordés aux bourses et aux secours pour le second degré.

En diminuant ces aides, vous prenez le risque d'aggraver la baisse de fréquentation des cantines scolaires, déjà amplifiée par le versement en une seule fois, décidée par le gouvernement de M. Balladur, auquel si je ne m'abuse, vous participiez, de l'aide à la scolarité. Je n'ose penser que c'est cela le « sens » que vous voulez donner à votre action politique.

Vous obligez par là même les collectivités locales, déjà écrasées de charges, à pallier les défaillances de l'Etat.

M. Didier Boulaud. Absolument ! On opère un transfert sur l'impôt local !

M. Jean-Marie André. Parlons-en ! Cela, vous savez le faire !

M. Jean Glavany. Je n'ose penser que telle est l'idée que vous vous faites de la mission de l'éducation nationale.

« Donner un sens » à son engagement politique, se fixer des objectifs clairs, redonner confiance aux Français, quel beau projet ! Mais n'ayant trouvé ni sens de l'Histoire, ni sens de l'avenir, ni sens des réalités, je poursuis ma recherche du droit au sens pour en arriver à votre méthode personnelle : un sens simple, reconnu par tous, ce « sixième sens » qui vous est si personnel, le sens de votre carrière, celui de votre ambition personnelle, sans doute légitime, sûrement légitime, et de la règle de base avec laquelle vous conduisez l'une et l'autre – pas de vague, pas de « passage en force », comme vous dites, le consensus à tout prix !

Nous sommes un certain nombre, à gauche et, je le crois, à droite aussi, à penser que ce genre de méthode aboutit à un « sens interdit », c'est-à-dire à l'immobilisme.

M. Claude Barate. Oh ! la la !

M. Didier Boulaud. C'est la vérité !

M. Jean Glavany. Je prendrai, pour illustrer mon propos, six exemples.

Premier exemple : les heures supplémentaires.

Cette année encore, 800 000 heures supplémentaires seront payées par l'éducation nationale. Même si l'on admet qu'un certain volant est nécessaire pour assurer la souplesse et la continuité de l'enseignement, la transformation de certaines de milliers d'heures supplémentaires permettrait la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

M. Didier Boulaud. Assurément !

M. Jean Glavany. Or on ne sait pas quelle est votre position à ce sujet.

En commission des affaires culturelles, vous nous avez assurés que le mouvement de transformation se poursuivrait, et qu'il s'amplifierait même. Mais à peu près à la même date, vous déclariez à un journal télévisé : « les heures supplémentaires, ce n'est pas l'important. C'est vrai qu'il y a des heures supplémentaires, mais un certain nombre d'entre elles, on en a évidemment besoin pour des options en particulier. Mais, vous le savez bien, le problème central de la société française, comme de toutes les sociétés développées, c'est que la dépense publique est trop importante. »

Résultat : on ne bouge pas !

Deuxième exemple : la réforme des BTS fondée sur la formation en alternance, le contrôle continu.

Une large majorité se prononce en faveur de cette réforme au Conseil supérieur de l'éducation. Mais il suffit qu'un syndicat montre son irritation et on revient à la case départ.

Quel sens pour votre action ?

Troisième exemple : la situation des IUT et le projet de réforme pédagogique.

Un syndicat étudiant manifeste son irritation, et vous lui donnez raison. Quelques jours plus tard, la coordination des directeurs et des présidents d'IUT grogne dans l'autre sens, et vous lui donnez raison aussi.

Résultat : rassurons-nous, mes chers collègues, ils ont discuté ensemble et ils se sont mis d'accord. Mais quel sens pour votre action, monsieur le ministre ?

Quatrième exemple : le scandale des admis sur la liste complémentaire – les reçus collés. Erreur de communication, avez-vous déclaré. C'est le moins que l'on puisse dire quand on sait que le message a changé du tout au tout le 25 août.

Il y a là peut-être l'occasion d'informer ceux qui ne le savent pas que les listes complémentaires pour le privé ont, quant à elles, été intégrées en priorité. Et il a fallu que les jeunes gens admis sur listes complémentaires pour les concours du public fassent la grève de la faim...

M. Didier Boulaud. Il est scandaleux d'en arriver là !

M. Jean Glavany. ... pour obtenir qu'une partie d'entre eux soient intégrés, au moins à la hauteur du nombre des désistements.

Quel sens pour votre action ?

Cinquième exemple : les PLP.

Votre budget annonce la transformation de 2 830 postes de PLP en certifiés, mesure qui, soit dit en passant, montre bien votre désintérêt total pour le technique, véritable « mal-aimé » de votre ministère.

Ce transfert entraîne de fait l'asphyxie des enseignements généraux dans l'enseignement technique et professionnel. Or ces enseignements généraux sont la spécificité et la supériorité de l'enseignement technique sur l'apprentissage.

Mais le syndicat principalement concerné grogne, à juste titre, et vous reculeriez, paraît-il. Vous nous le confirmez peut-être.

Quel sens pour votre action ?

Sixième et dernier exemple : les rythmes scolaires.

Quand on voit avec quelle indifférence ou quelle passivité vous laissez votre collègue de la jeunesse et des sports gérer ce dossier à l'emporte-pièce, quand on constate dans le même temps le formidable afflux des jeunes dans la filière STAPS, expression d'une demande sociale impressionnante, on se dit : quel gâchis !

Quelle occasion gâchée de mettre ces deux dossiers en face l'un de l'autre dans un projet ambitieux pour créer de vrais emplois, débouchés de vraies formations qualifiantes pour de vrais métiers !

Quel gâchis et quel manque d'ambition !

Ce gâchis et ce manque d'ambition confirment votre incapacité à faire de l'éducation physique et sportive un pilier de la lutte contre l'échec scolaire.

Quel sens pour votre action ?

J'ai pris six exemples simples, concrets. J'aurais pu en citer dix, vingt ou trente.

M. Didier Boulaud. C'est sûr !

M. Jean Glavany. Quel sens pour votre action ? C'est le sens interdit de l'immobilisme ; c'est la traduction de ce qu'Ernest Renan décrivait : « Quand l'opinion force le gouvernement à agir dans le sens qu'elle désire ». Non pas l'opinion comprise dans sa globalité – on sait ce qu'elle pense de votre gouvernement – mais l'opinion considérée dossier par dossier.

Pour tenter de découvrir un autre sens à votre action, je reviendrai à l'enseignement supérieur.

Là, il s'agit d'un véritable sens giratoire : on tourne en rond ! Après les états généraux, voilà l'immense nouveauté de la rentrée : les groupes de travail, les groupes de réflexion ! Quelle révolution, mes chers collègues !

J'ai tout à l'heure souri en entendant le président de la commission des affaires culturelles vous poser, monsieur le ministre, cette petite question – il fallait comprendre entre les mots : concrètement, quelles décisions allez-vous prendre et selon quel calendrier ?

Je voudrais rappeler l'héritage des socialistes : de 1990 à 1993, la moyenne de progression des budgets de l'enseignement supérieur atteignait 13,2 %. Il est vrai que, pour vous, cet héritage est difficile.

Les 1 448 emplois d'enseignant de créés, c'est bien. Mais c'est encore insuffisant pour rattraper les retards accumulés depuis trois ans et assurer l'accueil des étudiants.

Le taux d'encadrement des étudiants reste insuffisant ; les crédits destinés au monitorat chutent de 20 millions ; les autorisations de programme concernant les crédits d'équipement diminuent, quant à eux, de 98 millions.

Tout le monde s'agite, se déplace ; on se réunit ; on installe des commissions, qui accouchent de groupes de travail, qui rédigent éventuellement des rapports ou des comptes rendus.

Mais qu'y a-t-il de nouveau dans l'enseignement supérieur ? On tourne en rond, comme dans ce fameux sketch de Raymond Devos où tout le monde suit une ambulance dans le même sens giratoire !

On pourrait reprendre point par point les résultats du mouvement social de l'an dernier, les acquis du mouvement des étudiants et des enseignants du supérieur. Le bilan a été recensé et adopté par le CNESER au mois de juin dernier et rendu public par vous le 18 juin, date mal choisie pour une annonce aussi peu suivie d'effets.

Quel est le réel bilan de l'application de ces mesures ? Qu'a-t-on de concret ? Quel est le calendrier choisi ?

Bref, quel sens pour votre action ? Quel sens concret ? On cherche toujours.

Pour terminer, je dirai quelques mots du statut social de l'étudiant, oui, de l'étudiant, ce grand absent de votre budget.

Dans l'enseignement supérieur, le système des bourses et des aides aux étudiants ne peut plus remplir ses fonctions : selon le ministère, les bourses augmentent de 225 millions ; mais il s'agit, comme l'an dernier, d'une présentation tronquée, car elle englobe 196 millions au titre de la consolidation des crédits prévus pour les bourses en cours d'année.

Les œuvres universitaires n'augmentent que de 15 millions, contre 119 millions en 1996.

Est-ce cela, monsieur Bayrou, votre plan social étudiant ? Est-ce cela que vous proposez aux jeunes ? On n'ose y croire tant il paraît inutile de rappeler l'urgence qu'il y a aujourd'hui à promouvoir un véritable statut pour les jeunes de seize à vingt-cinq ans, dont le statut étudiant doit être un volet essentiel.

Tels sont, monsieur le ministre, les résultats de ma recherche du « droit au sens » que vous voulez promouvoir. Derrière les mots, il y a des faits. Et ces faits sont là, inquiétants, accablants parfois,...

M. Didier Boulaud. Ils sont terrifiants !

M. Jean Glavany. ... flous toujours.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. C'est l'Apocalypse, en somme ?

M. Jean Glavany. Sartre avait dit : « Nous prenons le mot de responsabilité en son sens très banal. » Nous pourrions lui répondre aujourd'hui en traduisant le mot « sens » en termes de responsabilité politique très banale : nous jugeons ce que nous voyons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Je remercie M. Glavany d'avoir strictement respecté son temps de parole.

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous avez droit à une réponse particulière, cher collègue !

M. Jean Glavany. C'est un honneur !

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Cette réponse vous est due !

M. le président. Vous avez la parole, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mesdames, messieurs les députés, je ne commenterai naturellement pas l'exercice, qui allie une très grande suffisance à une très grande insuffisance, auquel M. Glavany se livre chaque année à la tribune de l'Assemblée nationale. Je voudrais simplement revenir sur deux chiffres.

Combien le gouvernement auquel appartenait M. Glavany a-t-il transformé d'heures supplémentaires en emplois ?

M. Jean Glavany. Nous avons créé 11 000 emplois ! C'est toute la différence !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La réponse est zéro ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il n'y a jamais eu une seule transformation d'heures supplémentaires en emploi !

M. Jean Glavany, Vous n'avez pas le sens du ridicule !

M. Jean-Yves Le Déaut. Quelle mauvaise foi !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pas une transformation ! Je parlerai cet après-midi de l'augmentation des heures supplémentaires.

M. Jean-Yves Le Déaut. Il ne suffit pas de dire une chose pour qu'elle soit vraie !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. M. Glavany n'a personnellement assumé les fonctions de secrétaire d'Etat à l'enseignement technique que pour un seul budget. Je l'avais oublié et ce sont les syndicats qui sont venus me le rappeler.

Cette année-là, il a supprimé 866 emplois dans l'enseignement technique et professionnel !

M. Jean Glavany. Nous avons créé 11 000 emplois ! Faites le compte !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est dire le poids qu'il faut accorder à ses propos,...

M. Jean Glavany. Répondez de ce que vous faites, vous, aujourd'hui !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... et les chiffres que je viens de rappeler suffisent à lui répondre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Glavany. Votre droit au sens, c'est celui du sens de l'archaïsme !

M. le président. La parole est à M. André Rossinot.

M. André Rossinot. Monsieur Glavany, il faut avoir une grande sérénité et un peu de hauteur de vue pour porter un regard objectif !

M. Jean-Marie André. Il n'en est pas capable !

M. André Rossinot. Par les temps qui courent, il convient d'être prudent.

M. Jean Glavany. Vous avez bien raison !

M. André Rossinot. Monsieur le ministre, le budget de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur que vous soumettez à notre vote peut légitimement susciter des regards envieux de certains de vos collègues du Gouvernement.

M. Jean-Yves Le Déaut. Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois !

M. André Rossinot. En effet, l'école et l'université sont épargnées par la nécessaire diminution des déficits publics.

Une augmentation de 2 % du budget de votre ministère, alors même que celui de l'Etat se stabilise en francs constants, n'est pas un fait anodin.

Le groupe de l'UDF voit dans cet effort réel la reconnaissance du caractère prioritaire du budget de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Ce budget doit échapper aux vicissitudes du temps, surtout lorsque celui-ci est rigoureux.

En d'autres termes, l'école et l'université, et l'enseignement d'une façon générale, sont la matrice de notre République. Comme il serait dit dans d'autres assemblées, les dépenses de ce ministère ne sont « pas négociables ».

C'est donc avec satisfaction que le groupe de l'UDF constate que le budget de l'éducation reste la priorité des priorités...

M. Jean Glavany. Il faut le dire vite !

M. André Rossinot. ... en représentant plus de 20 % du budget total de l'Etat.

Mes chers collègues, plutôt que de me livrer à une simple description de ce budget, ou à une litanie de chiffres, je souhaiterais arrêter mon propos sur quelques aspects qui nous semblent importants.

Permettez-moi d'abord de signaler qu'il y a encore des parents pauvres dont il est trop peu question. L'année dernière, à cette même tribune, le groupe de l'UDF avait attiré votre attention, monsieur le ministre, sur la situa-

tion difficile des bibliothèques universitaires, dont on ne parlait guère alors. Il est vrai que leur dépérissement passait inaperçu parmi les grands problèmes de l'enseignement.

Vous n'avez pas dû trop fréquenter les bibliothèques universitaires, monsieur Glavany, car on revient de loin et un effort s'impose.

Le budget de 1997 engage, je l'espère, un revirement. Une augmentation de 35 millions de francs et, surtout, 200 emplois supplémentaires sont le signe d'une volonté de redonner à l'université française des bibliothèques dignes de notre tradition historique et de la nécessaire modernité.

Cette année, je voudrais à nouveau éveiller votre attention sur une question relativement délicate : l'enseignement des langues vivantes à l'école. Le sujet est d'importance.

Ne nous y trompons pas, l'enseignement des langues vivantes n'intéresse plus seulement le rang de la France dans le monde ! L'utilisation d'une autre langue ne peut être l'apanage de quelques cadres commerciaux spécialisés dans l'exportation.

De la réussite ou de l'échec de l'enseignement des langues vivantes dépend la place que tiendront en Europe les citoyens français de demain. L'école doit permettre aux jeunes Français de parler au moins une seconde langue afin qu'ils puissent être, au quotidien, des citoyens européens et non des ressortissants nationaux cloîtrés derrière leurs frontières.

Aussi, monsieur le ministre, je m'étonne de constater que le nombre de postes d'assistant en collèges et en lycées est en diminution.

Je suis surpris de constater que le budget obligera, cette année encore, à enseigner les langues vivantes, c'est-à-dire parlées, par classes trop chargées ou disparates, c'est-à-dire à des élèves préparant l'écrit en même temps qu'à des élèves préparant l'oral.

Enfin, je regrette que le retard de niveau des élèves dans leur deuxième langue vivante soit accepté comme une fatalité.

Dans le domaine des langues, la France est le mauvais élève de la classe européenne. C'est un problème de culture qui n'est pas uniquement celui de votre ministère. Il faudra bien un jour mettre en place une vraie politique de l'enseignement des langues vivantes. De cela, nous l'espérons, le prochain budget devrait tenir compte.

Je souhaiterais à présent aborder le budget de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sous un angle plus fondamental, celui de l'égalité, égalité des hommes, égalité des chances.

En effet, l'éducation nationale ne doit pas être une machine à produire des diplômés pour les uns, et des exclus de la connaissance pour les autres. Aussi, je me réjouis de l'effort budgétaire en faveur de l'égalité des élèves et des étudiants, qui apparaît comme une constante.

En matière d'aménagement du territoire, je note en particulier le maintien du moratoire sur les fermetures de classes en zones rurales.

Ce souci d'égalité est également présent lorsque vous accentuez les mesures en faveur des 563 zones d'éducation prioritaire.

Les 2 900 postes affectés aux ZEP, postes supplémentaires prévus par rapport aux normes habituelles de la carte, contribueront à rétablir l'équilibre scolaire.

L'égalité est aussi présente lorsque le fonds social collégien est doté de 30 millions de francs supplémentaires, lorsque le régime des bourses aux élèves des lycées est amélioré et lorsque le montant des exonérations de frais de pension est accru.

Enfin, l'égalité apparaît encore quand les crédits au profit de l'orientation sont revalorisés. La mise en place d'un système d'orientation performant est la meilleure réponse aux inquiétudes des élèves et des familles.

Face à une disparité des chances accentuée par une sélection artificielle, les élèves et les étudiants doivent poursuivre leur cursus en toute connaissance de cause grâce à une orientation améliorée.

L'ONISEP disposera désormais de crédits plus importants.

Je voudrais aussi considérer votre budget, monsieur le ministre, à la lumière d'un autre principe républicain : la fraternité. Votre budget n'ignore pas les obligations financières de cet impératif républicain.

En effet, l'éducation nationale ne peut se contenter de fournir de simples prestations d'enseignement. C'est aussi l'un des éléments fondamentaux de la vie en société. La violence s'oppose à l'idéal de fraternité. Cette violence à l'école n'est pas la violence de l'école, mais bien celle de notre société et, en particulier, du monde des adultes. Les 250 emplois prévus par le plan de lutte contre la violence, mis en place à la rentrée scolaire 1996, sont consolidés. Les effectifs d'appelés du contingent sont des éléments importants, mais il faudra tenir compte des évolutions résultant de la réforme du service national dans ce domaine.

La fraternité, principe républicain pour l'éducation nationale, doit exister entre tous, mais elle doit surtout jouer en faveur de ceux qui en ont le plus besoin.

L'éducation sanitaire, considérée par certains comme la marque d'un temps révolu et suranné, est au contraire une fonction essentielle, particulièrement à l'école. La création de 300 emplois destinés à renforcer l'encadrement sanitaire et social est une décision heureuse.

M. Didier Boulaud. C'est insuffisant !

M. André Rossinot. Contre toute attente, la santé est aujourd'hui en danger et la réforme prévue dans le cadre des ordonnances et de l'évolution des professions de santé – j'insiste sur ce point – doit permettre d'initier des partenariats intelligents entre les professionnels de santé et le monde de l'éducation pour une politique sanitaire courageuse.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Tout à fait !

M. André Rossinot. La fraternité de l'éducation nationale s'exerce aussi lorsque l'école garde ses portes ouvertes durant les vacances. Le dispositif « écoles ouvertes » est une initiative heureuse.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, vous savez combien le groupe UDF est attaché à cette conception ouverte de l'éducation nationale. Effectivement, l'école de la République est un tissu commun, partagé entre tous, où se développe l'individu, où se forme le citoyen, où s'échangent les savoirs grâce à une neutralité bienveillante. Cette neutralité ne doit pas accepter la juxtaposition de convictions parfois contradictoires, voire prosélytes. Elle implique l'effacement des engagements partisans et religieux pour permettre l'intégration républicaine.

M. Dominique Bussereau. Très bien !

M. André Rossinot. Cette neutralité bienveillante est une obligation pour l'Etat. Droit pour le citoyen, elle n'est autre que la laïcité. Tout comme moi, monsieur le ministre, vous savez que l'actualité rend plus que jamais nécessaire le respect du principe de laïcité et son actualisation dans une société fragile, souvent désorientée.

C'est fort de ces principes que le groupe UDF votera le projet de budget de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Urbaniak, que j'invite à être aussi rigoureux que M. Rossinot dans le respect de son temps de parole.

M. Jean Urbaniak. Monsieur le ministre, la discussion préalable au vote du budget du ministère de l'éducation nationale nous donne l'occasion de remettre dans le champ de l'actualité parlementaire les nombreux et difficiles problèmes que pose à notre société l'évolution du système éducatif et de faire le point, tant sur votre gestion de ces problèmes que sur la continuité de votre action telle qu'elle transparait à travers les choix budgétaires que vous nous proposez.

Cette réflexion me paraît – je me dois de vous le dire – particulièrement bienvenue parce que, après une période de bouillonnement qui a vu se multiplier les débats, les rapports, les prises de position plus ou moins polémiques, on a aujourd'hui un peu le sentiment que l'intérêt pour l'école a baissé dans l'opinion publique. Dans cet hémicycle même, hormis pour répondre à quelques interrogations de fond liées aux conséquences scolaires des nécessaires adaptations sociales, vous n'avez, monsieur le ministre, guère eu besoin depuis longtemps, contrairement à la plupart des autres membres du Gouvernement, de défendre ou de justifier jour après jour la continuité de votre action. Est-ce dû à l'inquiétude de nos concitoyens face aux incertitudes de l'avenir, inquiétude qui peut se rapporter aux difficultés grandissantes des jeunes, qu'ils soient diplômés ou non, à s'insérer dans la société ? Il est bien difficile de répondre à cette question.

Il est vrai que le désenchantement général devant un développement continu du chômage est de nature à détourner quelque peu l'attention des uns et des autres de l'importance des problèmes de l'école pour l'avenir de notre société. On peut aussi légitimement s'interroger – c'est une autre perspective – sur l'efficacité même des mesures nouvelles, mesures spécifiques et fort justement inégalitaires qui semblent malheureusement, elles aussi, impuissantes pour l'instant à réduire, dès l'école, une fracture sociale qui s'étend et qui s'accroît.

Dans ce contexte, il est de notre devoir et de votre responsabilité, monsieur le ministre, de réfléchir à la nécessaire évolution des missions de l'école. Car il faut bien le rappeler en la circonstance présente, si des programmes et des instructions ont été conçus de manière enfin cohérente sous votre impulsion, la question des finalités demeure quant à elle toujours posée : quel citoyen voulons-nous former pour la société future et comment le système éducatif peut-il y contribuer ? J'y reviendrai dans un instant.

Pour m'en tenir, dans le cadre de ce débat, à une appréciation portant sur les acquis de votre politique et sur les perspectives qu'elle induit par le biais du budget, notamment au niveau de la scolarité obligatoire qui demeure le socle de référence du système éducatif, je ferai

d'abord un point rapide sur certaines décisions qui ne me semblent pas toujours avoir été appliquées de manière suffisante ou satisfaisante.

Comme mes collègues, j'ai naturellement pris connaissance du rapport d'étape sur le Nouveau contrat pour l'école. C'est un document important qui a été souhaité par tous ceux qui s'intéressent à l'évolution de l'école. Une première lecture de ce document tend à confirmer, sous réserve des précisions que vous ne manquerez pas de nous apporter, qu'une analyse des réalités vécues dans les classes, par les enseignants comme par les élèves, reste nécessaire.

Je me permettrai ensuite d'attirer votre attention sur deux ou trois sujets sur lesquels il me paraît difficile de faire l'impasse dans ce débat.

S'agissant des choix qui ont orienté votre politique éducative, monsieur le ministre, et si l'on s'en tient au Nouveau contrat pour l'école, il convient de rappeler que vos 155 propositions du 9 mai 1994, qui sont devenues les 158 décisions du contrat, avaient fait l'objet d'un certain consensus des professionnels de l'éducation, un consensus certes discret, mais raisonnable et réaliste. De la même manière, il convient de reconnaître objectivement que vous avez essayé réellement de mettre en œuvre toutes ces décisions, malgré les contraintes budgétaires que l'on connaît.

On pourrait se satisfaire de ce premier constat, tout à votre honneur, qui est confirmé par le rapport d'étape que je viens d'évoquer. Nombre de vos prédécesseurs se sont en effet trop souvent contentés de faire émerger une volonté réformatrice sans forcément chercher, ensuite, à en décliner, sur le terrain, les engagements concrets et pratiques indispensables. Je pense néanmoins qu'il faut essayer d'en analyser précisément la réalité et d'approfondir la réflexion. Dans cette perspective, je voudrais, ce matin, reconsidérer quelques-unes de vos propositions, propositions essentielles pour une évolution positive du système éducatif mais qui ne me semblent pas avoir été traitées avec suffisamment de volontarisme, voire de moyens.

J'évoquerai d'abord votre préoccupation relative à l'amélioration de la continuité dans le cursus scolaire des élèves : continuité verticale pour éviter les ruptures entre les différents niveaux d'établissements, et continuité horizontale qui favorise la coopération entre les enseignants des différentes disciplines et développe la prise en charge collective des compétences transversales.

Le souci de vérité m'oblige à dire que, sur cette question, dans les établissements scolaires, on en est encore trop souvent au stade des incantations. Certes, monsieur le ministre, personne ne s'y oppose explicitement, mis à part les quelques porteurs d'œillères disciplinaires. Et si chacun reconnaît le bien-fondé de vos propositions et s'efforce de les porter, il y a encore loin du discours à la réalité, loin de l'intention affichée à la pratique pédagogique. Je ne crois pas que la mobilisation individuelle des maîtres et des professeurs ou leur conscience professionnelle soient en cause. Je pense plutôt que le levier que constituent les chefs d'établissement et les directeurs d'école n'a pas encore été utilisé comme il le faudrait. Un vaste plan de formation de l'encadrement serait sans doute nécessaire à cet effet. J'aimerais, monsieur le ministre, que vous vous exprimiez sur cette question.

Par ailleurs, vous avez souhaité lancer une réflexion sur la citoyenneté pour préciser sur ce sujet les attentes de la nation. A cette fin, vous avez annoncé la mise en place d'un groupe de travail. C'est la décision n° 106. J'aime-

rais, monsieur le ministre, avoir des informations sur la suite qui a été donnée à cet objectif, car j'ai la conviction que cette réflexion et les décisions pratiques qui pourront en découler sont essentielles pour endiguer le développement de la violence et de l'individualisme et, plus généralement, pour combattre l'érosion du respect des valeurs fondamentales propres à notre démocratie. A cet égard, je crois que l'on a trop vite dit que l'insuffisance des cours d'instruction civique était la cause essentielle de cette perte des valeurs. Faut-il, en effet, rappeler ici que l'irresponsabilité et l'abstention ne sont pas l'apanage des jeunes générations ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Très juste !

M. Jean Urbaniak. Il est donc indispensable et urgent de traiter le problème d'une autre manière qu'en ajoutant des heures de cours.

Un mot sur le collègue, monsieur le ministre. On l'a tellement dit que l'on n'ose plus le faire aujourd'hui : le collègue demeure le maillon faible du système.

M. Jean Glavany. Cela reste à prouver !

M. Jean Urbaniak. L'organisation des trois cycles et la sixième de consolidation se mettent certes en place, mais cette mise en place reste difficile, il faut le savoir. En effet, les habitudes de l'enseignement long classique sont tenaces et bien des stratagèmes sont recherchés pour maintenir les filières au détriment de l'application de vos options. Les campagnes d'audit de collèges – j'ai pu le constater dans l'académie de Lille – n'ont pas démenti cette constatation. Là non plus, vous le savez, monsieur le ministre, il ne suffit pas de décréter. Il faut des mesures d'accompagnement. A titre d'exemple, j'en citerai simplement trois que vous pourriez développer : une contractualisation accentuée et surtout mieux contrôlée des moyens supplémentaires ; un effort accru de formation continue ; enfin, une intégration plus suivie des nouveaux enseignants issus des IUFM.

J'évoquerai tout aussi brièvement les lycées. J'ai été séduit par votre annonce, dans le cadre du Nouveau contrat pour l'école, d'une ouverture des lycées aux adultes par le moyen des actions de formation continue. Cette ouverture présente en effet de nombreux avantages, et notamment, comme vous l'avez souligné vous-même, celui d'accroître la présence d'adultes et de favoriser le brassage des générations au sein des établissements. Cependant, il faut bien admettre qu'une telle ouverture ne pourra se réaliser avec les moyens constants que prévoit ce budget. L'ouverture des lycées nécessite l'adaptation de locaux ; elle suppose une augmentation du nombre de formateurs ; elle implique une mise en œuvre et un suivi d'expérimentations approfondies. Il devrait être possible, par ailleurs, de profiter de ces expériences pour progresser dans le domaine de la validation des acquis réalisés soit par des autodidactes, soit dans le cadre des formations en entreprise. C'est en effet un domaine où nous sommes en retard par rapport à d'autres pays.

Au-delà de ces quelques réflexions et questions relatives aux différents niveaux d'enseignement primaire et secondaire, je voudrais maintenant attirer votre attention, monsieur le ministre, sur le métier d'enseignant, sur la formation des personnels et sur l'évaluation du système éducatif. Dans ces trois domaines, vous avez souvent affiché votre volonté de dépasser les aspects strictement quantitatifs pour favoriser la recherche du qualitatif. Vous avez raison, mais il me semble important que vous sachiez que certains des progrès attendus et prévus par

plusieurs décisions du Nouveau contrat pour l'école se font parfois encore attendre. Leur concrétisation n'est toujours pas réalisée, malgré l'intérêt qu'elles présentent.

Ainsi, les décisions relatives à l'adaptation des enseignants à leur premier poste ne sont pas encore appliquées. Le rapport d'étape précise que la première affectation fait l'objet d'une attention toute particulière. En fait, les nouveaux enseignants sortant des IUFM sont majoritairement nommés sur des postes difficiles : postes en milieux très défavorisés, là où la rotation des enseignants est très forte, postes partagés – certains professeurs d'école exercent sur quatre classes pour assurer les quarts de décharge des directeurs – ou postes spécialisés comme les classes d'adaptation ou d'intégration. Ces postes, qui nécessitent des formations complémentaires, n'attirent malheureusement plus leurs collègues titulaires. Vous savez bien, monsieur le ministre, que l'attention que vous portez aux premières affectations, aussi louable soit-elle, rencontre de nombreux obstacles au niveau des règles du mouvement des personnels et des barèmes en vigueur. Il conviendrait sans doute de revoir, en accord bien entendu avec les organisations représentatives des personnels, les règles du mouvement et les mesures destinées à encourager les maîtres expérimentés à ne pas fuir les postes difficiles.

Quant à la formation elle-même, si la pérennisation des IUFM a été acquise, après une phase de doute qui a démobilisé certains des acteurs de la formation, il conviendrait de revoir certains des principes généraux qui définissent leur mode de fonctionnement. Ces principes ont été posés dans les textes initiaux, mais leur mise en application n'a guère bénéficié d'une adaptation aux réalités pédagogiques quotidiennes. Permettez-moi, monsieur le ministre, d'insister sur un aspect qui conditionne la qualité de la formation professionnelle : l'articulation entre la théorie et la pratique. Le cahier des charges et le référentiel de compétences évoqués dans le rapport d'étape sont des instruments indispensables pour fixer les orientations de la formation. Les problèmes subsistent néanmoins. Les relations entre les cours théoriques et les stages pratiques qui ont souvent les faveurs des étudiants, sans doute à tort ou à l'excès, mériteraient d'être davantage étudiées dans le cadre de la recherche et de la formation des formateurs. Je ne suis pas sûr que les crédits prévus pour de telles actions soient aujourd'hui suffisants.

Autre point important, monsieur le ministre : la politique d'évaluation du système. Elle fait actuellement l'objet de toute votre attention, ainsi qu'on a pu le lire ces derniers jours dans la presse. Le travail réalisé dans ce domaine par le service ministériel concerné, la direction de l'évaluation et de la prospective, est, de l'avis général, tout à fait remarquable. En revanche, je n'ai toujours pas réussi, pour ma part, malgré mes sollicitations exprimées dès l'année dernière au cours de ce même débat, à savoir où en sont les deux groupes de travail annoncés sur l'évaluation des personnels et sur l'évaluation des établissements, et il ne me semble pas que le rapport d'étape y fasse clairement allusion. A ce propos, je vous exprime à nouveau mon regret de constater le très faible, trop faible, degré de corrélation entre le travail d'évaluation et de régulation réalisé par la direction que je viens de citer et celui effectué par l'inspection générale. La recherche d'une plus grande convergence entre les propositions formulées par l'ensemble des acteurs de l'évaluation permettrait sans aucun doute une réelle optimisation des moyens ainsi qu'une plus forte mobilisation collective pour l'amélioration de la réussite scolaire.

Parmi les décisions prises et les volontés que vous avez affichées, monsieur le ministre, je voudrais m'arrêter aussi quelques instants sur celle concernant la participation des acteurs locaux aux décisions de gestion. Cette perspective d'ouverture a été très appréciée dans son principe. Il s'agit, je le rappelle, de la décision n° 99 dont la date de mise en application n'a pas été précisée, il est vrai, en son temps. Elle nécessite quelques indications supplémentaires, notamment sur le fonds de concours qui était prévu dans le cadre de conventions. Chacun sait que, dans ce domaine, les évolutions sont lentes. Ces dispositions semblent en tous cas encore largement ignorées des interlocuteurs de l'éducation nationale. Quant au fonds de concours lui-même, il serait important de connaître aujourd'hui les perspectives de son évolution.

Monsieur le ministre, les quelques observations que je viens de formuler témoignent de l'attention qu'en tant que membre de la représentation nationale je porte, comme mes collègues, à la concrétisation de votre projet de rénovation du système éducatif. Je me suis limité à l'évocation de problèmes qui me semblent ou déterminants pour la réussite du projet ou représentatifs de quelques hésitations qui pourraient le mettre en péril, et qui, selon l'analyse que j'ai pu en faire, ne reçoivent pas toujours de réponses totalement satisfaisantes dans le rapport d'étape.

L'un de mes collègues vient d'évoquer la notion « d'enseignement devant élèves ». C'est une expression que vous utilisez souvent, monsieur le ministre. Elle présente certains risques car, dans la bouche d'administratifs peu au fait des réalités pédagogiques, elle pourrait prendre un caractère pernicieux quant à l'analyse des facteurs de réussite scolaire en focalisant à l'excès sur les problèmes d'effectifs. En effet, elle peut laisser penser que les enseignants qui n'exercent pas dans une classe attitrée ne sont pas d'une utilité réelle au fonctionnement de l'école.

M. Jean Glavany. Très juste !

M. Jean Urbaniak. Elle peut aussi conduire l'opinion publique à surestimer le facteur « effectifs des classes ». Loin de moi la pensée qu'il serait indifférent de faire travailler les élèves à vingt-cinq ou à trente-cinq ! Mais il existe toute une série de personnels, notamment les directeurs d'école et les enseignants spécialisés des réseaux d'aides aux enfants en difficulté, qui, bien que n'ayant pas forcément beaucoup d'élèves devant eux, n'en ont pas moins leur importance.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mais je les compte comme tels !

M. Jean Urbaniak. J'ai bien parlé d'une interprétation qui pourrait être donnée par des administratifs qui ne connaissent pas la pédagogie, monsieur le ministre. Or, vous n'appartenez pas à cette catégorie !

Dans le contexte budgétaire difficile que nous connaissons, il est vrai, monsieur le ministre, que vous faites ce que vous pouvez pour que le Gouvernement n'oublie pas trop le rôle fondamental de l'école dans la construction de l'avenir de notre pays. Tenir tous vos engagements est un pari difficile, compte tenu de la nécessaire réduction des dépenses publiques. C'est un pari qui impose une réflexion encore plus poussée sur l'optimisation des moyens existants et sur les priorités.

Votre projet de budget sauvegarde l'essentiel. Certains à cette tribune l'ont dit ou le diront mieux que moi. Nous ne sommes donc pas sur la mauvaise voie. Mais évitons de tomber dans la complaisance ou l'autosatis-

faction. Faisons en sorte que les constats soient établis de la manière la plus objective possible, que les moyens prévus soient effectivement dégagés pour assurer la mise en œuvre des décisions prises et pour redonner les impulsions nécessaires.

La relance d'une réflexion collective et démocratique est un devoir. Je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous vous efforcerez de le remplir dans l'intérêt de tous les élèves de nos établissements scolaires.

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre, à la fin de ce siècle marqué par un progrès fantastique de la connaissance mais aussi par une crise profonde des rapports économiques et humains, l'école devrait être considérée comme un enjeu prioritaire par le Gouvernement, comme une condition de l'égalité des chances et de l'intégration sociale. Pourtant, avec votre projet de budget pour 1997, on peut dire que « nous entrons dans l'avenir à reculons », pour reprendre l'expression de Paul Valéry. Après la référence à Sartre de M. Glavany, cette citation s'imposait presque !

M. Jean Glavany. En effet.

M. Guy Hermier. Vous prétendez avoir préservé l'essentiel dans un contexte d'austérité budgétaire, de coupes claires dans les dépenses publiques, imposé par la volonté de faire entrer la France à marche forcée dans les critères de convergence du traité de Maastricht. Il n'en est rien. Les familles les plus modestes en savent quelque chose, qui ont vu l'allocation de rentrée scolaire amputée de 500 francs. (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Avec 324 milliards de francs, les crédits de l'éducation nationale progressent de 2 %, autant dire une stagnation compte tenu des prévisions de hausse des prix, et même en fait, une réduction si l'on tient compte des habituelles annulations de crédits en cours d'exercice.

Encore cette évolution globale masque-t-elle des réalités différentes.

L'enseignement scolaire, qui fait l'objet de mon intervention, apparaît ainsi particulièrement sacrifié sur l'autel de la rigueur budgétaire. Avec 277 milliards de francs, soit moins de 1,5 % de hausse, c'est une diminution en francs constants que vous programmez. Rapporté au produit intérieur brut, le budget de l'enseignement scolaire passe d'ailleurs de 3,4 à 3,3 %.

Ce renoncement à préparer l'avenir se lit dans le gel quasi total des mesures nouvelles, qui ne représentent plus aujourd'hui que 0,6 % du projet de budget.

Mais ce sont surtout les 5 000 suppressions de postes envisagées, fait sans précédent dans l'histoire de la République – je n'ai pas voulu dire depuis le régime de Vichy – qui font naître les plus graves inquiétudes pour l'avenir, comme en témoignent les 10 000 pétitions recueillies en Ile-de-France, qui ont été remises ce matin à notre groupe.

Vous prétendez que ces suppressions de postes n'affecteront pas l'encadrement des élèves. Mais il est bien évident que la disparition de 1 700 emplois de professeurs des écoles stagiaires, soit une diminution de 13,5 %, et de 975 emplois d'enseignants stagiaires affectera à terme l'encadrement des enfants et des adolescents.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Non !

M. Jean Glavany. Mais si, c'est évident !

M. Guy Hermier. Il en va de même pour la suppression de la moitié des postes d'assistants étrangers en langues vivantes.

Vous tentez de justifier ces 5 000 suppressions de postes par la baisse démographique. Mais celle-ci est somme toute dérisoire puisqu'elle ne représente que 0,15 élève par classe dans le premier degré. C'est donc bien un renoncement aux objectifs de scolarisation que vous programmez avec la disparition de près de 1 300 équivalents-emplois devant élèves à la rentrée prochaine.

Il serait pourtant urgent de relancer franchement et massivement la transformation des 800 000 heures supplémentaires, représentant l'équivalent de 45 000 emplois dans le second degré. Vous venez au contraire d'en interrompre le processus.

Il serait pourtant urgent de permettre la titularisation des maîtres auxiliaires dont, cette année encore, plus de 10 000 viennent d'être mis au chômage. Cela se justifierait d'autant plus que dix-huit heures de service effectuées par un maître auxiliaire ou un jeune certifié coûtent 60 000 francs de moins à l'Etat que le paiement de dix-huit heures supplémentaires, cumulé avec les indemnités de chômage versées aux auxiliaires licenciés.

M. Didier Boulaud. C'est vrai !

M. Guy Hermier. Il serait pourtant urgent, dans le primaire, d'abaisser partout à vingt-cinq élèves les effectifs par classe et d'assurer l'accueil de tous les enfants de deux ans dont les parents souhaitent la scolarisation, ce qui exigerait la création de 14 000 emplois de professeurs des écoles.

Par ailleurs, les trop rares créations de postes que vous mettez en avant ne font pas le compte. Ainsi, les 100 emplois de conseillers principaux d'éducation et les 150 emplois de maîtres d'internat - surveillants d'externat inscrits au projet de budget pour 1997 ne sont que la consolidation de décisions, au demeurant nécessaires, prises dans le cadre du plan anti-violence adopté à la rentrée 1996.

En ce qui concerne la médecine scolaire et l'accompagnement social, la création de 50 postes d'infirmières et d'assistantes sociales représente une goutte d'eau par rapport aux retards accumulés. Ce sont par ailleurs 230 postes de médecins scolaires qu'il faudrait ouvrir pour assurer la totalité des bilans de santé obligatoires et pour multiplier les actions d'éducation à la santé en direction des enfants et des adolescents. Or l'engagement de créer 490 emplois sociaux et de santé n'a même pas été tenu puisque, sur deux ans, 200 postes nouveaux seulement ont été pourvus.

Globalement, le projet de budget pour 1997 consacre en fait l'abandon de la loi de programmation pour l'école, dont les objectifs – faut-il le rappeler ? – étaient pourtant bien pauvres. Ce sont, au total, 4 337 emplois qui manquent à l'enseignement public pour respecter les décisions votées par les deux assemblées il y a seize mois. Hors personnels sociaux et de santé, 2,5 % des postes prévus ont été créés dans le public, pour 92 % dans l'enseignement privé.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Oh !

M. Guy Hermier. Foulant aux pieds les engagements pris en matière de moyens ou de postes, vous avez largement procédé par redéploiement.

En ce qui concerne le statut des personnels, la parole de l'Etat n'est pas non plus honorée. Les postes de professeurs des écoles hors classe devaient représenter 15 % de l'ensemble. Cette proportion n'est aujourd'hui que de 1,8 %. Or aucun poste supplémentaire de hors-classe n'est prévu pour 1997. Ce reniement touche tout autant le second degré, où des milliers de professeurs sont privés d'une promotion justifiée.

Par ailleurs, le rythme de transformation des postes d'instituteurs en postes de professeurs des écoles reste stabilisé au-dessous de 15 000 par an. Il faudra donc attendre 2017, si rien ne change, pour qu'un corps unique existe enfin dans le premier degré.

M. Didier Boulaud. Hélas !

M. Guy Hermier. Pour pouvoir développer l'enseignement professionnel, améliorer les conditions de travail des personnels et la qualité des formations, réduire à dix-huit heures le volume horaire imposé aux PLP des disciplines professionnelles, de simples redéploiements d'emplois ne suffisent pas ; des créations d'emplois sont nécessaires. Or vous proposez de supprimer 60 postes de PLP 2 stagiaires.

C'est encore à l'avenir que vous vous attaquez, si l'on en juge par la situation faite aux jeunes qui se dirigent vers l'enseignement.

M. Paul Chollet. N'importe quoi !

M. Guy Hermier. J'ai déjà évoqué la situation des maîtres auxiliaires et des stagiaires du premier et du second degré. Vous projetez aussi la diminution du nombre de postes mis au concours. Vous supprimez l'indemnité de première affectation, pourtant bien utile aux jeunes enseignants. Et, après avoir procédé à des réductions drastiques des allocations de première année d'IUFM, vous en programmez cette année la disparition.

Par ailleurs, au moment où est évoquée une mise en cohérence des nouveaux dispositifs du pacte de relance pour la ville, bien complexes au demeurant, avec ceux des zones d'éducation prioritaire, les crédits d'action pédagogique et les crédits ZEP, désormais regroupés, sont en chute de 11,5 %, après une baisse du même ordre l'an passé. Les collectivités territoriales ont ainsi de légitimes inquiétudes quant au maintien des ZEP, dont certaines ont déjà disparu, notamment en milieu rural.

M. Didier Boulaud. Eh oui !

M. Guy Hermier. Gravement touchées par la baisse des dotations de l'Etat et la restriction de leurs ressources sous l'effet de la crise, les collectivités ont à faire face à des transferts de compétences sans transferts des moyens adéquats. La gestion des équipements sportifs, souvent vétustes, pose ainsi de plus en plus de problèmes, notamment pour en ouvrir l'accès à tous les établissements. Quant aux rythmes scolaires, si l'Etat ne remplissait pas ses missions concernant l'organisation des activités périscolaires au sein ou dans l'environnement des établissements scolaires, s'il tentait, comme il en prend le chemin, d'en faire supporter la charge aux collectivités locales ou aux familles, il dévoierait les aménagements en cours au détriment des enfants.

M. Jean Glavany. Exactement !

M. Guy Hermier. Enfin, s'agissant du désamiantage des lycées, collèges et écoles, c'est à l'Etat – et non aux régions, départements et communes – d'assumer les erreurs commises dans les années soixante en prenant en charge l'ensemble des travaux nécessaires à la préservation de la santé des personnels et des élèves.

Monsieur le ministre, le groupe communiste, parce qu'il défend le principe d'un service public d'enseignement de qualité, est avec ceux qui, le 30 septembre dernier, manifestaient par milliers pour la création d'emplois, pour une vraie politique de recrutement dans l'éducation nationale, pour la transformation des heures supplémentaires en emplois, pour la revalorisation matérielle et morale de la profession.

Soucieux de la cohésion de la société, attentifs à la préservation, à la modernisation et au développement d'un système qui doit promouvoir l'égalité des chances et permettre à tous d'accéder à la réussite scolaire, personnelle et professionnelle dans les meilleures conditions, nous ne pouvons que nous prononcer avec la plus grande fermeté contre votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Hermier, d'avoir scrupuleusement respecté le temps qui vous était imparti.

La parole est à M. Claude Barate.

M. Claude Barate. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon intervention portera essentiellement sur l'enseignement supérieur, et plus particulièrement sur le statut de l'étudiant et la filière technologique.

Mais auparavant, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous puissiez répondre, même brièvement, à trois demandes que j'ai formulées auprès de vos services.

Premièrement, avez-vous l'intention d'augmenter les effectifs de l'enseignement primaire dans les Pyrénées-Orientales, dans la mesure où nous avons enregistré une augmentation du nombre des élèves, au lieu de la diminution prévue ?

Deuxièmement, qu'en sera-t-il de la revalorisation des ingénieurs d'étude de deuxième classe du CNRS et de l'Université ?

Enfin, si les crédits de fonctionnement de l'université de Perpignan ont été considérablement augmentés l'an passé, il manquerait encore, cette année, quelque 700 000 francs pour atteindre la DGF théorique selon l'ancien système. Mais peut-être nous expliquerez-vous que le nouveau est différent.

Monsieur le ministre et monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous présentez un bon budget pour l'enseignement supérieur, avec 47 milliards de francs au total, soit 5,5 % de croissance ; les dépenses ordinaires progressent de 4,5 %, les dépenses en capital de 13,7 % ; le taux d'encadrement s'améliore considérablement grâce à la création de près de 1 500 postes d'enseignants chercheurs et de 1 000 postes IATOS, qui s'ajoutent aux 5 000 que vous aviez créés l'année dernière à l'occasion du plan d'urgence.

Cet effort pour l'enseignement supérieur est d'autant plus méritoire qu'il s'inscrit dans le cadre d'un budget de rigueur qui autorise une progression moyenne de 0,8 % à peine pour les autres budgets. Vous êtes donc fondés à dire, et même avec fierté, que l'enseignement supérieur est une priorité pour la nation.

Au chapitre des satisfactions également, la mise en place du tutorat dès la rentrée 1996. Cette mesure était unanimement réclamée par les diverses organisations syndicales et l'avait été également sur tous les bancs de cette assemblée, à l'occasion du débat sur la réforme de l'enseignement supérieur organisé l'année dernière. Le tutorat favorisera une réforme en profondeur du premier cycle universitaire, qui doit être orienté vers la découverte disci-

plinaire de plusieurs voies de formation proches et vers l'apprentissage de nouvelles méthodes de travail. Nous saluons cette première étape de la réforme entreprise à la suite des états généraux de l'université.

Cette réforme porte sur de multiples aspects dont je ne méconnais pas l'importance : l'orientation, la formation, l'insertion professionnelle, la recherche, la modernisation ou encore la gestion de l'université, mais j'axerai ma réflexion sur deux sujets qui me semblent essentiels : le statut de l'étudiant et la filière technologique.

Sur le statut de l'étudiant, je renouvelle mon approbation de votre discours de la Sorbonne. Le constat sur les dysfonctionnements de l'aide aux étudiants est juste : le système actuel privilégie les plus riches, aide peu les plus pauvres et ignore les situations moyennes. Il faut donc le corriger en appliquant un principe de justice sociale et de transparence qui s'appuie sur la création d'une allocation sociale d'études.

Vos propositions correspondent exactement aux conclusions de notre groupe de travail : unification des diverses prestations ; prise en compte des revenus de la famille, de la distance entre université et lieu de résidence, de critères pédagogiques. De même, nous avons proposé que l'étudiant puisse librement choisir entre l'allocation sociale d'études et la demi-part fiscale octroyée aux parents au titre de l'impôt sur le revenu.

Nous approuvons également votre volonté d'améliorer l'environnement des études : guichet unique, identification et personnalisation des universités, et surtout participation plus active des étudiants à la vie universitaire.

Les principes sont donc posés et il nous faut maintenant avancer.

Votre ministère se verra-t-il confier la gestion des crédits d'aides au logement étudiant – ALS et APL – qui était jusqu'à présent assurée par le ministère du logement ?

Le groupe de travail sur l'étudiant a-t-il progressé dans sa réflexion ? A-t-il dégagé des orientations ? A quel moment seront-nous saisis de ses conclusions définitives ?

M. Jean Glavany. Très bonnes questions !

M. Claude Barate. Il importe, monsieur le ministre, que les divers éléments du nouveau statut de l'étudiant soient opérationnels dès la rentrée 1997.

S'agissant, en second lieu, de la filière technologique, je souhaiterais que vous nous fournissiez quelques précisions.

S'agit-il de constituer une seule filière technologique différenciée ou de prévoir plusieurs accès, d'un côté par la voie des recrutements d'excellence, de l'autre sans critère particulier ? Pour ma part, je pense qu'il faut identifier une grande filière technologique autour d'instituts universitaires polytechniques, qui regrouperaient les IUT, les IUP et les troisièmes cycles spécialisés, liant fortement l'enseignement et la recherche.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas perturber par des initiatives qui pourraient être intempestives un secteur universitaire qui fonctionne correctement. Il faut au contraire le conforter, y compris dans ses règles de recrutement.

Entre cette grande filière technologique et les DEUG plus classiques, on peut imaginer de créer des filières professionnalisées non sélectives qui permettraient d'intégrer à l'Université les 73 % de titulaires de bacs technologiques et les 86 % des titulaires de bacs professionnels qui sont malheureusement en échec scolaire total

après un ou deux ans passés dans des filières généralistes. Cette formation en alternance permettrait à ces étudiants soit de quitter l'Université au bout de deux ans, munis d'une formation professionnelle, soit d'utiliser des passerelles pour intégrer la filière classique ou la filière technologique.

Quelle est votre conception, monsieur le ministre ? Où en est la réflexion du groupe de travail ? Pourra-t-on rendre l'espoir à ces milliers de jeunes titulaires d'un bac professionnel ou technologique qui ne trouvent pas de débouchés à l'Université ? La filière technologique doit être un moyen de relancer l'ascenseur social. En démocratie, c'est l'essentiel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, que j'invite à respecter strictement le temps qui lui est imparti, comme l'ont fait tous les orateurs précédents.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le ministre, l'année 1997 marquera un triste anniversaire. Depuis 1987, en effet, c'est la première fois, en dix ans, que le budget de la recherche est à nouveau en récession.

Plusieurs collègues se sont glorifiés de ce budget de l'enseignement supérieur, mais quand on effectue des coupes claires dans les crédits de la recherche...

M. François Grosdidier. Nous remboursons l'argent que vous avez gaspillé !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... c'est à chaque fois l'avenir qui est sacrifié.

M. François Grosdidier. C'est vous qui l'avez sacrifié !

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous découvrez le sujet, monsieur Grosdidier. C'est très bien, mais il faut aussi s'informer en dehors de l'hémicycle !

M. François Grosdidier. Je suis jeune et je découvre le monde ! C'est passionnant. (*Sourires.*)

M. le président. Ne vous laissez pas interrompre, monsieur Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Lorsque vous avez réuni, le 3 octobre 1996, le comité interministériel de la recherche scientifique et technique, nous avons pensé, monsieur le ministre, que vous vouliez engager une autre politique de recherche. Cet espoir a été aussitôt démenti par les restrictions budgétaires. M. Juppé avait annoncé que les décisions prises par ce comité donneraient un nouveau souffle à la recherche. C'est sans doute la méthode Coué, car l'oxygène fait défaut ! Avec ce budget, c'est l'asphyxie, qui, malheureusement, guette la recherche française.

M. Jean Glavany. Exactement !

M. Jean-Yves Le Déaut. Les crédits sont en récession de 3,4 % en francs constants par rapport à 1996, compte non tenu, bien sûr, des tours de passe-passe auxquels a donné lieu, comme chaque année, la présentation budgétaire. Certaines lignes inscrites à d'autres budgets l'an passé se retrouvent aujourd'hui sur le vôtre. Il faudrait en déduire le montant du total des crédits pour que la comparaison soit exacte. Je note également le report sur 1997 de 2 milliards de francs gelés en 1996.

Cette récession aura d'ailleurs des répercussions qui iront bien au-delà de la seule baisse des crédits de 3,4 %. En effet, pour maintenir la capacité de financement à l'identique, il aurait fallu augmenter les moyens de 2,5 % au moins. Nos chercheurs vieillissent et la pyramide des

âges s'élargit vers le haut. Le pic est à cinquante-cinq ans dans la région parisienne ; il correspond aux grandes années de la recherche, bien oubliées aujourd'hui. Avec l'ancienneté, les salaires augmentent de manière mécanique. Il aurait donc fallu des crédits supplémentaires pour rester à l'équilibre. Nous n'y parviendrons même pas alors que, dans le même temps, nos concurrents des pays industrialisés – en particulier le Japon et les Etats-Unis – relancent très fortement leur recherche.

Le premier secteur touché par cette récession sera l'emploi, et je ne suis pas le seul à m'en émouvoir. Moteur coupé, la France continue sur sa lancée. Mais cela nous promet des lendemains qui déchantent.

Vous annoncez la suppression de 635 postes dans les organismes de recherche. Mais, là aussi, je pressens un tour de passe-passe. Quand on constate que vous encouragez en même temps, sur de nouveaux postes, les départs à la retraite et la mobilité externe, et quand on analyse à titre comparatif le budget de l'an passé, on est enclin à penser qu'au terme de l'exercice budgétaire, c'est beaucoup plus de 635 postes qui auront été effectivement supprimés.

C'est d'ailleurs un vrai problème. Le Parlement devrait pouvoir contrôler l'exécution des dépenses. Il faudrait discuter non pas des projets de dépenses, mais de l'exécution effective de ces dépenses.

En quatre ans, près de 1 000 emplois ont été supprimés au CNRS. A notre sens, il s'agit là d'une politique à courte vue, car c'est le rajeunissement de nos organismes de recherches qui est en cause. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous le dis sans esprit polémique. Comme moi, vous savez que la pyramide des âges de ces organismes est préoccupante. Dans cinq, six, sept ou huit ans, de nombreux chercheurs vont, en effet, partir à la retraite. Ne serait-il pas cohérent d'anticiper ces départs ? Des jeunes diplômés, malheureusement au chômage aujourd'hui parce qu'il n'y a pas de postes, pourraient ainsi être embauchés. Pourquoi ne pas étaler les recrutements sur plusieurs années ? Une politique intelligente de gestion des personnes assurerait le rajeunissement progressif des cadres et éviterait le recours aux embauches massives que nous avons déjà connu dans les années soixante, soixante-dix.

L'émergence des emplois précaires est tout aussi inquiétante. Les CES, les CDD, les postes de vacataires dans le milieu de la recherche ne peuvent bénéficier des mesures de la loi de Robien. Monsieur le secrétaire d'Etat, comment pensez-vous régler ces différents problèmes ?

C'est la pénurie dans les établissements et les laboratoires. En effet, les crédits de paiement subissent une nouvelle baisse. Tout comme les autorisations de programme, qui déterminent les crédits de paiement de demain. Depuis quatre ans, vous vous servez du décalage entre autorisations de programme et crédits de paiement comme d'un paravent. Ce décalage est acceptable quand l'ensemble des dotations est en hausse. Mais en période de baisse ou de stagnation, la situation devient intenable. Alors, pour résorber l'écart, vous réduisez les autorisations de programme ! Elles diminuent pour la deuxième année consécutive. Cela signifie qu'on prépare des lendemains très difficiles à la recherche. En fait, vous programmez la pénurie. On peut d'ores et déjà dire que 1997 et 1998 seront de très mauvaises années pour la recherche.

M. Jean Glavany. Très bonne démonstration !

M. Jean-Yves Le Déaut. La Cour des comptes a également épinglé votre gestion. Je remets en cause non pas le secrétaire d'Etat, mais une certaine pratique qu'on rencontre aussi au ministère de la coopération. Le ministre de la coopération gère 20 % des crédits ; vous, 60 %. Votre budget ne représente en effet que 60 % des crédits du budget civil de la recherche et du développement. Et si je prenais en compte les 30 milliards de la recherche militaire, vous ne géreriez que 31 milliards sur 84 et votre budget ne représenterait que 30 % des crédits.

Quelle cohérence dans la recherche peut-on espérer si le secrétaire d'Etat à la recherche ne gère qu'un tiers des crédits ?

L'armée va peut-être connaître des jours sombres et en tout cas des difficultés. Est-il bon de laisser subsister une espèce de recherche opaque, presque « au noir » ? Des organismes tels l'ONERA, le CES, le CEA pour partie, dépendent de la recherche civile. Y a-t-il cohérence entre la recherche civile et la recherche militaire ? Non, je ne le crois pas. Pourtant, certaines de nos réussites dans le domaine civil, comme le satellite d'observation Hélios, provenaient de la recherche militaire. Je ne considère pas, quant à moi, que dans un pays démocratique on puisse séparer la recherche civile et la recherche militaire.

Lorsque je regrette que l'on ne contrôle pas l'exécution des dépenses, monsieur le secrétaire d'Etat, cela vaut pour le crédit d'impôt recherche. Et sur ce point, je vais vous faire une suggestion.

M. François Rochebloine. Est-elle bonne ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Je vous l'avais déjà faite l'année dernière ; mais lorsqu'on essaie de donner des idées, on prêche souvent dans le désert.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous gérez 4 milliards sur le crédit d'impôt recherche. Ou, plutôt, vous ne les gérez pas ; ces 4 milliards servent à financer des dépenses de recherche supplémentaires dans les entreprises, dont 2 milliards pour les seules grandes entreprises. Dans bien des cas, ils n'ont qu'un effet d'aubaine.

Cette situation me paraît injuste. Je l'ai déjà dit à vos prédécesseurs, y compris, en son temps, à Hubert Curien. En effet, 30 000 jeunes thésards attendent d'entrer sur le marché de l'emploi. On donne 2 milliards aux grandes entreprises, 4 milliards en tout, sans aucune contrepartie en termes d'emploi alors que, pendant ce temps, des jeunes spécialisés dans la recherche attendent de trouver un travail. Ne pourrait-on conditionner l'octroi du crédit d'impôt recherche à l'embauche de ces jeunes ? Ce sera en tout cas l'objet d'une proposition de loi que je déposerai prochainement. A raison de 200 000 francs par jeune chercheur, en y consacrant seulement 2 milliards sur les 4, on créerait déjà 10 000 emplois pour nos jeunes diplômés au chômage.

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. Jean-Yves Le Déaut. Et cela vaut pour les étudiants, j'y reviendrai.

Monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi une allusion scientifique. J'ai un peu le sentiment que vous avez en charge le secrétariat d'Etat à la lyophilisation. Vos crédits passent directement de l'état gelé, solide, à l'état gazeux : ils se volatilisent immédiatement et, au bout du compte, on ne les revoit plus.

Vous nous avez parlé des programmes incitatifs pluriannuels. Nous devons nous préoccuper d'identifier dès à présent les grandes batailles de l'avenir ; sur ce point, je suis d'accord avec vous. Qu'il s'agisse des télécommunica-

tions, de la bataille pour le contrôle des nouvelles applications des techniques numériques ou de compression, des biotechnologies, des transports terrestres, nous n'avons pas de grandes divergences sur le diagnostic. Encore faudrait-il s'interroger sur la conception même de cette recherche, celle d'une recherche adaptée à des thèmes prioritaires prédéfinis.

En effet, on ne peut piloter la recherche de l'aval, en la faisant trop coller à la demande sociale. On vous en fait la critique. Comme je l'ai déjà dit, c'est dans le cadre de la recherche fondamentale, en travaillant sur les quasicristaux, que l'on a inventé la poêle Téfal. Il est donc essentiel de développer la recherche fondamentale. Pour les applications, c'est davantage une question de cohérence à restaurer dans la valorisation et l'innovation.

Vos idées ne sont pas toutes mauvaises, mais elles manquent de cohérence, d'un plan d'ensemble. Ce pourrait être un centre de la recherche technologique et de ses applications, qui relierait bien plus étroitement tout ce qui touche à la valorisation – l'ANVAR – aux applications, à l'innovation, sans évidemment oublier un élément indispensable, qui explique la frilosité française : le capital risque.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la place de la France dans le concert des nations ne sera pas rehaussée avec ce budget. Nous sommes le sixième pays en termes de part de produit intérieur brut consacrée à la recherche.

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Le troisième !

M. Jean-Yves Le Déaut. Si jamais nous continuons sur la pente qui se dessine malheureusement depuis quelques années, nous risquons de nous enfoncer davantage encore. Je ne le souhaite pas pour notre pays. La recherche fondamentale doit rester le socle de notre politique de recherche.

Monsieur le secrétaire d'Etat, où en est le statut de jeune chercheur au sein des écoles doctorales ? Qu'allez-vous décider en matière d'allocations de recherche ? C'est un investissement sur l'avenir.

Enfin, en deux minutes je voudrais dire un mot sur l'enseignement supérieur. Mes collègues Jean-Michel Dubernard et Bruno Bourg-Broc se félicitent. Je considère, quant à moi, qu'il ne faut pas tomber dans le dithyrambe ! L'Université connaît encore de grands problèmes. L'ambiance y est morose. L'année dernière, dans la rue, les étudiants réclamaient des locaux décentes, des postes supplémentaires d'enseignants et de personnels ATOS et souhaitaient surtout acquérir une indépendance matérielle et obtenir des débouchés. Cette année, il y a un certain rattrapage, puisque 750 postes ont été ouverts. On nous dit que c'est bien, alors que c'est 10 000 qu'il en faudrait ! Mais il est vrai qu'au royaume des aveugles, les borgnes sont rois !

M. Jean-Claude Paix. Quelle situation nous avez-vous laissée ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Il faudrait 10 000 postes supplémentaires pour rattraper ce que vous avez fait, notamment pendant la très mauvaise année 1995 !

M. François Grosdidier. Et comment les finance-t-on ? En empruntant au Crazy George's ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Dois-je vous rappeler, monsieur Grosdidier, qu'en 1995 la TVA est passée de 18,6 à 20,6 % ?

M. François Grosdidier. Pour payer vos dettes ! Pour combler le trou de la sécu !

M. le président. J'ai demandé à chaque intervenant de faire un effort de rigueur. Aussi souhaiterais-je que les orateurs puissent s'exprimer. En cela, vous ne m'aidez pas beaucoup, monsieur Grosdidier !

M. François Grosdidier. J'ai été interpellé, monsieur le président !

M. François Rochebloine. M. Le Déaut nous provoque !

M. le président. Laissez M. Le Déaut terminer son propos.

M. Jean-Yves Le Déaut. Savez-vous combien cette augmentation de la TVA a coûté aux Français ? 60 milliards.

M. Didier Boulaud. Eh oui !

M. François Grosdidier. C'était pour boucher le trou de la sécu !

M. Jean-Yves Le Déaut. Ne pourrait-on, car les Français seraient prêts à accepter des sacrifices, consacrer une partie de cette somme à l'avenir de notre nation, c'est-à-dire à sa jeunesse ? Ne pourrait-on affecter les 80 milliards qui sont donnés aux entreprises sans contrepartie en termes d'emploi à l'enseignement supérieur ?

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. Jean-Yves Le Déaut. Si, certainement. Ce sont des choix politiques. Et nous ne faisons pas les mêmes que vous.

M. Jean-Claude Paix. On a vu où nous avaient conduits les vôtres !

M. Jean-Yves Le Déaut. Et le statut de l'étudiant, dont on parle tant ? Comme l'a dit Claude Barate, à partir de l'ALS, qui coûte 4,5 milliards, et en affectant une partie des sommes prélevées sur tous les Français, on pourrait, sur cinq ans, aboutir à un vrai statut de l'étudiant. Aujourd'hui, les étudiants dépendent de leur famille jusqu'à des âges de plus en plus avancés. Après leurs études, ils peuvent se retrouver au RMI. Le taux de jeunes de vingt-cinq à vingt-neuf ans bénéficiant du RMI est passé de 5 % à la création du dispositif, à 25 % aujourd'hui.

M. Didier Boulaud. Eh oui !

M. Jean-Yves Le Déaut. Cela nous préoccupe tous. Devant ce gâchis de savoir-faire, car tous ces genres ont bénéficié d'une formation, ne pourrait-on avoir, monsieur le secrétaire d'Etat, une attitude intelligente ?

M. François Bayrou nous a indiqué qu'il allait faire certaines choses. Mais ce ne sont que des propositions jamais traduites dans la réalité. Avec Lionel Jospin, sur le salaire des enseignants et le plan Université 2000, on a vu la réalité de l'action.

M. Didier Boulaud. Eh oui !

M. Jean-Yves Le Déaut. Que restera-t-il des années Bayrou ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Birraux.

M. Claude Birraux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en temps budgétaires normaux, il est déjà difficile de convaincre d'investir dans la recherche, dont les résultats ne sont attendus qu'au-delà du délai qui borne normalement la vie d'un élu : la prochaine élection. Lorsque les temps budgétaires sont difficiles, la force de conviction devient quasi infinie.

Dans le contexte budgétaire actuel, vous avez réussi à sauvegarder l'essentiel, en maintenant le volume du budget dépendant directement de vous, le BCRD étant en légère diminution.

Au chapitre des satisfactions, je noterai la sincérité de ce budget, et la continuité dans l'effort en faveur de la recherche. Nous avons trop souvent eu à déplorer dans le passé des budgets initiaux flatteurs, qui se trouvaient réduits en pièces par la régulation budgétaire.

Je retiendrai aussi la résorption continue de l'écart entre autorisations de paiement et crédits de paiement, en particulier pour le CNRS et le Fonds de la recherche et de la technologie, réglant progressivement les chèques en bois tirés par les gouvernements socialistes.

Je relèverai encore les dotations aux établissements publics qui se trouvent maintenues ou en légère augmentation.

A ces satisfécit sur ces aspects financiers, il faut ajouter quelques bémols et interrogations. Hors reports de crédits, les autorisations de paiement et crédits de paiement du CNRS récapitulés au ministère baissent respectivement de 58 et 120 millions de francs. Les effectifs du personnel ingénieurs, techniciens et administratifs diminuent malgré une augmentation du recrutement. Enfin, les crédits de paiement du Fonds de la recherche et de la technologie diminuent de 100 millions de francs. Or le fonds est le nerf de la guerre du ministère, et son seul outil d'intervention directe. Quelle signification donner à cette baisse ?

Autre point satisfaisant : la réactivation du comité interministériel de la recherche, qui ne s'était pas réuni depuis quinze ans. Cela a une signification politique profonde. La recherche et l'innovation concernent tous les départements ministériels ; il serait en effet illusoire de vouloir moderniser un pays sans que le souffle de l'innovation et l'esprit de recherche ne se diffusent dans toutes les cellules vivantes de ce pays.

De plus, aujourd'hui, l'innovation se propage par l'hybridation – au sens botanique ou physique du terme – de matériaux ou de technologies ayant une vie autonome propre. Cela permet de rationaliser la recherche.

Le comité interministériel de la recherche a permis d'autres avancées.

Première avancée : la modernisation du financement de la recherche, avec la création des fonds communs de placement innovation. Il a répondu ; par là-même, à la demande que j'avais formulée en 1994, lors du débat recherche, de l'introduction du capital risque.

Le système d'incitation fiscale, qui avait déjà fait ses preuves avec le crédit d'impôt recherche, a le mérite de la simplicité.

La structure du financement de la recherche et développement reste déséquilibrée, la part des entreprises demeurant trop faible et en décalage avec celle des entreprises de nos principaux concurrents et partenaires. Je rappelle pour mémoire qu'inscrire les taux de financement dans la loi sur la recherche de 1982 n'a pas changé d'un iota l'ordre des choses, au-delà de l'affichage d'un volontarisme qui n'a pas résisté aux faits.

Deuxième avancée : l'aide à la valorisation de la recherche, par l'adaptation de procédures fiscales, permettant aux chercheurs à la fois la récompense financière pour leurs brevets et la mobilité. Certains commentateurs ont conclu un peu vite que la recherche devrait être rentable.

Je tiens à réaffirmer qu'il ne saurait être question, pour un pays comme le nôtre, de sacrifier la recherche fondamentale.

Valoriser les résultats de la recherche – y compris d'ailleurs de la recherche fondamentale – est une autre affaire et vous avez raison de vous y attaquer, car nous sommes en retard. J'aimerais ajouter un mot et vous citer l'exemple de l'Université catholique de Louvain, qui crée elle-même des filiales qui valorisent et commercialisent les résultats de sa recherche.

J'aimerais encore vous faire une proposition : le nombre d'entreprises qui ont une activité de recherche et développement augmente, et c'est bien. Mais il y a encore trop de PME qui demeurent complètement à l'écart. Ne faudrait-il pas mettre en place des réseaux d'entreprises et de laboratoires par types d'activités ou de branches, pouvant faire de la recherche collective ? Des conventions industrielles de formation pour la recherche – les CIFRE – dont le nombre augmente, ce qui est positif – se feraient alors en temps partagé.

Troisième avancée : l'attention portée aux technologies clés nous sommes en retard pour les produits nouveaux par rapport à l'Allemagne ou aux Etats-Unis. Avec le ministère de l'industrie, vous avez mis en place un système de valorisation à travers l'ANVAR. Je tiens à vous rappeler que, dans ce domaine, c'est à une révolution culturelle que nous devons procéder, dans nos chemine-ments de pensée.

C'est l'aval qui pilote, c'est-à-dire la demande du public, au sens large. Chez nous, le cheminement habituel est : nous avons un produit, cherchons le client. Là, il faut proposer ce qui répond à l'attente du client.

C'est aussi un processus évolutif, rapide où la capacité d'adaptation est primordiale pour gagner. De plus, ce sont des métiers nouveaux qui vont naître, et il faudra former des hommes à des techniques ou à des technologies dont on ignore beaucoup, si ce n'est presque tout. Le système de formation est-il en mesure de répondre à ce défi, en temps réel ?

Enfin, n'ayant pas le temps d'aborder le programme cadre de recherche et développement européen, j'aimerais appeler votre attention sur la recherche européenne à travers le CERN et la construction du LHC, construction capitale pour le maintien de l'Europe scientifique au premier rang de l'exploration de l'univers et de ses lois fondamentales.

Le principe de la construction est acquis. Pour accélérer la construction en une seule étape avant 2005, une participation américaine est recherchée. Il semble qu'il y ait toujours quelques réticences du côté de l'Allemagne. Aussi, à ce moment crucial pour l'avenir du CERN, j'aimerais que vous confirmiez, monsieur le secrétaire d'Etat, l'engagement ferme de notre pays pour la construction du LHC.

Parce que votre projet de budget est sincère, parce qu'il préserve nos capacités de recherche et parce que, dans ce contexte budgétaire difficile, vous avez choisi des priorités et modernisé le financement de la recherche, le groupe UDF votera vos crédits pour 1997. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. René Carpentier.

M. René Carpentier. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à l'aube du troisième millénaire, à un moment où

le progrès technique frappe plus que jamais à la porte du monde moderne et solidaire auquel aspirent tous les gens de bons sens, l'une des grandes questions de notre temps est celle du savoir, de la connaissance, celle de la formation des chercheurs de l'an 2000.

Se pose alors la question : quelle université, pour qui, et pour quoi faire ? À partir de là, comment articuler formation et emploi, formation et citoyenneté ?

Le projet de budget de l'enseignement supérieur est-il à la mesure de ces enjeux ? Sincèrement, monsieur le ministre, je ne le crois pas.

Si l'on veut une véritable réforme de l'Université, il faut qu'elle passe d'abord par des réformes dans la société, tant les questions extra-universitaires, comme l'emploi, pèsent lourdement sur le système universitaire.

Mais vouloir ajuster, par des réformes volontaristes, l'Université au marché de l'emploi, alors que ce dernier instaure précarisation, déréglementation et décomposition du rapport social, serait un non-sens. Il faut au contraire former des individus à des tâches complexes dans une optique ouverte, où la définition des compétences ne soit pas sous la prétendue loi du marché ou des entreprises.

L'Université ne doit-elle pas s'ouvrir vers d'autres professions utiles à la société, mais jugées actuellement non rentables, comme celles des secteurs socio-culturel, socio-éducatif, scientifique et technique ? Car l'Université a bien pour mission de former le citoyen, l'homme moderne, l'homme du progrès.

Certes, une telle réforme coûte cher, mais elle est la seule qui prenne en compte l'évolution des sociétés modernes.

Le coût annuel d'un étudiant est, en France, un des plus bas parmi les pays industrialisés : 32 000 francs, contre 35 000 francs en Allemagne et au Danemark et deux fois plus aux Etats-Unis et au Japon.

Si, aujourd'hui, 63 % d'une classe d'âge fréquentent l'Université et si l'accès s'en est démocratisé, cette démocratisation reste imparfaite ; trop de jeunes n'accèdent pas encore à l'Université et pour les autres la question du contenu et de la finalité de leur formation demeure entière.

La part du bien reste aux catégories du haut de l'échelle sociale, qualifiées par Pierre Bourdieu de « noblesse d'Etat ». Les mêmes couches sociales tendent à reproduire les mêmes élites. Pratiquement aucun ouvrier, très peu de femmes, parviennent à des fonctions de direction au sein des institutions ou de l'entreprise. Pour lutter contre ce gâchis humain, il faut accueillir et former des étudiants supplémentaires, améliorer leurs conditions d'études, lutter contre l'échec, créer de nouveaux cursus.

Le projet de budget pour l'enseignement supérieur s'élève à 47 milliards de francs, soit une augmentation de 5,4 % par rapport à 1996. Cet acquis est à mettre sur le compte de la lutte des étudiants et des universitaires de l'automne dernier. Mais les mesures nouvelles s'élèvent à 3,8 milliards, alors qu'elles étaient de 4,3 milliards en 1996.

Retirer des moyens déjà insuffisants aux enseignements primaire et secondaire par la suppression de 5 000 postes pour les transférer à l'enseignement supérieur aura des conséquences préjudiciables à la scolarisation des jeunes, sans pour autant – faut-il le souligner ? – régler les graves problèmes de l'Université.

Monsieur le ministre, je vous fais part du cri d'alarme que je viens de recevoir des enseignants des instituts universitaires de technologie, notamment de ceux de Valen-

ciennes qui réclament un plan d'urgence pour leur permettre de développer les actions de formation universitaires et qui définissent les axes de la filière technologique.

Le budget ne peut masquer le non-remplacement d'une partie des départs à la retraite chez les enseignants-chercheurs, les personnels IATOS, les bibliothécaires, la présence de nombreux personnels à contrat précaire, les retards accumulés avec des bâtiments insuffisants et mal équipés, des normes de sécurité non respectées, le manque de coordination entre enseignement et recherche, un taux d'encadrement étudiants-enseignants et étudiants-IATOS insuffisant.

Ne faudrait-il pas, en plus des recrutements sur les emplois vacants, 5 000 créations de postes d'enseignant-chercheur et le même nombre en personnels IATOS ?

Nous sommes loin du compte avec la création de 860 postes d'enseignant-chercheur, dont 654 maîtres de conférences, et de 588 postes d'enseignant du secondaire, ce qui entérine le processus de secondarisation de l'enseignement supérieur et met en cause le lien entre enseignement et recherche. Plusieurs collègues l'ont souligné.

Il faut aussi revoir le nombre d'heures supplémentaires, qui est trop élevé, et dont une part devrait être transformée en emplois. Ainsi, dans le département du Nord, les heures supplémentaires équivalent à 395 postes d'enseignant-chercheur à Lille et à 416 à Valenciennes. J'en profite pour souligner qu'à Valenciennes la moitié des postes créés n'a pas été pourvue, tout comme à Lille-III : sept postes de professeur sur dix-huit et cinq de maître de conférences sur trente-cinq !

Au niveau national, ces heures représentent 1,6 milliard de francs en 1996-1997 soit l'équivalent de 36 000 emplois d'enseignant-chercheur et 43,9 % des sommes consacrées aux subventions de fonctionnement des établissements.

Une autre politique s'impose pour la recherche universitaire : les dépenses ordinaires augmentent à peine, les crédits d'investissement pour les réalisations d'études techniques en vue de constructions futures sont en diminution de 16,7 %. Quant aux crédits de soutien aux activités de recherche, ils n'augmentent que de 3,7 %, moins que l'an passé. C'est dire que ce budget pénalise l'emploi scientifique !

Monsieur le ministre, pouvez-vous contester qu'il faut des locaux convenables pour les bibliothèques – la surface moyenne est actuellement de 0,65 mètre carré par étudiant – des installations sportives, la mise en conformité des locaux, la mise en place de cent universités de plein exercice multidisciplinaires, le doublement du nombre de places en logements universitaires ?

Or la diminution des crédits de paiement pour les constructions et l'équipement ne permettra pas d'améliorer les conditions de travail et l'expansion des universités nouvelles.

Il est d'ailleurs intéressant de mettre en parallèle le traitement de faveur accordé au pôle universitaire privé Léonard de Vinci, dit « fac Pasqua ». La chambre régionale des comptes vient de dénoncer, dans un récent rapport, les dysfonctionnements de gestion et le dépassement du coût de la construction, alors que ce pôle universitaire cherche encore, selon l'expression employée par cette chambre, « une utilité à la mesure de son coût », payé grâce à l'aide publique du département !

Ce même rapport relève par ailleurs l'incompatibilité avec les dispositions législatives de ce financement public à un organisme « présentant un caractère commercial pré-

pondérant ». Traduisons : c'est le contribuable qui paie une fac privée dont les locaux gigantesques – 5 000 mètres carrés – et luxueux accueillent, au bout d'un an, à peine 2 000 étudiants et ce, grâce à la location d'une partie des locaux par des établissements associés, alors qu'à Nanterre ou à Valenciennes, les étudiants de l'université publique ne connaissent que des amphithéâtres surchargés !

Autre parent pauvre, les crédits de bourses augmentent globalement de 222,5 millions, mais 195 millions correspondent à l'extension en année pleine de mesures intervenues à cette rentrée. Il ne reste donc que 30,5 millions pour augmenter à la fois le taux et le nombre des bourses.

Enfin, l'ensemble des autorisations de programme est en diminution, ce qui est très inquiétant pour l'avenir.

En conclusion, il paraît indispensable que, d'ici à quatre ans, le budget de l'enseignement supérieur représente au moins 1 % du PIB au lieu de 0,56 % actuellement prévisibles.

On ne saurait perdre de vue que ce qui touche l'enseignement a des répercussions en chaîne sur plusieurs générations. L'Université n'est pas un commerce où l'on vend une connaissance qui sera revenue à la sortie. Comme l'a dit si bien Jacqueline de Romilly, « enseigner, c'est apprendre à penser ». Encore faut-il s'en donner les moyens, ce que vous ne faites pas, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Merci, monsieur Carpentier, d'avoir contribué au bon déroulement de la séance par le strict respect de votre temps de parole.

La parole est à Mme Simone Rignault.

Mme Simone Rignault. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les crédits inscrits pour l'enseignement scolaire dans le projet de loi de finances pour 1997 répondent-ils aux objectifs que la nation doit se fixer en matière d'éducation ?

Progression sensible des crédits, amélioration des conditions d'accueil des élèves dans le primaire comme dans le secondaire, revalorisation de la condition des personnels, dans le respect des engagements antérieurs, poursuite du Nouveau contrat et surtout inflexion positive et nette de la politique éducative en faveur d'une concentration des moyens sur les questions les plus urgentes sont les grands traits de ce projet de budget pour 1997.

C'est sur ces priorités que je souhaite, monsieur le ministre, vous faire part de mes réactions.

Trois dossiers me paraissent mériter une attention particulière dans l'action qui a été menée cette année et les options retenues pour l'année prochaine.

Le premier est la poursuite de la rénovation des programmes et des enseignements.

Les nouveaux programmes de l'école primaire, mis en place depuis 1995, ont recentré l'enseignement sur les apprentissages fondamentaux, notamment la maîtrise de la langue française et l'acquisition de méthodes de travail. La mise en place des études dirigées, à raison d'une demi-heure quotidienne prise sur le temps scolaire, permet ainsi d'évaluer les acquis des élèves et d'apprécier leurs capacités d'attention. D'ailleurs, les réactions, des enseignants comme des parents, nous démontrent que les premiers résultats de cette réforme sont convaincants.

Le deuxième élément fondamental est constitué par la mise en place du plan de prévention de la violence à l'école. Comme le souligne l'exposé des motifs de votre projet, l'action de lutte contre la violence à l'école est

celle du corps social tout entier. Les graves événements qui se sont produits l'année passée ou plus récemment ont imposé une réaction vigoureuse. Le renforcement et l'amélioration de l'encadrement des élèves, notamment dans les établissements difficiles, la protection des établissements et de leur environnement doivent permettre, par une action dynamique, dont les initiatives des collectivités locales en matière de rénovation sont complémentaires, de sanctuariser l'école. Cette œuvre prioritaire s'inscrit dans la durée et requiert une coopération élargie de tous les acteurs.

Monsieur le ministre, la majorité se félicite des initiatives que vous avez prises, et dans des délais très brefs, et vous apporte tout son soutien dans ce secteur.

Enfin, nous saluons la réponse apportée par le ministre au délicat problème soulevé depuis des années par les directeurs d'école primaire. Le recadrage des responsabilités, l'effort réalisé en matière de formation continue et les décharges accordées viennent mettre un terme à une difficulté dont la persistance pouvait risquer d'être extrêmement dommageable à notre système scolaire. Les progrès réalisés nous indiquent donc que la direction qui est prise est bonne, avec le Nouveau contrat pour support, et doit être encore suivie et même affinée sur les quelques pistes que je me permettrai d'évoquer très rapidement.

D'abord, la lutte contre les formes précoces d'échec scolaire est une priorité absolue. Les mauvais élèves sont majoritairement issus de familles défavorisées, les handicaps sociaux ou affectifs perçus dès le cours préparatoire sont quasi irrémédiables ou, en tout cas, mal réparés jusqu'à l'échec au baccalauréat, relève-t-on dans les conclusions finales du rapport de la commission Fauroux. Nous ne pouvons que souscrire à ces conclusions et il est fondamental de se donner tous les moyens pour faire reculer l'échec scolaire en concentrant l'effort sur les petites classes.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, dès lors que l'objectif de réduction de l'effectif moyen en maternelle à vingt-cinq élèves par classe est en passe d'être atteint à la rentrée prochaine, je souhaite savoir si vous songez à étendre le mouvement de réduction des effectifs aux classes préparatoires élémentaires.

C'est aussi pourquoi il faut se pencher sur les moyens à mettre en œuvre pour renforcer la formation initiale et continue des enseignants dans des disciplines comme la psychologie ou l'appréhension du handicap, qui ne faisaient pas ou peu partie des programmes des IUFM.

C'est pourquoi encore il est impératif de trouver des solutions aux difficultés soulevées par le cas des psychologues scolaires. Que souhaitez-vous faire pour améliorer la situation et, surtout, le fonctionnement optimal de ce service indispensable à l'école ?

Il est ensuite tout aussi important d'améliorer la préparation des élèves à un parcours scolaire complet, efficace et cohérent. Il n'est pas acceptable qu'un élève traverse les cycles successifs sans avoir la maîtrise réelle des acquis fondamentaux du cycle précédent. Nous devons poursuivre la réforme des programmes dans le sens d'une plus grande simplification. Nous devons apprendre à être moins ambitieux sur le volume de connaissances à acquérir et privilégier certains enseignements centraux dans chaque cycle. Cet allègement des programmes trouve son complément dans la poursuite de l'aménagement des rythmes scolaires, dont je précise à nouveau qu'ils ne pourront s'établir ni dans les mêmes formes ni dans les

mêmes délais en milieu urbain et en milieu rural si l'on souhaite préserver l'égalité des chances sur tout le territoire.

Enfin, en un temps où la lutte contre le chômage des jeunes est une impérieuse obligation et un devoir national, il revient à l'école d'améliorer son action en faveur de l'insertion professionnelle de ceux qui sortent de l'institution.

Dans la logique de la décision n° 72 du Nouveau contrat pour l'école, l'école doit aider les jeunes élèves à trouver leur voie en développant l'information continue, les contacts avec les entreprises et les métiers en général. Il est essentiel de promouvoir la polyvalence des diplômés professionnels pour éviter une trop forte segmentation trop souvent pénalisante.

Monsieur le ministre, nous sommes convaincus que la direction prise est la bonne et, avec le Président de la République, que la réforme de l'école est le grand chantier du septennat. Cette réforme, nous devons la réussir ensemble pour garantir à notre jeunesse que son avenir n'est pas sans perspectives. Cela requiert l'énergie et l'imagination de tous. Cela requiert votre écoute et notre soutien. Monsieur le ministre, vous l'avez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Grandpierre.

M. Michel Grandpierre. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la rentabilité à court terme tend aujourd'hui à faire de la recherche une marchandise et non un investissement. Ce constat explique les lignes directrices de la politique du Gouvernement en matière de recherche. Qu'on en juge !

Le budget civil de recherche et développement est, pour la première fois depuis 1987, en baisse. La diminution subie est, par rapport à 1996, année pourtant catastrophique de 1,3 %, soit environ 3,5 % en francs constants. Si l'on rajoute les reports indus et l'augmentation des taxes, elle est de 7 %. Pour masquer cette baisse, le Gouvernement a joué sur la présentation du budget, le gonflant par le transfert discret de lignes budgétaires venant d'autres ministères – agriculture, santé, armée – et par 2 milliards de francs du budget 1996 qui étaient gelés et qui viennent artificiellement grossir le projet de budget pour 1997.

Si le budget de la recherche représente 2,4 % du PIB, ce qui est, selon nous, très insuffisant, il convient de souligner que 30 % de celui-ci concerne la recherche militaire. Pour 1997, tous les établissements publics à caractère scientifique et technique, à l'exception du CEMAGREF, le centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts, voient leurs crédits baisser. Comment expliquer cette dérive ?

Le traité de Maastricht édicte que toute action de recherche financée par la Communauté devra désormais entrer dans le programme-cadre qui privilégie les technologies industrielles et les recherches finalisées menées par la grande industrie – avion du futur, multimédias, vaccins, etc. – au détriment d'autres secteurs. Les outils nationaux devraient être développés avec, en parallèle, une participation à des programmes internationaux, et non démantelés par une politique communautaire sous l'emprise des lobbies.

Quant à la recherche en France, qu'elle soit publique ou privée, l'on assiste à sa récession. La contribution des entreprises à l'effort de recherche ne représente que 1,5 % du PIB et a baissé entre 1994 et 1995 de 1,2 %, en dépit des cadeaux fiscaux offerts aux entreprises, via les crédits d'impôt recherche qui se sont élevés à 3,9 millions de francs en 1995. Cette participation n'est le fait que des grandes entreprises. Elle ne concerne que six secteurs industriels, dont quatre sont liés à l'armée et ne vise que des produits rentables à très court terme, dont une partie est sous-traitée aux organismes publics, opérant ainsi un transfert des connaissances et des financements du secteur public vers le secteur marchand. Cela prouve bien l'inefficacité et le détournement du crédit impôt recherche.

Des centres techniques sont réduits au rôle de prestataires de services en technologie et formation. Des centres ministériels de recherche, tel le CERC, sont supprimés.

Les affaires du sang contaminé et de la vache folle montrent que le primat du marché met en danger les conditions de vie et de santé de la population et dévoie la recherche fondamentale. La priorité accordée à la rentabilité immédiate et aux recherches rapidement brevetables par les entreprises est responsable de l'abandon des recherches sur les prions par l'INRA.

Les EPST sont mis en danger par la contractualisation. En leur imposant, sans aucune concertation préalable, des programmes prioritaires axés sur la recherche appliquée et finalisés avec l'industrie, le Gouvernement contraint les organismes publics à consacrer une part importante de leurs crédits – 10 % dès 1997, 20 % en 1998 – à pallier les carences des industries privées, brisant l'équilibre subtil qui existait entre recherche appliquée et fondamentale au détriment de cette dernière.

Que restera-t-il des crédits pour la recherche liée au développement des connaissances qui irrigue toutes les branches du savoir et dont la qualité a une influence directe sur la recherche orientée de très haut niveau ? Il en va de l'avenir de la recherche en France tout court, car celle-ci est un investissement de long terme, incompatible avec les critères financiers à rentabilité immédiate.

Or, ce budget et le pilotage politique centralisé aboutiront au confinement, pour plusieurs années, de la France à la place médiocre qu'elle occupe sur le plan international quant à l'effort de recherche civile, loin derrière l'Allemagne, le Japon ou la Suède.

Ces besoins exigent une programmation sur le long terme assurée par des dotations à hauteur de 3 % du PIB et par un personnel garant de la continuité de la recherche et la transmission des connaissances. C'est tout le contraire de votre politique.

En limitant désormais les recrutements à 2,5 % des effectifs par an alors qu'ils devraient être à 5 %, vous favorisez les départs des fonctionnaires sans les remplacer. Au total, ce sont près de 1 000 emplois qui risquent de disparaître. Vous procédez à la précarisation et à la flexibilité des personnels titulaires en recourant à la sous-traitance, aux CDD, aux CES, aux stagiaires, aux doctorants en formation appelés à pallier le manque de personnels au CNRS, à l'INSERM, à l'INRA et ailleurs.

Cette politique conduira au non-renouvellement des générations, au rétrécissement de leurs conditions de travail.

Les systèmes nationaux de définition des savoirs et savoir-faire sont cassés. A l'explosion des effectifs étudiants vous répondez par des économies budgétaires, en équipements et en emplois. Pour ne pas créer le nombre de postes nécessaires, les charges statutaires d'enseigne-

ment des enseignants-chercheurs sont augmentées, les heures supplémentaires deviennent quasi-statutaires par l'institution de la prime d'enseignement.

Votre politique de « diversification des financements », d'autonomie de gestion, de pédagogie de la « réussite », de contractualisation des universités traduit un désengagement massif de l'Etat et met la recherche-formation à la merci du contexte politique et patronal.

Les universités ne pouvant couvrir leurs besoins avec la dotation globale publique sont poussées à recourir à une main-d'œuvre précaire et à puiser dans des ressources extérieures fournies par des contrats de location de locaux, d'équipements et de personnels au profit des entreprises de formation permanente.

Votre politique mettra en jachère des pans entiers de recherche au péril de stérilisation, de pertes de connaissances et de compétences dans un domaine où les découvertes n'émergent pas toujours des priorités affichées.

Le financement sur contrat avec des institutions caritatives ou des entreprises ne doit pas se substituer au financement public.

Tous les crédits de paiement correspondant aux autorisations de programmes décidées ces trois dernières années et non honorées doivent être versés afin de combler le « trou » financier de 1,5 milliard de francs artificiellement créée au CNRS.

Les autorisations de programme baissent de 5 % en francs constants, ce qui est fort inquiétant pour l'avenir.

Le budget de recherche militaire devrait être diminué au profit du BCRD et l'effort national de recherche porté à 3% du PIB.

La recherche industrielle ne doit pas être financée par le budget de l'Etat, et il faut en finir avec le pillage des crédits des EPST au profit du secteur marchand privé.

Pour répondre aux besoins de maintien et de développement des activités de recherche, des postes d'enseignants-chercheurs, de chercheurs titulaires et d'ITA doivent être créés. Aucune suppression ou gel de poste ne doit avoir lieu. Les 457 postes budgétaires ITA supprimés ces trois dernières années au CNRS et à l'INSERM doivent être restitués.

Ce sont autant de raisons, vous le comprendrez, qui font que nous ne pouvons approuver votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Je vous remercie, monsieur Grandpierre, d'avoir respecté strictement votre temps de parole.

Trois orateurs sont encore inscrits pour cinq minutes. Comme nous avons déjà dépassé l'heure normale de levée de séance, je leur demande de faire le même effort de concision que tout le monde a fait, je dois le reconnaître, au cours de cette séance.

La parole est à M. André-Maurice Pihouée.

M. André-Maurice Pihouée. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, malgré la volonté légitime du Gouvernement de limiter les dépenses de l'Etat, le budget de l'éducation nationale donne cette année la priorité à l'enseignement supérieur. Je ne peux, bien évidemment, que m'en satisfaire puisque cette priorité répond à l'augmentation du nombre d'étudiants en France.

Pour l'outre-mer, monsieur le ministre, je souhaite appeler votre attention sur les principaux éléments qui déterminent le développement de l'enseignement supérieur dans nos régions.

Comme vous ne pouvez pas ne pas le savoir, la croissance des effectifs étudiants est beaucoup plus importante chez nous qu'en métropole. L'éloignement de nos établissements des autres pôles universitaires et notre positionnement régional particulier dans un environnement géographique international sont autant de particularités déterminantes.

Sur le plan démographique, ce qui est vrai pour l'ensemble national l'est encore plus pour une université d'outre-mer. L'exemple de celle de la Réunion me servira à illustrer mon propos.

En effet, alors que l'augmentation des effectifs étudiants est de l'ordre de 21 % par rapport à 1991, à la Réunion, elle est quasi exponentielle. En six ans à peine, entre 1990 et aujourd'hui, le nombre des étudiants accueillis par notre université a augmenté de plus de 70 %, passant de près de 5 000 à plus de 8 500.

Les perspectives démographiques qui nous sont présentées indiquent que ce sont, en fait, 12 000 étudiants, soit 40 % de plus, qui fréquenteront les bancs de l'université de la Réunion en l'an 2000.

Il me semble qu'à situation exceptionnelle, des mesures exceptionnelles s'imposent.

Aussi, nous ne pouvons qu'être satisfaits de l'importance des moyens supplémentaires octroyés à notre université dans le cadre du plan d'urgence adopté en décembre de l'année dernière.

Il nous faut cependant aller plus loin, car des interrogations demeurent quant à l'accompagnement de cette croissance démographique pour les trois prochaines années, notamment en termes d'encadrement en personnels enseignants et IATOS.

La lutte contre le sous-encadrement constaté dans la plupart des filières de formation ainsi que l'accompagnement de la délocalisation dans le sud de l'île demandent nécessairement la création d'au moins 45 emplois d'enseignant-chercheur et de 30 emplois d'IATOS sur les trois années qui viennent.

Les problèmes rencontrés par notre institut universitaire de formation des maîtres sont du même ordre.

Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser si les programmations de postes pour la rentrée de 1997 seront à la hauteur de la croissance particulière des effectifs que connaissent nos universités ?

Nos étudiants se heurtent aussi au problème de la distance qui les sépare des autres pôles universitaires de France, et donc au problème du rythme de croissance des structures d'accueil.

Ils n'ont pas la même possibilité de choix que leurs homologues du territoire métropolitain. L'université de leur région est, pour l'immense majorité d'entre eux, le seul établissement d'enseignement supérieur général auquel ils peuvent accéder.

La poursuite d'une véritable diversification des filières de formation doit donc nécessairement être complétée par un renforcement de l'aide à la mobilité de nos étudiants de deuxième cycle.

Dans cette perspective, vous m'avez déjà répondu que le facteur distance pour un étudiant originaire d'outre-mer faisant ses études en métropole devait être pris en compte dans le calcul de l'allocation unique qui sera versée à la rentrée de 1997 au titre du statut de l'étudiant et je vous en remercie. Aujourd'hui, il reste à définir le montant de cette aide et s'il s'agira uniquement d'indemniser la mobilité ou, bien plus, de la rendre véritablement attractive pour nos jeunes et futurs jeunes diplômés.

Enfin, chaque université d'outre-mer est appelée à devenir un centre dynamique de la diffusion de la culture, des techniques et des savoir-faire français dans son environnement géographique international.

A ce titre, nos universités doivent s'ouvrir de plus en plus sur les pays voisins, favoriser l'échange des étudiants, être prêtes à accueillir encore plus d'étudiants de notre zone géographique. Cet objectif serait une excellente chose et doit représenter une vraie ambition pour l'outre-mer.

Cependant, cette ouverture ne pourra se faire dans de bonnes conditions que si nos étudiants ont, eux-mêmes, la possibilité d'accéder à une plus grande liberté de choix dans leur orientation : liberté de choisir leur filière de formation et le lieu de leurs études.

C'est à ces seules conditions que l'enseignement supérieur outre-mer pourra garantir à tous nos jeunes l'égalité des chances.

En conclusion, monsieur le ministre, l'Etat doit, à mes yeux, avoir une double ambition pour l'enseignement supérieur outre-mer : en premier lieu, offrir aux milliers de jeunes ressortissants des DOM-TOM la chance de décrocher des diplômes de qualité, obtenus dans des conditions d'études satisfaisantes ; ensuite, renforcer la dimension internationale de l'Université française dans nos régions.

Si tel est le cas, l'Etat trouvera, soyez-en certain, des acteurs enthousiastes d'une telle politique. Nos communautés universitaires attendent uniquement qu'on leur apporte les moyens à la hauteur de ces ambitions légitimes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion du budget de l'éducation nationale se déroule à un moment où, en outre-mer, des signes inquiétants et des poussées de fièvre prouvent, s'il en était encore besoin, que l'école est bien malade.

« Nous sommes l'avenir du pays, nous voulons être capables d'assumer nos responsabilités futures dans de bonnes conditions », était le principal slogan de la récente mobilisation lycéenne en Guyane. Dès lors, comment rassurer ces jeunes des départements français d'Amérique quand, dans une académie éclatée sur plus de 1 000 kilomètres, les spécificités géographiques, culturelles et administratives sont le plus souvent ignorées ?

Comment les convaincre du sérieux des responsables quand, deux mois après la rentrée, certaines classes n'ont pas encore vu tous leurs enseignants ?

Comment leur faire croire en la mission de l'école, quand, face à l'exclusion, à l'échec scolaire, à la montée de l'insécurité, à la dégradation des conditions matérielles et d'exercice du service public, on reste cruellement silencieux aux demandes de moyens ?

Comment crédibiliser à leurs yeux la politique nationale quand leur avenir se trouve compromis par l'Etat qui a toujours refusé d'accorder aux collectivités locales d'outre-mer une dotation spéciale de rattrapage en matière de construction d'établissements et d'acquisition d'équipements scolaires ?

Avec tous ces handicaps, ces inégalités et ces insuffisances, comment les convaincre de l'égalité des chances dans l'école de la République ?

Monsieur le ministre, avec lucidité nous devons prendre la mesure du sens de l'appel lancé par les jeunes et par tous les partenaires et acteurs de l'éducation dans nos régions. Face à la crise qui affecte profondément les sociétés d'outre-mer et qui se traduit par la destruction des liens sociaux, la perte des repères, le mépris des valeurs, la banalisation de la violence et le rejet des institutions, l'école demeure le dernier bastion capable de sauver la démocratie et la liberté. Faut-il encore qu'elle reste le champ de l'espoir pour la jeunesse en devenant une actrice plus efficace dans la lutte contre les inégalités et les exclusions. Faut-il encore qu'elle s'évade de son incapacité actuelle à former les hommes d'aujourd'hui et de demain.

Dans le département de la Guadeloupe, plus d'un siècle après Jules Ferry, la gratuité de l'école n'est pas assurée, alors que la scolarisation coûte 30 % plus cher qu'en métropole. Aussi, les parents qui doivent faire l'acquisition des livres et du matériel scolaire dans le primaire et participer fortement aux frais de transport ont douloureusement ressenti la réduction de l'allocation de rentrée scolaire.

Au-delà, le poids de l'échec scolaire, l'état vétuste des locaux, les classes surchargées, l'insuffisance des équipements et des matériels d'enseignement, le manque de places en lycée professionnel, l'insuffisance d'accueil dans les écoles maternelles, le manque de postes d'enseignants et d'encadrement, les difficultés d'inscription en France métropolitaine des bacheliers d'outre-mer obligés de quitter leur département, la nécessité d'introduire l'enseignement de l'anglais et de l'espagnol dès le primaire pour tenir compte de l'environnement géographique et du développement des échanges et de la coopération entre les pays de la zone Caraïbe, les incertitudes quant à la mise en conformité des machines-outils dans les établissements techniques, l'absence à ce jour d'un lycée de formation aux métiers de l'hôtellerie et du tourisme, la diminution des crédits de la recherche, la dégradation générale qui frappe l'école et l'éducation posent le problème d'une autre approche de la politique de votre ministère vis-à-vis de ces départements français d'Amérique en vue d'un contrat spécifique, réactualisé, afin de mieux répondre aux besoins et de sortir l'école de la crise actuelle.

Monsieur le ministre, là où se construit l'avenir et où la sérénité devrait être souveraine, l'inquiétude gagne du terrain. Je crains que les restrictions budgétaires de 1997 ne ferment encore davantage les portes de la vie à cette jeunesse d'outre-mer. Puissiez-vous me convaincre de l'inverse.

M. René Carpentier. Très bien !

M. le président. Merci, monsieur Moutoussamy, d'avoir été, vous aussi, très rigoureux dans le respect de votre temps de parole.

La parole est à M. Jean-Claude Etienne, dernier orateur inscrit.

M. Jean-Claude Etienne. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, alors que tout le monde a faim, je ne saurais le répéter qu'à satiété : avec 47 milliards de francs, le projet de budget pour 1997 de l'enseignement supérieur connaît, de tous les budgets, la progression la plus forte. C'est une singularité que personne ne peut contester et que l'on vous doit, monsieur le ministre.

M. René Carpentier. Cela ne veut rien dire !

M. Jean-Claude Etienne. Je vous poserai deux questions et ferai une suggestion.

Ma première question touche au domaine de l'insertion professionnelle des étudiants.

Aujourd'hui, un diplôme de l'enseignement supérieur n'est plus le sésame qu'il était pour l'accès rapide à un emploi. Vous avez indiqué, monsieur le ministre, à l'issue des états généraux, que les modules de professionnalisation devant être introduits dans les deux premiers cycles revêtaient un caractère prioritaire. Nous ne pouvons que vous en féliciter. Toutefois, nous savons que la réalité qui peut prolonger l'idée sur le terrain va être fonction du contenu de ces modules. Sont-ils actuellement définis ?

Ma deuxième question porte sur les crédits des bâtiments affectés à l'accueil des étudiants. Nous connaissons les efforts réalisés par le budget dans ce domaine, mais nombres de projets apparaissent comme un imbroglio où se mêlent à la fois les questions de financement et d'instruction technique des dossiers. Ainsi, dans l'université que je connais particulièrement, celle de Reims, l'Etat, maître d'œuvre de la réalisation d'un campus lettres – droit – sciences économiques, s'est engagé il y a cinq ans à réaliser des structures d'accueil nouvelles, absolument nécessaires. On n'en a pas encore vu sur le terrain la moindre concrétisation ! Et il n'y a pas que chez moi.

M. René Carpentier. Vous voyez bien qu'il n'y a pas assez de crédits !

M. Jean-Claude Etienne. On sait qu'il convient d'adapter l'offre à la demande, mais à force de vouloir cerner la demande on fait perdre tout sens à l'efficacité de l'offre. Nous devons y veiller.

Comment entendez-vous simplifier les procédures dans ce domaine, pour mieux coller aux exigences du terrain et répondre de façon actualisée à une demande qu'il faudrait saisir plus rapidement sous peine de voir se développer, dans ce monde étudiant si réactif, la lassitude et, par voie de conséquence, l'insatisfaction ?

D'une façon générale, les travaux d'hygiène et de sécurité posent des difficultés chaque jour grandissantes. Les attributions budgétaires dans ce domaine sont généralement jugées insuffisantes. Comment pensez-vous intervenir ?

Enfin, un des points novateurs particulièrement bien venu de ce budget est la mise en place du tutorat.

Tous les contacts que j'ai pu avoir me laissent augurer que vous donnez une véritable chance à chacun, tutorés comme tuteurs, d'ailleurs...

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Cum docent, discunt !*

M. Jean-Claude Etienne. ... car, pour ces derniers, il n'y a rien de tel que d'enseigner pour apprendre. Nous savons tous que la proximité des générations, voire l'appartenance à la même génération constituent l'approche didactique la plus performante. La vérité du père est une sentence qu'on reçoit. La même vérité apportée par le frère est un accompagnement et une aide à vivre que l'on saisit.

Que 100 millions soient affectés à cette action est d'un réalisme pédagogique dont la pertinence mérite d'être soulignée. Encore faudra-t-il, une fois la mesure généralisée, préciser la façon dont il conviendra d'évaluer les résultats des actions pédagogiques entreprises.

Par analogie avec ce tutorat, je me permets de formuler une suggestion.

On connaît les insuffisances des structures de la médecine préventive dans l'éducation nationale, d'une façon générale, et dans le milieu universitaire en particulier.

Un enseignant ne bénéficie d'un contrôle de santé que tous les cinq ans. En ce qui concerne les étudiants, il est habituellement effectué au moment de leur entrée à l'Université sans autre suivi structuré par la suite.

Certes, on se félicite de l'augmentation de 5 % des attributions aux services de médecine préventive, mais c'est encore très insuffisant.

Voici ma suggestion : ne pourrait-on développer plus encore que ce n'est le cas les conventions entre CHU et les universités, pour que les étudiants en cinquième ou sixième année de médecine, au moment du certificat de synthèse clinique et thérapeutique, aient en charge quelques dizaines d'étudiants d'autres disciplines dont ils seraient les correspondants fraternels en matière de santé, créant un compagnonnage dans ce domaine ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est très bien !

M. Jean-Claude Etienne. Quant au budget de la recherche, je me dois, avant toutes choses, de constater qu'il poursuit la réduction, engagée depuis quelques années déjà, du décalage entre les autorisations de programme et les crédits de paiement, décalage devenu plus que préoccupant, souligné par la Cour des comptes, et héritage peu glorieux d'un passé qui n'est pas le nôtre !

Vous avez eu raison, monsieur le ministre, de souligner qu'on oublie trop fréquemment la recherche faite à l'Université lorsqu'on détermine le poids spécifique de la recherche en France.

Rien que dans le domaine des sciences de la vie, presque tous les CHU ont aujourd'hui dans leur budget propre une ligne « recherche » qui s'ajoute aux attributions de la recherche clinique.

Enfin, l'année dernière, à pareille époque, des collègues députés de l'opposition se demandaient si l'éducation nationale et l'enseignement supérieur étaient une priorité pour notre majorité.

Avec le présent projet de budget, monsieur le ministre, vous répondez plus que jamais « oui » – dans les limites du possible, bien sûr – et nous vous en sommes reconnaissants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La présidence tient à remercier l'ensemble des orateurs pour leur effort de discipline librement consenti.

Nous avons terminé les interventions d'ordre général.

Nous ouvrirons la séance de cet après-midi par les interventions de MM. les ministres.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997 (n° 2993) :

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3030).

Education nationale, enseignement supérieur et recherche.

Education nationale :

M. Gilles Carrez, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 14 au rapport n° 3030).

Enseignement supérieur :

M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 15 au rapport n° 3030) ;

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 3031, tome VII).

Enseignement scolaire :

M. Francisque Perrut, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 3031, tome VI).

Recherche :

M. Alain Rodet, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 16 au rapport n° 3030) ;

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 3031, tome VIII) ;

M. François Grosdidier, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 3035, tome VI).

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures vingt.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

